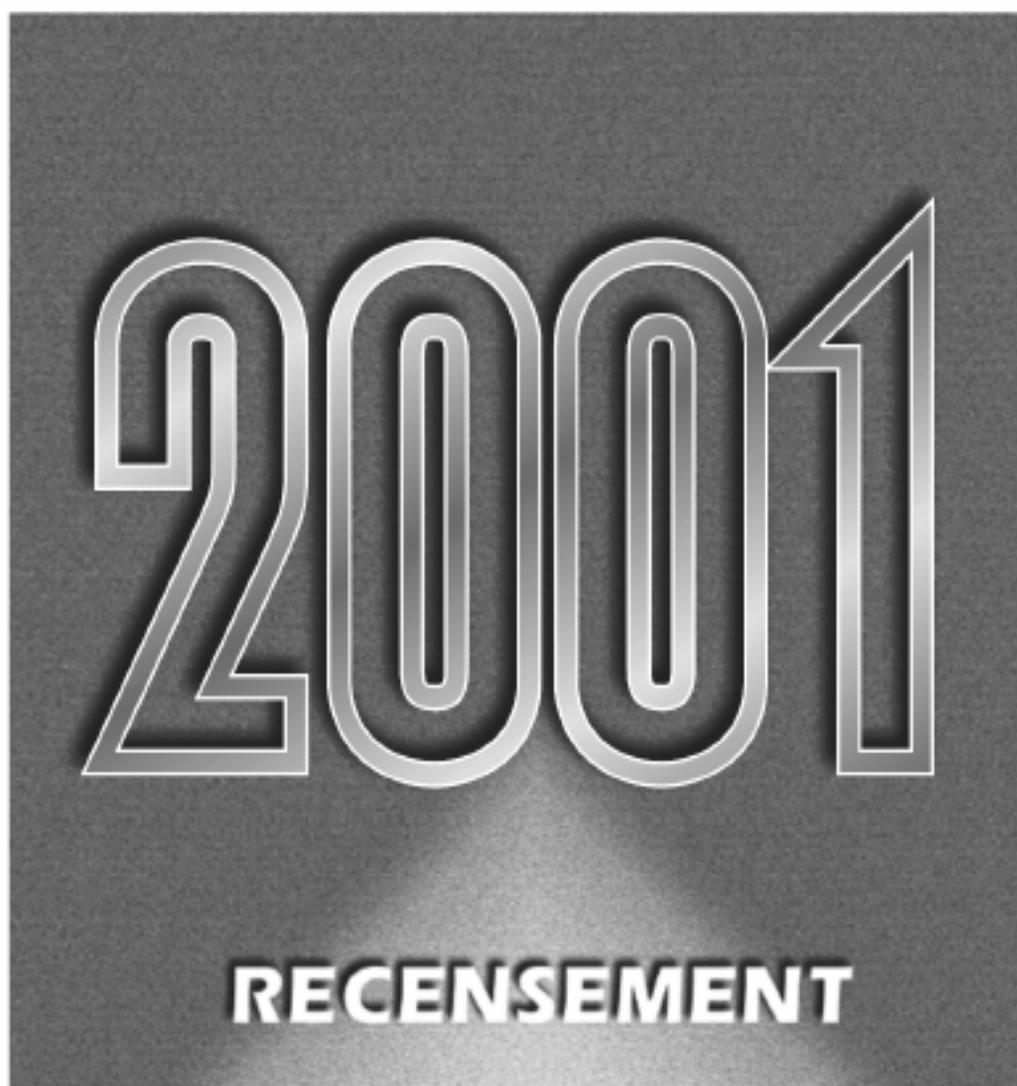




N° 92-379-XIF au catalogue

Le recensement de 2001 en bref

Référence



Statistique Canada
Statistics Canada

Canada



Statistique Canada

Division des opérations du recensement

Le recensement de 2001 en bref

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2003

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division de la commercialisation, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Février 2003

N^o 92-379-XIF au catalogue
ISBN 0-662-86334-8

Prix : Cette publication est offerte gratuitement.

Ottawa

This publication is available in English upon request.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations et les autres organismes du Canada. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Données de catalogage avant publication de la Bibliothèque nationale du Canada

Vedette principale au titre:

Le recensement de 2001 en bref

(Référence)

Mode d'accès: World Wide Web.

Document électronique en format PDF.

Publié aussi en anglais sous le titre: 2001 Census handbook.

ISBN 0-662-86334-8

C92-379-XIF

1. Canada – Recensement, 2001 -- Guides, manuels, etc.
 2. Canada – Recensement, 2001 -- Méthodologie.
 3. Agriculture – Enquêtes – Canada.
- I. Statistique Canada. Division des opérations du recensement.
II. Titre. III. Collection: Référence (Ottawa, Ont.).

HA741.5 2001 T8614 2002
C2002-988013-0

304.6'0971



Liste des tableaux	v
Introduction	vii

Partie I – Recensement de la population

Chapitre 1 Bref historique

1.1	Le recensement : Une longue histoire	1
1.2	Né du besoin de connaître l'état de la colonie	1
1.3	Une tradition déjà établie	2
1.4	À date fixe	2
1.5	Autodénombrement	3
1.6	Échantillonnage	4
1.7	Recensement décennal, recensement quinquennal	6
1.8	Contenu du recensement.....	6
	1.8.1 En d'autres termes	6
	1.8.2 Reflet de son époque	7
	1.8.3 Changements apportés au contenu en 2001	8
1.9	Le recensement et la loi.....	9

Chapitre 2 Étapes du Recensement de la population

2.1	Introduction	11
2.2	Détermination du contenu.....	11
	2.2.1 Consultations	12
	2.2.2 Mise à l'essai.....	13
	2.2.3 Recommandations et approbation du contenu	13
2.3	Production des questionnaires.....	13
2.4	Collecte des données	15
	2.4.1 Méthodes de collecte	15
	a) Autodénombrement	15
	b) Recensement par interview	15
	2.4.2 Soutien à la collecte	16
2.5	Communications du recensement	16
	a) Partenariat	16
	b) Relations avec les médias	17
	c) Éducation	17
	d) Publicité payante	17
	e) Populations cibles spéciales.....	17

Table des matières

2.6	Dépouillement.....	18
2.6.1	Dépouillement régional	18
2.6.2	Imagerie	20
2.6.3	Vérification interactive.....	21
2.6.4	Codage automatisé.....	22
2.6.5	Contrôle et imputation.....	23
2.7	Évaluation de la qualité des données.....	25
2.8	Diffusion.....	25
2.8.1	Restructuration de la gamme de produits en fonction des résultats des consultations auprès des utilisateurs de données	25
2.8.2	Commercialisation des produits et services.....	26
Chapitre 3	Confidentialité	
3.1	Introduction.....	29
3.2	Protection des renseignements fournis par les répondants.....	29
3.2.1	Personnel de Statistique Canada	29
3.2.2	Noms, adresses et numéros de téléphone	29
3.2.3	Manipulation des questionnaires	30
3.3	Protection des données statistiques rendues publiques.....	30
3.3.1	Arrondissement aléatoire	30
3.3.2	Suppression des régions	31
3.3.3	Règles de diffusion des statistiques.....	31
Chapitre 4	Questions du recensement de 2001	
4.1	Introduction.....	33
4.2	Questionnaire du recensement de 2001.....	44
Chapitre 5	Variables du recensement	
5.1	Introduction.....	87
5.2	Univers	88
5.3	Chiffres et données démographiques.....	88
5.3.1	Résidents non permanents	89
5.3.2	Âge, sexe, état matrimonial et union libre.....	90
5.3.3	Mobilité.....	91
5.4	Origine ethnique	92
5.5	Groupe de population	93
5.6	Religion.....	94
5.7	Lieu de naissance, lieu de naissance des parents, citoyenneté et immigration.....	94
5.8	Langue.....	95
5.9	Autochtones.....	97
5.9.1	Origine autochtone.....	97
5.9.2	Identité autochtone	97

Table des matières

5.9.3	Appartenance à une bande indienne ou à une première nation	97
5.9.4	Statut d'Indien inscrit ou d'Indien des traités.....	98
5.10	Scolarité	98
5.11	Travail non rémunéré.....	100
5.12	Activités sur le marché du travail	101
5.12.1	Activité.....	101
5.12.2	Travail	103
5.12.3	Caractéristiques d'emploi.....	103
5.12.4	Lieu de travail.....	106
5.12.5	Mode de transport.....	107
5.13	Revenu.....	107
5.14	Familles et ménages.....	111
5.15	Logement.....	114
5.16	Établissements institutionnels et autres logements collectifs ...	115
5.17	Incapacités.....	116

Chapitre 6 Géographie du recensement

6.1	Introduction	119
6.2	Modèle hiérarchique des régions géographiques	119
6.3	Bases de données géographiques	123
6.4	Régions administratives et statistiques.....	124
6.5	Régions géographiques non normalisées ou définies par l'utilisateur	130

Chapitre 7 Qualité des données

7.1	Introduction	133
7.2	Erreurs dans les données du recensement	133
7.3	Sources d'erreurs.....	134
7.3.1	Erreurs de couverture	134
7.3.2	Erreurs dues à la non-réponse.....	135
7.3.3	Erreurs de réponse	135
7.3.4	Erreurs de dépouillement	135
7.3.5	Erreurs d'échantillonnage	136
7.4	Évaluation de la qualité des données	136
7.4.1	Erreurs de couverture	136
7.4.2	Erreurs de contenu.....	137
7.4.3	Erreurs d'échantillonnage	137
7.5	Diffusion de l'information sur la qualité des données.....	138
7.6	Problèmes sur la qualité des données du recensement de 2001	138

Chapitre 8	Diffusion des données du recensement	
8.1	Introduction	139
8.2	Nouveautés	140
8.3	Produits et services du Recensement de la population de 2001.....	141
8.3.1	Produits de référence.....	141
8.3.2	Produits de la géographie.....	143
8.3.3	Produits de données normalisés.....	148
8.3.4	Série « Analyses »	150
8.3.5	Services personnalisés.....	150
8.3.6	Produits et services personnalisés de la géographie.....	150
8.4	Diffusion des données du recensement	150
8.5	Comment accéder aux données du recensement.....	152
8.5.1	Centres régionaux de consultation de Statistique Canada.....	152
8.5.2	Bibliothèques et librairies	153
8.5.3	Internet.....	153
Chapitre 9	Utilisation des données du recensement	
9.1	Introduction	155
9.2	Utilisation des données du recensement.....	155
a)	Agriculture.....	155
b)	Femmes	156
c)	Incapacité.....	156
d)	Programmes spéciaux d'emploi.....	156
e)	Soins de santé	156
f)	Représentation parlementaire.....	156
g)	Provinces	157
h)	Administrations municipales et locales	157
i)	Milieu des affaires et industrie	157
j)	Marché du travail	157
k)	Médias	157
l)	Milieu de l'éducation	157
m)	Organismes chargés de l'application de la loi.....	158
n)	Organismes de services sociaux	158
o)	Peuples autochtones	158
9.3	Comment les données du recensement viennent en aide aux utilisateurs.....	158

Partie II – Recensement de l'agriculture

Chapitre 1 Étapes du Recensement de l'agriculture

1.1	Introduction	163
1.2	Bref historique	163
1.3	Répondants au questionnaire	164
1.4	Date du Recensement de l'agriculture	164
1.5	Enquête sur l'état d'avancement des semilles	165
1.6	Types de données recueillies	165
1.7	Base de données sur le couplage agriculture-population	166

Chapitre 2 Cycle du Recensement de l'agriculture

2.1	Introduction	167
2.2	Consultations auprès des utilisateurs	167
2.3	Élaboration et contenu du questionnaire	167
2.4	Collecte des données	168
2.4.1	Grandes fermes	169
2.5	Programme de communications du recensement	169
2.6	Dépouillement au bureau central	170
2.6.1	Premier dépouillement	170
2.6.2	Dépouillement automatisé	170
2.6.3	Contrôle et imputation	170
2.7	Validation des données	171
2.8	Qualité des données	171
2.9	Diffusion des données	172
2.10	Commercialisation du Recensement de l'agriculture	172

Chapitre 3 Produits et services du Recensement de l'agriculture

3.1	Utilisations concrètes des données du Recensement de l'agriculture	173
3.2	Produits de données	173
3.3	Produit analytique	174
3.4	Services et produits de données personnalisés	174

Liste des tableaux

1.	Dates marquantes dans l'histoire du recensement	5
2.	Calendrier du recensement de 2001	11
3.	Contenu du questionnaire du recensement et variables dérivées depuis la Confédération	36
4.	Population et composantes de l'activité, recensement de 2001	105

Table des matières

5. Composantes du revenu en 2000	110
6. Appartenance aux familles économiques et aux familles de recensement et situation des particuliers dans ces familles	113
7. Univers des logements du recensement de 2001	115
8. Hiérarchie des unités géographiques normalisées pour la diffusion des données du recensement de 2001	121
9. Unités géographiques par province et territoire, recensement de 2001	122
10. Hiérarchie des unités géographiques établies aux fins de la collecte des données du recensement de 2001	125
11. Vue d'ensemble des produits et services du recensement de 2001	139
12. Produits de référence	143
13. Produits de la géographie	147
14. Produits de données normalisés	149
15. Thèmes et dates des principales diffusions du recensement de 2001	151
16. Produits d'une exploitation agricole qui sont destinés à la vente	164



Le recensement de 2001 en bref constitue un outil de référence regroupant tous les renseignements pertinents à la tenue du Recensement de la population et du Recensement de l'agriculture de 2001. Il présente une vue d'ensemble de toutes les étapes du recensement, depuis la détermination du contenu jusqu'à la diffusion des données statistiques. Il trace l'histoire du recensement depuis les débuts de la Nouvelle-France jusqu'à nos jours. Par ailleurs, il fournit de l'information sur la protection des renseignements confidentiels contenus dans les questionnaires de recensement ainsi que dans les tableaux de données statistiques. Il présente en détail les questions et les variables du recensement et il aborde aussi les sujets de la qualité des données et des utilisations possibles des données du recensement. Il présente en outre la géographie du recensement, de même que la gamme des produits et services offerts à partir de la base de données du recensement de 2001.

Le recensement de 2001 en bref pourra être utile aux nouveaux utilisateurs qui désirent se familiariser avec le Recensement de la population canadien. Par ailleurs, il sera utile aux utilisateurs expérimentés qui désirent connaître le contenu propre au Recensement de la population et au Recensement de l'agriculture de 2001.

Comment utiliser *Le recensement de 2001 en bref*

La partie I porte sur le Recensement de la population, tandis que la partie II se consacre au Recensement de l'agriculture. Il comporte une table des matières détaillée permettant de bien voir l'inventaire de son contenu et d'accéder rapidement à l'information recherchée.

De plus, la pochette située au début de la publication comporte un exemplaire du questionnaire complet (2B) du Recensement de la population de 2001 et du guide (9B), à titre de référence. Les utilisateurs qui consultent *Le recensement de 2001 en bref* en ligne peuvent accéder au questionnaire de 2001 sous forme électronique.

Partie I

Recensement de la population



1.1 Le recensement : Une longue histoire

La pratique du recensement remonte à l'aube de la civilisation. L'histoire nous enseigne que Moïse dénombrait les enfants d'Israël au XV^e siècle av. J.-C. et que de tels recensements avaient lieu plusieurs siècles auparavant en Babylonie (3800 av. J.-C.), en Chine (3000 av. J.-C.) et en Égypte (2200 av. J.-C.). Les recensements des temps anciens empruntaient des méthodes rudimentaires et ne visaient que des buts à court terme. Ainsi, ils servaient à rassembler les guerriers d'une nation aptes au combat ou à permettre aux chefs souverains d'imposer des impôts à leurs sujets.

Le mérite d'avoir été la première à entreprendre un recensement dans le sens *moderne* du terme revient à la colonie de la Nouvelle-France. Le recensement a pris naissance en même temps que s'organisait la jeune colonie; en fait, il a été mené dans le but d'aider la Nouvelle-France à s'organiser.

1.2 Né du besoin de connaître l'état de la colonie

Jean Talon contribua de manière importante au développement du recensement dans le Nouveau Monde. À son arrivée dans la colonie, Jean Talon avait le titre d'intendant de justice, police et finances en Canada, Acadie, île de Terre-Neuve et autres pays de la France septentrionale. Le roi Louis XIV incita son intendant à prendre les mesures les plus appropriées pour l'augmentation de la colonie, de façon qu'elle subvînt bientôt à ses besoins et pût fournir certains produits nécessaires à la croissance de l'industrie métropolitaine; pour cela, il fallait peupler le pays, y développer la culture des terres et le commerce et y établir des manufactures. Talon, ressentant le besoin de s'appuyer sur des renseignements fiables pour organiser la colonie et favoriser son développement, effectua un recensement dès son arrivée en Nouvelle-France. En 1666, il visita lui-même une bonne partie des colons répartis sur l'ensemble du territoire.

Talon effectua son premier recensement selon un principe dit *de jure* (de droit), c'est-à-dire selon le lieu habituel de résidence des habitants et non là où ils se trouvent le jour du recensement (*de facto*). Il consigna leurs noms, à une date fixe, et il recueillit des renseignements sur l'âge, le sexe, l'état matrimonial, les métiers et les professions. En 1666, une deuxième enquête lui permit d'obtenir des renseignements additionnels sur le nombre d'arpents défrichés et le bétail.

La colonie connut, pendant le régime français, 36 recensements, jusqu'en 1739. De nouvelles questions furent ajoutées, notamment sur les bâtiments et les maisons, la

production agricole et industrielle, ainsi que les armes, compte tenu des menaces à la paix fréquentes à cette époque. À partir de l'occupation britannique, le recensement céda la place à une série d'enquêtes moins élaborées, bien qu'il fût repris à intervalles irréguliers, en 1765, 1784 et 1790. Les recensements du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, du Haut-Canada et du Bas-Canada devinrent plus ou moins fréquents après 1817, le recensement du Haut-Canada et du Bas-Canada étant annuel de 1824 à 1842.

Le contenu varia grandement jusqu'en 1827, année où il se mit à couvrir une vaste gamme de sujets. En vertu de la *Loi du recensement des Provinces unies* (amendement de 1847), un recensement devait être effectué dans les mois de février et de mars 1848 et être répété dans ces mêmes mois en 1850. Le 30 août 1851, la sanction royale fut accordée à une loi qui assurât qu'un recensement fût effectué périodiquement, d'abord en 1851-1852, puis en 1861 et à tous les 10 ans par la suite. On peut ainsi dire que le recensement décennal date de 1851.

1.3 Une tradition déjà établie

Les rébellions de 1837 et la demande de la population qui souhaitait un gouvernement représentatif élu en fonction de la taille de la population menèrent à la proclamation de la *Loi constitutionnelle de 1867* (autrefois appelée *Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867*). Les articles 8 et 51 de ce document précisaient que le recensement devait fournir des chiffres de population qui serviraient à établir le nombre des représentants de chaque province à la Chambre des communes. Ces chiffres devaient aussi servir de base aux ajustements des limites des circonscriptions électorales. Par conséquent, pour que les députés puissent représenter la population selon des régions spécifiques, il fallait dénombrer la population selon des lieux géographiques précis. La *Loi constitutionnelle de 1867* a eu pour principal effet d'influencer la décision d'uniformiser la méthode *de jure*, de rendre essentielle la tenue de recensements à tous les 10 ans, en fonction d'une base géographique précise, à une date fixe. En somme, on décida de poursuivre la tradition établie par l'intendant Talon.

On a ainsi effectué, en 1871, le premier recensement en vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867*. Il a comporté essentiellement le même éventail de questions que celui des recensements de 1851 et de 1861.

1.4 À date fixe

Bien que le recensement se fasse à une date fixe, c'est-à-dire à un moment précis dans le temps, le jour du recensement a varié au cours de son histoire. Divers facteurs influencent le choix de cette date : tantôt fonction des besoins de la collecte des données, tantôt fonction des habitudes de la population, les changements apportés à la date cherchent à assurer au recensement l'entière participation des répondants, à améliorer la couverture, de même que la qualité des données.

Selon la *Loi du recensement* du 12 mai 1870, le recensement devait avoir lieu au plus tard le 1^{er} jour de mai, sauf dans certains districts où l'on attendait juillet, compte tenu des difficultés d'accès à ces régions. Ainsi, le recensement fut mené en avril jusqu'en 1911, où la date fut portée au 1^{er} juin. On jugea ce changement nécessaire pour éviter les conditions de route défavorables et le mauvais temps fréquent au cours des mois précédents, ce qui retardait le dénombrement. Par ailleurs, la tenue du recensement en juin présentait un avantage quant aux renseignements recueillis sur l'agriculture. En effet, les exploitants agricoles allaient connaître exactement la superficie des terres ensemencées. Enfin, la date fut portée le plus tôt possible en juin, de façon que le recensement ait lieu avant que la population se déplace vers les destinations estivales.

Au fil des recensements, on nota cependant que bon nombre de ménages changeaient de lieu de résidence le tout premier jour du mois; de plus, il arrivait que le 1^{er} juin soit un jour de fin de semaine et que, par conséquent, les répondants soient absents pendant ces deux jours. De manière à réduire le suivi auprès des répondants souvent nécessaire en raison de ces mouvements, le jour du recensement a été de nouveau changé en 1981. Il a été porté au premier mardi du mois de juin.

Toutefois, au recensement de 1996 la date fut à nouveau modifiée; elle fut déplacée au deuxième mardi de mai. En effet, de nos jours, bon nombre des ménages qui changent de domicile le font vers la fin du mois de juin. Aussi, en avançant le jour du recensement à la mi-mai, la livraison et le renvoi des questionnaires de recensement se font au cours du même mois, ce qui réduit les risques que des questionnaires se perdent pendant un déménagement. Par ailleurs, le suivi des questionnaires non retournés s'effectue pendant le mois de juin, soit pendant que les gens se trouvent encore à la maison avant les vacances, ce qui maintient les coûts au minimum et améliore la couverture de la population de même que la qualité des données.

1.5 Autodénombrement

De ses débuts jusqu'à 1966, le recensement se faisait par entrevue. En effet, les recenseurs frappaient aux portes pour interviewer les répondants et ils inscrivait les réponses dans les cahiers de recensement. Cependant, un changement important à la méthode de collecte survint en 1971. Par souci d'améliorer la qualité des données recueillies et de répondre aux préoccupations grandissantes des répondants face au respect de la vie privée, on demanda pour la première fois aux répondants de remplir eux-mêmes le questionnaire de recensement (autodénombrement). En demandant à la population de remplir le questionnaire au moment qui lui convenait le mieux le jour du recensement, on espérait obtenir des données plus précises. Par ailleurs, les répondants pouvaient chercher, au besoin, les renseignements demandés dans leurs documents personnels. Cette méthode éliminait les erreurs d'interprétation de la part des recenseurs et améliorait l'exactitude des réponses dans le cas de questions délicates. Depuis 1971, le recensement se fait par autodénombrement auprès de 98 % de la population canadienne.

1.6 Échantillonnage

Au recensement de 2001, 80 % des ménages ont reçu un questionnaire abrégé comportant sept questions, tandis que 20 % ont répondu au questionnaire complet, de 59 questions. Cette méthode, qui permet de recueillir des données détaillées auprès d'un échantillon de ménages (et non de tous les ménages), a été utilisée pour la première fois lors du recensement canadien en 1941. Afin d'obtenir des renseignements sur les problèmes de logement d'après-guerre et de les résoudre, on recueillit des données sur le logement auprès d'un ménage sur dix. Comme l'échantillonnage s'est révélé une méthode de collecte efficace, qui permet de réduire le fardeau des répondants et les coûts tout en garantissant une collecte de données de qualité, on reprit l'expérience en 1951 avec toutefois un échantillon d'un ménage sur cinq, de manière à fournir de plus amples détails géographiques. Depuis, on utilise un échantillon d'un ménage sur cinq, bien qu'il ait été d'un ménage sur trois en 1971 et en 1976.

Tableau 1 Dates marquantes dans l'histoire du recensement

1666	Premier recensement en Nouvelle-France. La population était de 3 215 habitants, à l'exclusion des Autochtones et des militaires.
1739	Dernier recensement sous le régime français.
1767	Le recensement de la Nouvelle-Écosse ajoute des variables sur la religion et l'origine ethnique.
1817	Le recensement de la Nouvelle-Écosse ajoute des variables sur le lieu de naissance.
1831	Le recensement de l'Assiniboine est mené pour la première fois dans ce qui est aujourd'hui l'Ouest canadien.
1851	Le recensement décennal est institué en vertu d'une loi qui assure qu'un recensement soit effectué en 1851, puis en 1861, et à tous les dix ans par la suite.
1870	Premier recensement de la Colombie-Britannique et du Manitoba.
1871	Premier recensement du Canada depuis la Confédération. Le questionnaire est disponible en français et en anglais, une pratique ininterrompue jusqu'à ce jour.
1905	Le bureau du recensement devient un bureau permanent du gouvernement.
1906	Un recensement quinquennal a lieu au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta.
1911	La tenue du recensement passe d'avril à juin, en raison du mauvais temps et de l'état des routes, de même que de la difficulté de connaître la superficie des cultures.
1918	Le Bureau fédéral de la statistique est créé en vertu de la <i>Loi sur la statistique</i> de cette année.
1941	Le recensement a lieu exceptionnellement le 14 juin afin d'éviter un conflit avec la première campagne des emprunts de la victoire. On effectue une première enquête-échantillon, qui porte sur le logement.
1956	Premier recensement quinquennal effectué à la grandeur du pays.
1971	Pour la première fois, la majorité des répondants remplissent eux-mêmes le questionnaire (autodénombrement). Le Bureau fédéral de la statistique devient Statistique Canada. La nouvelle <i>Loi sur la statistique</i> rend obligatoire la tenue des Recensements de la population et de l'agriculture à tous les cinq ans.
1986	Le recensement comporte une question sur les limitations d'activité, question qui a aussi servi à établir l'échantillon des répondants en vue de la première enquête postcensitaire sur les limitations d'activité.
1991	Une question sur l'union libre figure pour la première fois dans le questionnaire.
1996	Le recensement recueille pour la première fois de l'information sur le travail non rémunéré et le mode de transport utilisé pour aller au travail.
2001	Le recensement recueille pour la première fois des renseignements sur les couples formés de partenaires de même sexe, ainsi que de l'information sur la langue parlée au travail.

1.7 Recensement décennal, recensement quinquennal

La tenue d'un recensement national à tous les 10 ans date de 1851, à l'exception des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, où les recensements ont lieu à tous les cinq ans depuis 1906. Toutefois, la croissance économique et l'urbanisation ont été telles au pays que l'on a décidé de mener, à partir de 1956, un recensement à tous les cinq ans dans tout le Canada. La tenue d'un recensement à tous les cinq ans est devenue obligatoire en vertu de la *Loi sur la statistique* de 1971.

Décennal désigne le recensement effectué en début de décennie, aux années qui se terminent par 1 (1971, 1981, 1991, 2001); *quinquennal* désigne le recensement effectué au milieu de la décennie, aux années qui se terminent par 6 (1976, 1986, 1996).

1.8 Contenu du recensement

Bien que la nécessité d'obtenir des données chronologiques donne à penser que les questions posées lors d'un recensement national devraient toujours être les mêmes, il faut y apporter certaines modifications d'un recensement à un autre à cause des nouveaux besoins qui surgissent en matière de données ou même en raison des changements qui surviennent au sein de notre société. À chaque recensement se pose le même dilemme : assurer la continuité chronologique des données du recensement et suivre l'évolution sociale, culturelle et économique du Canada. C'est la raison pour laquelle le recensement a apporté divers changements au fil des ans, notamment à sa terminologie et à ses définitions.

1.8.1 En d'autres termes

Par exemple, le questionnaire du recensement de 1891 demandait d'indiquer le lien de parenté avec le *chef de famille*. Jusqu'à 1971, on définissait le *chef de famille* comme l'époux plutôt que l'épouse, le père ou la mère s'il n'y en avait qu'un des deux qui vivait avec des enfants célibataires ou n'importe quel membre d'un groupe partageant un logement à part égale. Étant donné l'opposition accrue de la part des répondants à l'emploi du terme *chef*, à cause de son caractère sexiste et d'autres connotations, notamment l'idée d'autorité qu'il suggère, la définition de ce terme a été changée à l'occasion du recensement de 1976. Le questionnaire de 1976 précisait que le *chef* désignait entre autres l'époux OU l'épouse. Les statistiques de 1976 sur les chefs de ménage et sur les ménages selon les caractéristiques de leur chef ont été préparées et diffusées selon la nouvelle définition. En 1981, le questionnaire du recensement ne comportait plus de référence à *chef*. En effet, les liens entre les membres du ménage se définissaient en fonction de la personne qui répondait au questionnaire pour l'ensemble du ménage, qui devait s'inscrire comme la *Personne 1*.

De 1871 à 1911, le recensement posait des questions sur les *infirmités*. Ces questions n'ont pas été reprises à l'occasion des recensements de 1921 et de 1931. En 1941 et en 1951, le recensement comportait un questionnaire supplémentaire à l'intention des

personnes aveugles et des sourds-muets. Il a fallu une trentaine d'années avant que ce sujet paraisse à nouveau dans le recensement et, lorsqu'il a reparu, la terminologie avait changé. En 1986, on a ajouté une question sur les *limitations d'activité*. On a demandé aux répondants d'indiquer s'ils étaient limités dans leurs activités en raison d'une incapacité physique, d'une incapacité mentale ou d'un problème de santé chronique. Il faut par ailleurs souligner que cette question a servi de filtre pour établir l'échantillon des répondants qui allaient participer, en 1986, à la première enquête postcensitaire sur la santé et les limitations d'activité.

1.8.2 Reflet de son époque

Le questionnaire du recensement porte des signes des temps, c'est-à-dire que son contenu reflète les préoccupations de l'époque où il a été élaboré. Par exemple, bien que le recensement ait toujours couvert le logement au Canada, ce sujet n'a pas toujours été abordé de la même façon au cours des recensements.

Dès 1871, le questionnaire a comporté une question sur le type de logement. En 1921 et 1931 ont été ajoutées des questions sur le mode d'occupation et sur le nombre de pièces dans le logement. En 1931, par ailleurs, on a demandé aux familles si elles possédaient une radio, afin de mesurer exactement l'usage au Canada de cette invention importante. En 1941, comme on l'a dit précédemment, une enquête-échantillon a été menée sur le logement. Le recensement de 1966 ne comportait que deux questions sur le logement, l'une sur le type de logement, l'autre sur le mode d'occupation (propriétaire ou locataire). En 1971, toutefois, le logement a été l'objet d'un intérêt accru; on a ajouté des questions, notamment sur les services publics (provenance de l'eau courante, évacuation des eaux d'égout), les systèmes de chauffage, le principal combustible utilisé pour chauffer la maison, cuire les aliments et chauffer l'eau. De plus, on a demandé aux répondants si un membre du ménage était propriétaire d'une maison de villégiature (chalet). Les répondants ont dû par ailleurs indiquer si leur logement comportait un réfrigérateur, un congélateur, une machine à laver, une sècheuse automatique, un téléviseur noir et blanc ou couleur. En 1981, le recensement s'est penché pour la première fois sur l'état des logements (s'ils nécessitaient des réparations), de même que sur les condominiums.

Il va sans dire que, si des questions sont ajoutées au recensement au fil des ans afin de répondre à de nouveaux besoins, d'autres sont enlevées si certains aspects deviennent moins pertinents à mesurer. Aussi, des questions relatives aux caractéristiques du logement, comme le principal système de chauffage et le principal combustible utilisé pour le chauffage, n'ont pas été posées à l'occasion des recensements de 1991 et de 1996.

1.8.3 Changements apportés au contenu en 2001

Ci-dessous se trouvent les principaux changements apportés depuis le recensement de 1996. Par ailleurs, on a apporté des ajustements à la formulation de questions, aux instructions et aux catégories de réponses afin de recueillir des résultats plus précis.

Langues utilisées au travail

À l'occasion du recensement de 2001, on trouvait une nouvelle question posée en deux parties sur les langues utilisées au travail. La première partie demandait aux répondants d'indiquer quelle langue ils utilisaient le plus souvent à leur travail. Les répondants pouvaient indiquer le français ou l'anglais, ou préciser une autre langue. La deuxième partie de la question demandait aux répondants d'indiquer toute autre langue qu'ils utilisaient régulièrement à leur travail. Cette nouvelle question donne un aperçu de la vitalité des langues officielles au sein des minorités de langues officielles et non officielles partout au pays. Par exemple, les données indiquent dans quelle mesure les travailleurs appartenant à des collectivités de langue française ou anglaise minoritaires emploient leur langue au travail. De même, il est possible de juger de l'intégration linguistique des immigrants allophones sur le marché du travail.

Lieu de naissance des parents

Cette question a été posée pour la dernière fois au recensement de 1971. Elle fait partie d'une série de questions, comprenant le lieu de naissance, l'origine ethnique, les groupes de population et la religion, qui fournissent un portrait socioculturel de la population canadienne. Ainsi, à l'aide des données sur le lieu de naissance des parents, le recensement peut maintenant fournir de l'information sur les conditions socioéconomiques des Canadiens de deuxième génération.

Religion

Les données sur la religion sont considérées comme une source importante d'information sur le profil ethnoculturel des Canadiens. Posée à tous les recensements décennaux depuis 1871, cette question recueille des renseignements sur la confession ou la religion des répondants, même s'ils ne sont pas pratiquants. D'autres enquêtes de Statistique Canada, comme l'Enquête sociale générale, recueillent de l'information plus détaillée sur les pratiques religieuses.

Langues parlées à la maison

Au recensement de 2001, on a ajouté une seconde partie à la question existante sur la langue parlée à la maison. La première partie demandait quelle langue est parlée le plus souvent à la maison par les répondants : le français, l'anglais ou une autre langue. La deuxième partie portait sur les autres langues parlées régulièrement à la maison. Cette question plus détaillée permet aux utilisateurs de données de mieux cerner les comportements linguistiques dans les foyers où l'on parle plus d'une langue,

particulièrement chez ceux où les conjoints ont des langues maternelles différentes. Le maintien de la langue maternelle chez les personnes qui vivent en milieu minoritaire est d'un intérêt particulier.

Couples en union libre

Étant donné la reconnaissance légale des couples de même sexe et les besoins en matière de données à ce sujet de la part des gouvernements et du secteur privé, la définition d'un couple en union libre a été changée; on le définit maintenant comme : « deux personnes de sexe opposé ou de même sexe qui vivent ensemble en tant que couple sans être légalement mariées l'une à l'autre ». Cette définition fait partie des questions sur les partenaires en union libre et sur le lien des membres du ménage avec la Personne 1.

Questions enlevées en 2001

Aucune question n'a été enlevée du questionnaire abrégé. La question sur la fécondité, qui figure habituellement dans le questionnaire complet du recensement décennal, n'a pas été posée en 2001. Cette question a été posée pour la dernière fois en 1991.

1.9 Le recensement et la loi

Aucune autre source de renseignements sur notre pays et notre société n'est plus essentielle que le recensement. En effet, il recueille de l'information nécessaire à l'application de nombreux règlements et lois (voir des exemples au chapitre 4).

La Loi constitutionnelle de 1867 prévoyait une redistribution des sièges de chaque province à la Chambre des communes à partir des résultats du recensement de 1871 et une redistribution des sièges à tous les recensements décennaux subséquents. Le mandat que conférait cette loi au recensement fut remplacé par une série de lois, qui furent elles-mêmes remplacées par la *Loi sur la statistique* de 1970. Cette loi stipule que : « *Le recensement de la population du Canada est fait par Statistique Canada à tous les cinq ans, à compter de juin 1971, dans le mois qui est fixé par le gouverneur en conseil.* »

Si les données du recensement servent à déterminer le nombre des sièges au Parlement, elles servent en outre à fixer les limites des circonscriptions électorales fédérales (CÉF). En vertu de la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales fédérales*, les données du recensement décennal doivent servir à redéfinir les limites des CÉF.

Par ailleurs, la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* compte sur les estimations démographiques établies à partir des chiffres de population du recensement pour déterminer la part des paiements de transfert fédéraux qui est accordée aux provinces et aux territoires. Le recensement recueille des données

en vertu de plus de 80 lois, comme la *Loi sur l'assurance-emploi*, la *Charte canadienne des droits et libertés*, la *Loi sur les langues officielles*, la *Loi sur la sécurité de la vieillesse*, la *Loi sur les prêts aux étudiants* et la *Loi sur l'immigration*.

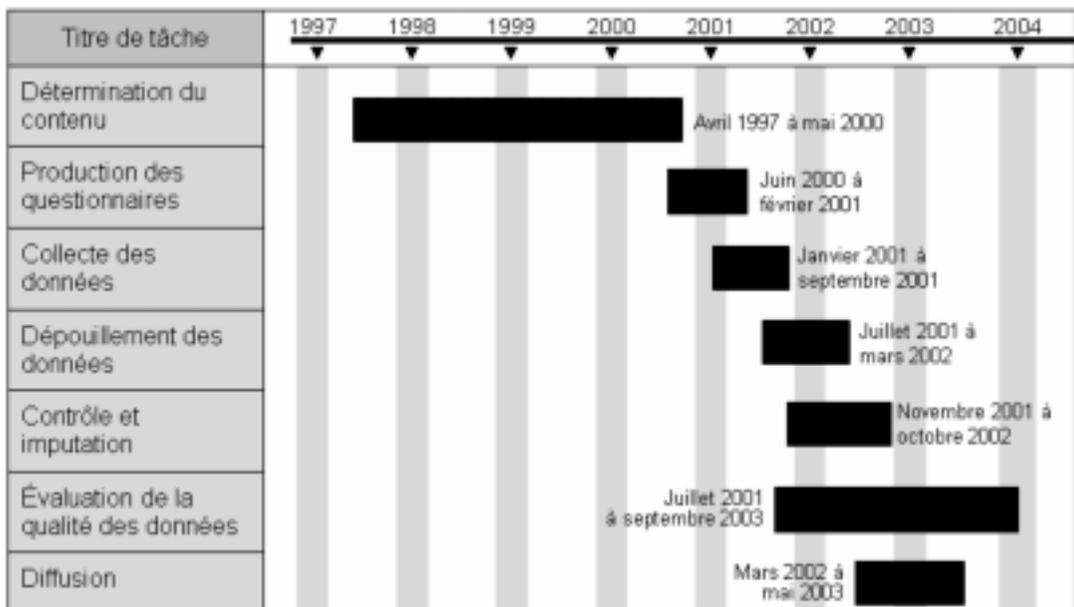
En vertu de la *Loi sur la statistique* de 1971, le Bureau fédéral de la statistique créé en vertu de la *Loi sur la statistique* de 1918 devint Statistique Canada. Aussi en vertu de la *Loi sur la statistique*, chaque ménage canadien est tenu de remplir le questionnaire du recensement. La loi prévoit des sanctions pour ceux qui refusent de participer au recensement ou qui produisent sciemment une fausse déclaration. Les cas de refus sont alors transmis au Ministère de la justice, qui se charge de porter les accusations prévues conformément à la loi.



2.1 Introduction

Les résultats du recensement sont diffusés au terme d'un long processus qui débute bien avant le jour du recensement. En effet, cette entreprise de grande envergure possède un caractère unique et soulève des défis qui lui sont propres. Recueillir des renseignements auprès d'environ 30 millions de personnes réparties sur un territoire de plus de 9 millions de kilomètres carrés pose un défi de taille. Bien que l'on effectue le recensement tous les cinq ans au Canada, le cycle du recensement, quant à lui, s'étend sur plusieurs années, comme le montre le tableau 2.

Tableau 2 Calendrier du recensement de 2001*



* Ce calendrier n'indique que la période intense d'activités de chacune des tâches.

2.2 Détermination du contenu

Avant chaque recensement, Statistique Canada demande aux utilisateurs de données et aux autres personnes intéressées partout au Canada leur avis quant à la nature et à la quantité de renseignements qu'ils souhaitent trouver dans la base de données du recensement. L'objectif consiste à s'assurer que Statistique Canada prend acte des

nouvelles questions d'ordre social ou économique et, s'il y a lieu, utilise le recensement pour en favoriser la compréhension.

Un certain nombre de questions liées à la politique sociale ont eu une incidence sur le contenu du questionnaire du recensement de 2001, notamment :

- exigences d'une population vieillissante en matière de services de santé et de logement (*questions sur l'âge, le sexe et l'état matrimonial*);
- programmes et politiques du Canada liés au multiculturalisme, au bilinguisme et à l'équité en matière d'emploi (*questions sur l'immigration, la langue, la citoyenneté et l'appartenance ethnique*);
- mutations technologiques nécessitant recyclage et apprentissage continu (*questions sur l'instruction*);
- prévention des inégalités économiques et d'une polarisation subséquente de la société canadienne entre les nantis et les démunis (*questions sur le revenu, le niveau de scolarité et la population active*);
- nécessité de programmes de construction de logements à prix abordables et de détermination du besoin de logement (*questions sur le logement*).

Les besoins en matière de données sont évalués à la lumière de certains facteurs tels que le droit du répondant à la protection de la vie privée, les prescriptions des lois, la possibilité d'avoir accès à d'autres sources pour répondre aux besoins en matière de données, le fardeau du répondant et les frais de collecte et de traitement des données.

2.2.1 Consultations

Au début de 1997, au cours de la première partie du processus de consultation du recensement de 2001, Statistique Canada a préparé un guide pour aider les utilisateurs de données à organiser leurs idées et à faire des suggestions. Ce guide, qui a été un des principaux outils utilisés pour solliciter les commentaires des utilisateurs au sujet du recensement, a été posté aux principaux utilisateurs de données. Il était en outre possible de s'en procurer une copie papier sur demande et d'avoir accès à une version Internet dans le site Web de Statistique Canada. On trouvait aussi dans le site Web un supplément géographique fournissant des renseignements additionnels sur les questions relatives à la géographie du recensement, supplément dont des copies papier ont aussi été distribuées lors de réunions.

Les consultations relatives au contenu du recensement de 2001 se sont échelonnées sur une période allant de septembre 1997 à mars 1998. Environ 480 personnes, dont la majorité étaient des utilisateurs de données, y ont participé. Plus de 350 communications écrites ont été reçues et plus de 65 réunions ont été organisées un peu partout au pays par les centres régionaux de consultation, donnant lieu à plus de 1 650 observations au total.

2.2.2 Mise à l'essai

Statistique Canada met en œuvre un programme complet de mise à l'essai du contenu afin de s'assurer que les questions du recensement permettent d'obtenir les renseignements voulus. Il est essentiel que les répondants comprennent bien les questions et soient disposés à y répondre d'une manière qui permette de recueillir des données exactes. Des essais qualitatifs (groupes de discussion et vaste enquête échantillon appelée Test du recensement national) permettent de déterminer la qualité des renseignements qui seraient recueillis par suite des modifications apportées aux questions et à la conception du questionnaire.

Le Test du recensement national (TRN), qui a été mené le 20 octobre 1997, a visé un échantillon de 75 000 ménages répartis entre 13 régions d'essai sélectionnées ici et là au Canada. Ces régions formaient un échantillon représentatif de la population et comportaient des membres de nombreux groupes tels que les autochtones, les immigrants et les exploitants agricoles. Le TRN a permis de mettre à l'essai de nouvelles questions ainsi que des questions modifiées portant sur divers sujets tels que les couples formés de partenaires du même sexe, l'origine ethnique, le lieu de naissance des parents/grands-parents, la langue, les limitations d'activités, l'endroit où le répondant a obtenu son plus haut certificat, diplôme ou grade, et le travail non rémunéré.

2.2.3 Recommandations et approbation du contenu

Avant le recensement de 2001, Statistique Canada a mené un processus rigoureux de consultation, de mise à l'essai, de révision et d'approbation afin de s'assurer que chaque question du recensement réponde aux plus grandes priorités en matière d'information de la part des administrations publiques, du secteur privé et du grand public. Statistique Canada a élaboré des options relatives au contenu du recensement qui ont été soumises à l'attention du Cabinet. Une fois que le Cabinet a eu approuvé les questions, celles-ci ont été prescrites par décret, comme le veut la *Loi sur la statistique*, et publiées dans la *Gazette du Canada, volume 1*. La publication a eu lieu le 22 avril 2000.

2.3 Production des questionnaires

La conception des questionnaires est importante pour plusieurs raisons. Elle a une incidence directe sur l'image de Statistique Canada aux yeux du public; elle peut jouer un rôle déterminant dans la qualité des données obtenues et contribuer à l'efficacité des opérations de collecte et de dépouillement des données. Produire un questionnaire facile à remplir qui réponde à la fois aux exigences de la collecte, du traitement et des communications constitue un défi de taille. L'espace sur le questionnaire est restreint, ce qui limite le nombre de questions pouvant être posées de même que leur longueur. De plus, il faut inclure au questionnaire des instructions et des exemples à l'intention des répondants.

Les étapes de la production comptent, une fois la conception terminée, la composition et la vérification des questionnaires, la coordination des contrats pour l'impression des questionnaires et leur insertion dans des trousseaux, le contrôle de la qualité des produits et le contrôle de la livraison des différents documents. Tous ces documents sont tirés à plus de 100 millions d'exemplaires. Parmi les nombreux questionnaires, livrets, enveloppes et autres documents produits, on trouve :

- Formule 2A** Le **questionnaire sur la population** abrégé est utilisé pour dénombrer tous les résidents habituels de quatre logements privés sur cinq dans les secteurs de retour par la poste.
- Formule 2B** Le **questionnaire sur la population** complet est utilisé pour dénombrer tous les résidents habituels d'un logement privé sur cinq dans les secteurs de retour par la poste. Il sert également à dénombrer les résidents des colonies huttérites situées dans ces secteurs.
- Formule 2C** Sert à dénombrer les personnes en poste à l'extérieur du Canada, comme les fonctionnaires canadiens (fédéraux et provinciaux) et leur famille, ainsi que les membres des Forces armées canadiennes et leur famille; sert également à dénombrer tous les autres citoyens canadiens, immigrants reçus et résidents non permanents à l'extérieur du Canada qui demandent à être dénombrés.
- Formule 2D** Le **questionnaire du Nord et des réserves** est utilisé pour dénombrer les régions nordiques et la plupart des réserves indiennes, des établissements indiens, des *Indian government districts* et des terres réservées. Il sert également à dénombrer les résidents habituels des colonies huttérites situées dans les secteurs de recensement par interview.
- Formule 3A** Le **questionnaire individuel du recensement abrégé** est utilisé dans les logements privés recensés sur une formule 2A, pour dénombrer les résidents habituels désireux d'être dénombrés séparément (p. ex., chambreurs, pensionnaires) et dans les logements collectifs recensés à partir des registres, pour dénombrer les résidents habituels et les membres résidents du personnel.
- Formule 3B** Le **questionnaire individuel du recensement complet** est utilisé dans les logements privés recensés sur une formule 2B, pour dénombrer les résidents habituels désireux d'être dénombrés séparément (p. ex., chambreurs, pensionnaires) et dans les logements collectifs autodénombrés (sauf les colonies huttérites), pour dénombrer les résidents habituels et les membres résidents du personnel.

Les questionnaires du recensement ont été produits dans les deux langues officielles, en caractères réguliers et en gros caractères. De plus, les questions ont été traduites dans 60 langues non officielles, dont certaines langues autochtones, et étaient offertes en braille et sur cassette audio.

2.4 Collecte des données

Cette étape du processus du recensement vise à faire en sorte que les quelque 11,8 millions de ménages du Canada soient dénombrés. Le recensement vise l'ensemble de la population du Canada, qui comprend les citoyens canadiens (par naissance ou par naturalisation), les immigrants reçus et les résidents non permanents ainsi que les membres de leur famille vivant avec eux. Les résidents non permanents sont les personnes au Canada qui sont titulaires d'un permis de travail, d'un permis de séjour pour étudiants ou d'un permis ministériel, ou qui revendiquent le statut de réfugié, ainsi que les membres de leur famille qui vivent avec eux.

Le recensement dénombre également les citoyens canadiens et les immigrants reçus qui sont temporairement à l'extérieur du pays le jour du recensement. Il s'agit, par exemple, des fonctionnaires fédéraux et provinciaux en poste à l'extérieur du Canada, du personnel des ambassades canadiennes à l'étranger, des membres des Forces armées canadiennes en poste à l'étranger et des Canadiens qui se trouvent à bord de navires marchands. En raison du dénombrement des personnes se trouvant à l'extérieur du pays, le recensement du Canada est un recensement *de jure* modifié.

2.4.1 Méthodes de collecte

Pour assurer la meilleure couverture possible, le pays est divisé en petits secteurs géographiques appelés secteurs de dénombrement (SD). Chaque recenseur est responsable d'au moins un SD. Le nombre optimal de ménages dans un SD varie de 175 en région rurale à 600 en région urbaine. Au recensement de 2001, on comptait 42 851 secteurs de dénombrement au Canada, et 38 000 personnes ont été affectées à la collecte des données.

a) Autodénombrement

En 2001, environ 98 % des ménages ont été recensés selon la méthode de l'autodénombrement. Aux termes de cette méthode, un recenseur livre un questionnaire à chaque ménage au cours des deux semaines précédant le jour du recensement et un adulte ou un membre responsable du ménage est invité à remplir le questionnaire pour tous les membres du ménage, puis à le retourner dans une enveloppe-réponse.

b) Recensement par interview

Par ailleurs, environ 2 % des ménages ont été dénombrés par interview lors du recensement de 2001. Selon cette méthode, un recenseur visite le ménage et remplit lui-même un questionnaire pour le ménage par interview. Cette méthode est

normalement utilisée dans les régions éloignées et nordiques du pays, de même que dans la plupart des réserves indiennes. Elle est en outre utilisée dans certaines régions urbaines où l'on estime qu'il existe une forte probabilité que les répondants ne retournent pas leur questionnaire.

2.4.2 Soutien à la collecte

Afin d'appuyer les activités de collecte du recensement de 2001, un vaste programme de communications a été mis sur pied. De plus, on a offert aux répondants l'Assistance téléphonique du recensement (ATR), un service multilingue, gratuit et accessible de partout au pays. Le numéro à composer sans frais figurait dans le questionnaire et le guide du recensement, en plus d'être donné dans tous les messages diffusés à l'intérieur du programme de communications. L'ATR a répondu à environ 725 000 appels au recensement de 2001.

2.5 Communications du recensement

Le mandat du Projet de communications du recensement de 2001 consistait à faire connaître la date du recensement, soit le 15 mai 2001, à tous les Canadiens, à leur expliquer ce qui était attendu d'eux et à leur expliquer pourquoi il était important de participer.

Le message lancé à la population était simplement : « *Soyez du nombre!* » Les documents diffusés à l'intérieur du programme de communications expliquaient que les données du recensement servaient :

- à la mise à jour des limites des circonscriptions électorales;
- à l'allocation des paiements de transfert fédéraux et provinciaux;
- à la prise de décisions tant à l'échelle nationale et provinciale, qu'à celle de la collectivité locale et du quartier.

De plus, on s'est assuré que la population sache que sa participation était obligatoire en vertu de la loi et que, en vertu de la loi, Statistique Canada devait protéger la confidentialité de l'information transmise par les répondants.

Le programme de relations publiques comportait cinq composantes, qui sont présentées ci-dessous :

a) Partenariat

Le partenariat consiste à obtenir la collaboration de grandes entreprises, de sociétés, d'associations, de ministères fédéraux et provinciaux, et d'autres organisations afin de faire connaître le recensement à leur personnel et à leurs clients. Environ 5 800 partenaires dans le cadre du programme de parrainage ont accepté d'inclure le message du recensement dans leur correspondance habituelle ou d'afficher dans leur

site Web une bannière promotionnelle comportant un lien avec le site Web du recensement à Statistique Canada. Cette composante du programme a permis de diffuser plus de 1,4 milliard de messages aux répondants.

b) Relations avec les médias

Comme le recensement constitue matière à nouvelles et que les médias sont un véhicule efficace pour joindre la population, le message du recensement a pu être diffusé quotidiennement à la population pendant toute la période entourant le jour du recensement. En effet, grâce aux entrevues accordées aux médias par les porte-parole de Statistique Canada et à la couverture du recensement par les journalistes et les éditorialistes, nous avons pu recueillir une revue de presse considérable à l'occasion du recensement de 2001.

c) Éducation

Les activités pédagogiques prévues étaient pour la plupart destinées aux élèves du primaire et du secondaire. Pas moins de 24 000 exemplaires de la *Trousse de l'enseignant du recensement de 2001* ont été distribués gratuitement aux enseignants. Cette trousse renfermait divers documents et activités conçus pour faire ressortir l'importance du recensement. Une importante composante du programme d'éducation était formée d'activités à l'intention des élèves des classes de français et d'anglais langues secondes, les élèves qui comprennent mieux le français ou l'anglais que leurs parents pouvant aider ceux-ci à remplir le questionnaire du recensement. Une trousse d'éducation/alphabétisation a également été conçue à l'intention des apprenants adultes.

d) Publicité payante

Le programme de publicité du recensement de 2001 a fait appel à la presse écrite, à la radio et aux médias hors domicile. Tous les messages diffusés montraient l'enveloppe jaune du recensement sur laquelle figurait le groupe de personnes stylisé qui constitue le logo du recensement. La campagne publicitaire comportait trois volets : le volet précensitaire, qui s'est déroulé du 10 au 14 mai, le volet censitaire, qui a couvert la période du 16 au 22 mai, et le volet final, qui s'est prolongé du 22 mai jusqu'à la première semaine de juillet dans certaines régions.

Un nombre limité de messages télévisés dans des langues autres que l'anglais et le français ont également été diffusés à l'intention des communautés ethniques et des groupes immigrants. Les annonces publicitaires ont aussi été transmises à tous les réseaux et diffusées en français et en anglais à titre de communiqués d'intérêt public.

e) Populations cibles spéciales

Le programme de communications du recensement de 2001 prévoyait des stratégies spécialement adaptées à la situation de groupes difficiles à joindre qui avaient été sous-dénombrés au recensement de 1996. Figuraient au nombre de ces groupes : les

personnes qui ne parlent aucune des deux langues officielles, les personnes ayant une incapacité visuelle, les personnes dont le degré d'alphabétisation est faible, les personnes âgées, les étudiants, les sans-abri, les immigrants, les autochtones ainsi que les jeunes hommes et, dans certaines régions, les jeunes femmes de 18 à 30 ans.

2.6 Dépouillement

Cette étape du processus du recensement consiste à assurer le dépouillement de tous les questionnaires remplis, depuis la saisie des données jusqu'à la constitution d'une base de données d'extraction exacte et complète. La base de données finale a été transférée au Projet d'évaluation de la qualité des données, en vue de la détermination de la qualité globale des données, et au Projet de la diffusion, en vue de la production et de la commercialisation des produits et services du recensement de 2001. En 2001, cette étape visait en outre la création d'un système d'extraction d'images donnant accès aux images de tous les questionnaires et de tous les registres des visites, de façon à éliminer la manutention de milliers de boîtes et de documents papier dans le cadre des processus subséquents nécessitant la consultation de l'original des formulaires du recensement, comme lors des recensements antérieurs.

Le dépouillement du recensement de 2001 se divisait en cinq grandes composantes :

- le dépouillement régional;
- l'imagerie;
- la vérification interactive;
- le codage automatisé;
- le contrôle et l'imputation.

2.6.1 Dépouillement régional

L'équipe du dépouillement régional était responsable du codage manuel des réponses relatives à l'industrie et à la profession ainsi que de la saisie de l'information figurant sur les questionnaires en format électronique pour les systèmes de traitement ultérieurs. Étant donné l'énorme volume de questionnaires et d'information à saisir (plus de 4 milliards de frappes), la tâche du dépouillement régional confie le travail à l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC), anciennement Revenu Canada, depuis 1981. Ce partenariat permet à l'équipe du recensement de réaliser des économies en mettant à profit le personnel qualifié et l'infrastructure déjà en place à l'ADRC. Lors du recensement de 2001, environ 2 800 employés de l'ADRC ont prêté le serment d'office et de discrétion prévu par la *Loi sur la statistique* en vue d'effectuer les tâches du recensement conformément aux mêmes règles et règlements que les employés de Statistique Canada.

Une fois les activités de collecte relatives à un secteur de dénombrement (SD) terminées, les questionnaires, les cartes géographiques et les registres des visites

connexes étaient acheminés dans des boîtes de SD des sous-sections de collecte sur le terrain vers un des huit centres fiscaux de l'ADRC désignés du pays.

La première étape consistait à préparer les questionnaires remplis en vue de la saisie des données. Traditionnellement, elle avait pour objet d'attribuer manuellement des codes aux réponses en lettres fournies par les répondants. En 2001, la plupart des réponses en lettres étaient converties en codes par des systèmes automatisés (voir la section 2.6.4). Les seules réponses en lettres devant être codées manuellement lors du recensement de 2001 étaient celles du questionnaire complet portant sur les questions relatives à l'industrie et la profession. Des travaux de recherche ont été entrepris en vue d'automatiser le codage de ces réponses et on s'attend à disposer d'un système opérationnel pour le recensement de 2006.

Les réponses aux questions sur l'industrie ont été codées à l'ADRC conformément au Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), que Statistique Canada utilise comme document normatif depuis quelques années. Le SCIAN a été élaboré afin de fournir au Canada, aux États-Unis et au Mexique un cadre de référence commun pour la production de statistiques sur l'industrie dans le contexte de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Cela représente une modification au codage des réponses relatives à l'industrie qui, lors du recensement de 1996, avaient été codées à l'aide de la Classification type des industries (CTI) de 1980. Afin de permettre l'établissement de comparaisons longitudinales, les réponses à la question sur l'industrie du recensement de 2001 sont également codées d'une façon plus automatisée conformément à la CTI de 1980 dans le cadre du codage automatisé (section 2.6.4).

Une fois que les questionnaires avaient été reçus et enregistrés à un des centres fiscaux de l'ADRC et que les codes d'industrie et de profession avaient été attribués, l'étape suivante consistait à trier, étiqueter et mettre en lots les questionnaires en vue de la saisie des données. L'étiquette apposée sur chacun des questionnaires portait un numéro de séquence unique destiné à permettre de contrôler le cheminement du questionnaire tout au long des opérations à l'ADRC. Pour la première fois, l'étiquette comportait aussi un code à barres ayant pour objet de faciliter le scannage du questionnaire dans le cadre de la tâche de l'imagerie (voir la section 2.6.2).

Les données étaient ensuite saisies principalement au clavier de terminaux de l'ordinateur central. Afin de vérifier la précision de l'opération de saisie, on saisissait de nouveau les données d'un échantillon de questionnaires dont les données avaient déjà été saisies et des statistiques sur le contrôle de la qualité étaient produites en comparant entre eux les deux ensembles de données saisies.

Au fur et à mesure de leur saisie, les données étaient transmises en temps réel sur des lignes de communication dédiées à l'ordinateur de l'ADRC à Ottawa. À l'intérieur d'un délai de 24 heures, les données étaient ensuite transférées sur des cartouches magnétiques qui étaient livrées par un transporteur cautionné à Statistique Canada, où

elles étaient chargées sur l'ordinateur central. Les questionnaires étaient enfin rassemblés dans leurs boîtes de SD en vue de leur expédition au centre de dépouillement de Statistique Canada à Ottawa.

2.6.2 Imagerie

Lors des recensements antérieurs, les étapes du dépouillement qui nécessitaient la consultation des questionnaires et des registres des visites se faisaient à l'aide des documents papier. En 2001, on a éliminé la nécessité de manipuler les documents papier en créant (par scannage) une image électronique de tous les questionnaires et registres des visites dès leur réception au centre de dépouillement du recensement en provenance des centres fiscaux de l'ADRC. Le personnel des opérations ultérieures pouvait ensuite accéder aux images des questionnaires et des registres des visites à l'aide d'un système d'extraction d'images, plutôt que d'avoir à utiliser les documents papier.

À leur arrivée au centre de dépouillement du recensement de 2001, les boîtes de SD étaient enregistrées et les documents étaient préparés en vue du scannage. Étant donné que les questionnaires et les registres des visites se présentaient sous forme de brochures, il fallait les découper en feuilles détachées pour les passer dans les scanners. Après le découpage, il fallait, dans le cas des questionnaires 2A qui étaient constitués de deux questionnaires (un en français et un en anglais) collés ensemble, séparer la partie du questionnaire vierge de la partie du questionnaire rempli. Les objets qui nuisent au processus de l'imagerie (comme les agrafes) devaient aussi être enlevés. Les questionnaires étaient ensuite mis en lots par SD en vue du scannage.

Les images électroniques des 13 millions de documents ont été créées à l'aide de 15 scanners à haute vitesse fonctionnant 5 jours par semaine, pendant 2 quarts de travail par jour. L'identificateur géographique nécessaire pour identifier chacune des images de document était automatiquement attribué à partir du code à barres figurant sur l'étiquette apposée lors des opérations de saisie des données à l'ADRC (voir la section 2.6.1). Un contrôle qualitatif était effectué afin de vérifier que chaque document comportait le nombre approprié de pages et que le nombre de questionnaires de chaque type était exact pour chacun des SD. Une opération spéciale était prévue afin de résoudre les problèmes qui se posaient. Les images étaient alors enregistrées sur des disques optiques à des fins de consultation ultérieure et d'archivage. Lorsque les questionnaires étaient scannés, les images étaient aussi conservées sur une mémoire cache magnétique afin qu'on puisse y avoir accès immédiatement pour les besoins des activités de la tâche de vérification interactive (voir la section 2.6.3).

Les disques optiques sur lesquels sont enregistrées les images sont conservés dans un endroit sûr, où ils ne peuvent être consultés que par les employés dûment autorisés de Statistique Canada.

2.6.3 Vérification interactive

L'objectif principal de la vérification interactive était d'identifier et de corriger les erreurs dans les données dont la résolution exigeait de se référer aux images des questionnaires et/ou des registres des visites. Les données saisies étaient soumises à un ensemble détaillé de règles de vérification pour identifier des erreurs telles que des personnes manquantes ou comptées plus d'une fois dans un ménage; un dénombrement incorrect des résidents étrangers ou temporaires; des ménages associés aux mauvais questionnaires; ou une mauvaise classification de ménages comme occupés ou inoccupés. Un examen exhaustif de l'information des formules associées à chacun des problèmes était effectué pour déterminer la correction appropriée. Dans certains cas il fallait ajouter et/ou éliminer des personnes ou des ménages; par conséquent, ce processus avait une incidence sur les chiffres de population produits par le recensement.

Lorsque les cartouches renfermant les données étaient reçues de l'ADRC, elles étaient chargées sur les ordinateurs de Statistique Canada en vue de la vérification interactive. Une série de contrôles structurels étaient alors exécutés, surtout pour vérifier les renseignements inscrits par le recenseur sur la page couverture des questionnaires. Ces contrôles avaient entre autres pour objet d'apparier les types de questionnaire et les types de ménage, de contre-vérifier le nombre de questionnaires, de contre-vérifier le nombre de personnes dénombrées et de vérifier si les identificateurs géographiques étaient bien uniques. Les données sur le revenu étaient aussi soumises à certains contrôles visant à déceler les anomalies et à les soumettre aux spécialistes des données sur le revenu.

Tous les contrôles étaient effectués par SD. Les erreurs étaient balisées, puis corrigées en se reportant aux images des questionnaires et des registres des visites du SD visé. Les corrections apportées aux données électroniques étaient faites à l'aide d'un système interactif sur micro-ordinateur. Certaines corrections étaient également notées sur les images de questionnaire à l'aide d'un processus appelé « annotation ».

Une fois que la boîte de SD avait été soumise à tous ces contrôles, on procédait à une vérification manuelle et automatique du numéro d'îlot (voir l'encadré ci-dessous) transcrit par le recenseur de la carte de SD au questionnaire et au registre des visites.

Un programme national des îlots géographiques a été mis en œuvre pour la première fois en 2001. Un îlot est fondamentalement le plus petit secteur dont tous les côtés sont délimités par des rues ou des routes, des lacs et des cours d'eau. Dans les centres urbains, les îlots correspondent en général aux pâtés de maisons. Dans les régions rurales, ils forment des secteurs beaucoup plus vastes, mais toujours délimités par des traits identifiables sans être fractionnés par aucun trait important. Les îlots sont regroupés afin de former des SD, qui sont utilisés pour les besoins de la collecte des données, et des aires de diffusion (AD), qui sont utilisées pour les besoins de la diffusion des produits et services du recensement.

Pendant les opérations de collecte sur le terrain, au moment de livrer un questionnaire à chacun des logements de son SD, le recenseur inscrivait le nom de la personne (si possible) et l'adresse dans son registre des visites. Au même moment, le recenseur transcrivait sur le questionnaire le numéro de la ligne correspondante dans le registre des visites (RV) – numéro qui servait d'identificateur unique du logement –, puis transcrivait dans le RV et sur le questionnaire le numéro d'îlot figurant sur la carte. Ces numéros d'îlot ont ensuite été saisis avec les autres données afin que tous les logements du Canada puissent être associés à un îlot.

La dernière étape de la vérification interactive consistait à reformater les données et à les acheminer aux dernières étapes du dépouillement, le codage automatisé ainsi que le contrôle et l'imputation.

La vérification interactive prévoit aussi un dépouillement spécial afin d'assurer que les Canadiens qui résidaient à l'extérieur du Canada le jour du recensement (personnes à bord des navires de la garde côtière, des navires de guerre et des navires marchands battant pavillon canadien, membres du personnel diplomatique et membres des Forces armées) ont été dénombrés.

2.6.4 Codage automatisé

Le codage automatisé consistait à convertir en codes les réponses en lettres saisies sur les questionnaires complets dans le cadre du dépouillement régional (voir la section 2.6.1), à l'aide d'un fichier de référence automatisé contenant des séries de mots ou d'expressions correspondants. Bien que la majorité des réponses en lettres puissent être codées de façon entièrement automatique, certaines réponses ne peuvent être appariées. Des systèmes de codage interactifs exclusifs sont prévus pour aider des codeurs ayant reçu une formation spéciale et des spécialistes à attribuer un code approprié à toutes les réponses non appariées en examinant les réponses données à d'autres questions et les réponses données par les autres membres du ménage. Ont été soumises au codage automatisé les réponses en lettres aux questions suivantes du questionnaire complet :

- lien avec la Personne 1;
- langue parlée à la maison;
- langues non officielles;
- première langue apprise dans l'enfance (langue maternelle);
- langues utilisées au travail (nouvelle question en 2001);
- lieu de naissance;
- lieu de naissance des parents (nouvelle question en 2001);
- citoyenneté;
- origine ethnique (ascendance);
- groupe de population;
- bande indienne/première nation;
- lieu de résidence 1 an auparavant;
- lieu de résidence 5 ans auparavant;
- principal domaine d'études;
- religion (question posée pour la dernière fois en 1991);
- lieu de travail;
- industrie selon la CTI de 1980 (première fois en 2001 pour le codage automatisé).

Une fois que toutes les réponses associées à une variable avaient été codées, les données étaient acheminées à l'étape du contrôle et de l'imputation.

2.6.5 Contrôle et imputation

Les données recueillies lors de toute enquête comportent des omissions ou des incohérences. Ces erreurs peuvent survenir lorsque les répondants fournissent des réponses incorrectes ou incomplètes aux questions ou encore lors du traitement. Par exemple, un répondant peut être réticent à répondre à une question, peut ne pas se rappeler la bonne réponse ou peut mal comprendre la question. De son côté, le personnel du recensement peut coder les réponses incorrectement ou peut faire d'autres types d'erreurs au cours du traitement.

Avant d'être soumis au contrôle et à l'imputation, les questionnaires ont fait l'objet de contrôles manuels spécifiques lors de la collecte. Le personnel sur le terrain les a passés en revue afin de vérifier si des réponses étaient manquantes ou s'il y avait des réponses multiples inacceptables. Les problèmes relevés ont alors été résolus en communiquant avec les répondants pour obtenir l'information désirée. Après la collecte, des contrôles structurels de base ont été appliqués par l'équipe de la tâche de la vérification interactive (section 2.6.3), en se reportant, au besoin, aux images des questionnaires et des registres des visites.

L'épuration définitive des données, faite à l'étape du contrôle et de l'imputation, a été presque entièrement automatisée. Elle consistait à appliquer une série de règles de contrôle détaillées, qui permettaient de repérer les réponses manquantes ou

incohérentes. Ces dernières étaient la plupart du temps corrigées en modifiant par imputation la valeur du plus petit nombre de variables possible. L'imputation était faite à l'aide des méthodes dites « déterministe » et/ou « hot deck à changements minimaux ». L'imputation déterministe consiste à corriger les erreurs en inférant la valeur appropriée à partir des réponses à d'autres questions. Quant à l'imputation « hot deck à changements minimaux », on choisit un enregistrement qui comporte un certain nombre de caractéristiques communes à celles de l'enregistrement qui contient une erreur. On emprunte les données de cet enregistrement « donneur » et on les utilise pour changer le plus petit nombre possible de variables nécessaires pour résoudre tous les rejets au contrôle.

Deux systèmes automatisés différents ont été utilisés pour mener à bien ce traitement.

Le système NIM (Nearest-neighbour Imputation Method), qui a été élaboré en vue du recensement de 1996 pour faire le contrôle et l'imputation des caractéristiques démographiques de base telles que l'âge, le sexe, l'état matrimonial, l'union libre et le lien avec la Personne 1, a été amélioré en vue du recensement de 2001 et implanté dans un système appelé SCANCIR (Système Canadien de Contrôle et Imputation du Recensement). Il permet maintenant d'effectuer le contrôle et l'imputation d'autres variables telles que l'industrie, le lieu de travail, le mode de transport et la mobilité. Tout comme en 1996, le système SCANCIR permettait de soumettre les réponses à des contrôles plus détaillés et exacts, tout en préservant les réponses grâce à la méthode d'imputation « hot deck à changements minimaux ».

Le système SPIDER (System for Processing Instructions from Directly Entered Requirements), qui a été utilisé pour traiter les autres variables du recensement telles que la langue maternelle, le logement ou le revenu, permet de traduire les exigences des agents spécialisés, déterminées au moyen de tables de décision logique, en modules exécutables. SPIDER fait appel aux imputations déterministe et hot deck.

Pondération

On a recueilli des renseignements sur l'âge, le sexe, l'état matrimonial, l'union libre, la langue maternelle et le lien avec la Personne 1 auprès de toute la population. Cependant, la majeure partie des renseignements du recensement proviennent d'un échantillon de 20 % de la population. On a employé la pondération pour reporter, après le contrôle et l'imputation, l'information fournie par l'échantillon à l'ensemble de la population.

La méthode de pondération a fourni, à partir des données-échantillon, des estimations qui étaient entièrement représentatives. Au recensement de 2001, on a fait appel à une technique que l'on appelle estimation de calibrage ou de régression. Cette procédure consiste à ajuster des coefficients de pondération initiaux égalant environ 5 par le plus petit nombre possible permettant de faire correspondre les estimations échantillonnales

(p. ex., nombre d'hommes ou de personnes âgées de 15 à 19 ans) aux chiffres de population établis à partir des données intégrales (c'est-à-dire les données recueillies à l'aide des six questions de base des questionnaires abrégés [formule 2A] et complets [formule 2B]).

Une fois les données invalides et manquantes corrigées, elles ont été transférées dans les bases de données d'extraction nationales définitives en vue de la réalisation d'études sur la qualité des données et de la diffusion.

2.7 Évaluation de la qualité des données

Au cours des diverses étapes du recensement, tout a été mis en œuvre pour assurer l'obtention de résultats de qualité supérieure. À l'étape de l'évaluation de la qualité des données, on a déterminé la qualité globale des données du recensement. Bien que des normes de qualité rigoureuses aient été établies pour la collecte et le dépouillement des données et que l'on se soit efforcé de réduire la non-réponse à l'aide, par exemple, d'efforts de communication, il a été impossible d'éliminer toutes les erreurs. Aussi, on a évalué la qualité des données afin de fournir aux utilisateurs des renseignements sur la fiabilité des données, d'améliorer la qualité des données des recensements subséquents et de corriger les données officielles du recensement. Le lecteur désireux d'obtenir plus de renseignements à ce sujet se reportera au chapitre 7.

2.8 Diffusion

2.8.1 Restructuration de la gamme de produits en fonction des résultats des consultations auprès des utilisateurs de données

Des consultations étendues ont été menées auprès des utilisateurs de données de l'automne 2000 au printemps 2001. Ont participé à ces consultations des représentants de tous les ordres de gouvernement, des bibliothèques, du monde universitaire, du secteur privé, des organismes non gouvernementaux ainsi que des distributeurs de données autorisés de Statistique Canada. Ces consultations ont porté sur des aspects de la production tels que le contenu, les supports de livraison, le format, les services offerts et les prix. Les discussions avec les principaux partenaires se poursuivent relativement à l'état d'avancement des activités de planification relatives à la diffusion des produits et services du recensement.

Les commentaires recueillis au cours des consultations et tout au long du cycle du recensement ont fait l'objet d'une analyse approfondie. Par la suite, un certain nombre de modifications sont apportées à la gamme de produits et services du recensement de 2001 afin de maximiser la satisfaction des utilisateurs tout en améliorant l'accessibilité des données du recensement.

- Conformément aux recommandations des utilisateurs, les produits de référence et de données normalisés du recensement de 2001 qui sont offerts à titre gracieux et

qui sont « d'intérêt public » sont diffusés principalement dans Internet. Les CD-ROM à grande diffusion et les outils logiciels connexes dont l'exploitation présentait des difficultés pour les utilisateurs de données seront abandonnés graduellement. La diffusion dans Internet permet de mettre les données à la disposition du public plus rapidement tout en maintenant le plus simple possible le contenu ainsi que les modalités de livraison et d'extraction des données. Étant donné l'immense succès qu'ont connu les *Profils des communautés* du recensement de 1996, nous nous sommes efforcés d'améliorer le produit de façon à en enrichir le contenu tout en préservant la simplicité de ce produit. La stratégie de diffusion du recensement de 2001 prévoit également une mise à jour systématique des *Profils des communautés* au fur et à mesure que de nouvelles données sont diffusées. Le grand public se voit offrir plus de données du recensement à titre gracieux en 2001 que jamais auparavant.

- Afin de maximiser l'accessibilité des données du recensement, les utilisateurs qui en font la demande peuvent se procurer les données sur CD-ROM. De plus, certains tableaux plus volumineux sont offerts uniquement sur supports électroniques classiques tels que CD-ROM et fichiers FTP.
- Comme de nombreux utilisateurs l'ont recommandé, des fonctions de recherche de métadonnées, de navigation et d'indexage leur sont offertes dans Internet. Le module du recensement du site Web de Statistique Canada leur donne la possibilité de consulter les nombreux produits du recensement de 2001 offerts dans Internet par thème, date de diffusion, niveau géographique, variable et numéro de catalogue. Il met également à leur disposition toute une série de liens utiles.
- Conformément au vœu exprimé par les utilisateurs, on trouve dans les produits du recensement de 2001 diffusés dans Internet des définitions en langage simple, plus faciles à comprendre. Des liens permettent en outre aux utilisateurs d'avoir accès aux définitions traditionnelles, plus détaillées.
- Afin d'en faciliter la consultation, les données du recensement de 2001 sont diffusées par thème plutôt qu'en fonction des séries de produits traditionnelles tels que la série « Le pays » ou la série « Dimensions ».

2.8.2 Commercialisation des produits et services

Le bureau central de Statistique Canada et ses centres régionaux de consultation partout au Canada travaillent en collaboration pour communiquer, promouvoir les données du recensement et faire connaître à leurs clients toutes les possibilités qu'elles offrent. Statistique Canada s'occupe entre autres :

- de planifier et de coordonner la diffusion des données et de certains produits du recensement;

- d'élaborer une méthode axée sur les secteurs du marché pour promouvoir les données du recensement;
- d'entretenir des relations avec les anciens utilisateurs des données du recensement en vue de leur fournir des services, ainsi qu'avec les clients qui ont participé au financement des activités de collecte du recensement;
- d'offrir aux utilisateurs actuels et aux nouveaux utilisateurs des données du recensement un service après-vente et des ateliers de formation.

Les utilisateurs peuvent obtenir sans frais davantage de données du recensement de 2001 dans Internet en accédant au site Web de Statistique Canada : www.statcan.ca. Les données correspondant à chacune des diffusions continuent d'être présentées sous forme résumée et diffusées dans le site Web de Statistique Canada ainsi que dans *Le Quotidien*, où elles sont accompagnées de brèves analyses. Huit diffusions officielles de données sont prévues au cours de la période allant de mars 2002 à mai 2003.



3.1 Introduction

Le Canada doit le succès de son système statistique à la collaboration établie depuis longtemps entre Statistique Canada, la population canadienne, les entreprises et les administrations publiques. Sans cette collaboration soutenue et cette bonne volonté, on ne pourrait produire des renseignements statistiques actuels et exacts. Pour garantir le succès de cette collaboration, Statistique Canada s'engage à faire en sorte que les renseignements fournis par les répondants ne soient pas communiqués sous une forme qui permettrait de les identifier. Aussi, dès le moment de la collecte de l'information auprès des répondants jusqu'au moment où cette information est traduite en données statistiques et diffusée, Statistique Canada accorde un soin méticuleux à protéger le caractère confidentiel des réponses.

3.2 Protection des renseignements fournis par les répondants

3.2.1 Personnel de Statistique Canada

Non seulement Statistique Canada vérifie-t-il la fiabilité de ses employés au moment de leur embauche, mais il veille aussi à bien les informer du caractère confidentiel de l'information traitée. En outre, tous les employés, y compris les recenseurs, prêtent un serment de discrétion. Tout employé qui manquerait à son serment, par exemple en divulguant lui-même ou en causant sciemment la divulgation de renseignements individuels, est passible d'une peine en vertu de la *Loi sur la statistique* : une amende maximale de 1000 dollars, un emprisonnement maximal de six mois, ou l'une et l'autre de ces peines.

3.2.2 Noms, adresses et numéros de téléphone

Même si on demande aux répondants d'inscrire leurs nom, adresse et numéro de téléphone sur le questionnaire du recensement, ces renseignements ne sont pas entrés dans la base de données de Statistique Canada. En effet, ces renseignements servent notamment au contrôle, au moment de la collecte sur le terrain. On demande aux répondants d'inscrire leur nom afin de s'assurer que chaque personne est dénombrée et qu'elle n'est dénombrée qu'une seule fois. Par ailleurs, le numéro de téléphone permet de communiquer avec un ménage dont le questionnaire serait incomplet. Quant à l'adresse, elle sert à dénombrer les répondants en fonction de leur lieu habituel de résidence le jour du recensement. L'adresse permet en outre de traiter tous ensemble les questionnaires dans le cas où plus d'un questionnaire a été rempli pour un même ménage.

3.2.3 Manipulation des questionnaires

La plupart des répondants (98 %) devaient remplir le questionnaire eux-mêmes et ils devaient le retourner par la poste dans l'enveloppe jaune qui leur avait été fournie à cette fin. Des dispositions spéciales sont convenues avec la Société canadienne des postes afin que les enveloppes jaunes du recensement soient considérées comme des *envois à remettre en main propre*. Ceci signifie que le commissaire au recensement ou son représentant désigné doit en prendre livraison personnellement. Les questionnaires remplis sont toujours manipulés par des employés de Statistique Canada ou par des transporteurs cautionnés. En outre, des mesures de sécurité sont en place, comme des procédures spéciales d'emballage pour éviter que les paquets ne se déchirent, ou comme la pose de sceaux sur les contenants pour réduire le risque de manipulations non autorisées.

Par ailleurs, les renseignements contenus dans les questionnaires de recensement ne sont traités que par un nombre restreint d'employés, c'est-à-dire seulement ceux qui doivent manipuler les questionnaires du recensement dans l'exercice de leurs fonctions.

Pour la première fois au Recensement de la population de 2001, l'image de chaque questionnaire se retrouve dans une base de données afin d'accélérer le traitement des questionnaires et d'en faciliter l'entreposage. Les questionnaires sont détruits une fois cette opération terminée. L'accès aux images des questionnaires est restreint, de la même façon que l'était l'accès aux questionnaires remplis lors des recensements précédents.

3.3 Protection des données statistiques rendues publiques

En vertu de la loi, Statistique Canada ne peut utiliser les réponses contenues dans les questionnaires du recensement qu'à des fins statistiques. Par conséquent, on crée une base de données ne contenant ni les noms, ni les adresses, ni les numéros de téléphone. À partir de cette base de données, on élabore les différents produits qui sont diffusés.

Les données statistiques contenues dans ces produits sont soumises à des procédures permettant d'éviter qu'on puisse les associer à des personnes en particulier.

3.3.1 Arrondissement aléatoire

L'arrondissement est une opération mathématique qui peut augmenter, diminuer ou laisser inchangé un nombre, en ne permettant que certaines valeurs déterminées à l'avance. Par exemple, on peut déterminer à l'avance d'arrondir des nombres au multiple de 10 le plus près, ou au multiple de 10 à la hausse ou au multiple de 10 à la baisse. Ainsi, l'arrondissement des nombres 10, 13 ou 17 au multiple de 10 à la baisse donnerait 10 comme résultat, dans ces trois cas.

La méthode de l'arrondissement aléatoire se fait selon des probabilités établies. Elle consiste à arrondir, aléatoirement à la hausse ou à la baisse, tous les chiffres d'un tableau (y compris les totaux) à un multiple de 5 ou, dans certains cas, à un multiple de 10. Ainsi, l'arrondissement aléatoire du nombre 12 à un multiple de 5 donnerait 10 ou 15; la même opération pour le nombre 10 donnerait 10 comme résultat. Cette méthode est très efficace pour prévenir les risques de divulgation directe, de déduction par regroupement et de divulgation par soustraction, sans augmenter de façon significative l'erreur dans les données du recensement.

3.3.2 Suppression des régions

La suppression des données sur des régions consiste à éliminer d'un tableau les données relatives aux caractéristiques de la population lorsque la taille de la population visée se situe en deçà d'un seuil donné. En effet, un tableau est toujours associé à une région géographique, considérée soit du point de vue du « lieu de résidence », soit du point de vue du « lieu de travail ». Aussi, dans le cas du lieu de résidence, le seuil est fonction du nombre de personnes qui habitent dans une région et, dans le cas du lieu de travail, le seuil est fonction du nombre de personnes qui travaillent dans une région. Lorsqu'un tableau porte à la fois sur le lieu de résidence et le lieu de travail, le seuil est fonction à la fois du nombre d'habitants et du nombre de personnes employées.

Il existe différents seuils, selon différents cas :

- 250 personnes, si le tableau porte sur le revenu et, si le tableau porte également sur le lieu de résidence, le seuil doit aussi être d'au moins 40 ménages privés;
- 100 personnes, s'il s'agit d'une région définie à l'aide des six caractères du code postal, c'est-à-dire une unité de distribution locale (UDL);
- 40 personnes, dans tous les autres cas.

3.3.3 Règles de diffusion des statistiques

Les tableaux sont parfois accompagnés de statistiques, par exemple une moyenne, un total, un écart type. Divers moyens existent pour faire en sorte que ces statistiques ne révèlent pas d'information délicate, par exemple, on supprime ces statistiques ou on les rend un peu moins précises. Certaines statistiques, comme le total, le ratio et le pourcentage, sont calculées à partir des valeurs arrondies contenues dans les tableaux auxquels elles sont associées. Une statistique sera supprimée si les données servant à la calculer ne se trouvent pas en nombre suffisant; si le nombre de données pour calculer la statistique est plus petit que la base d'arrondissement (5 ou 10), alors la statistique est supprimée. De plus, dans le cas des données exprimées en dollars, si la statistique doit être calculée sur des données n'ayant qu'une seule et même valeur, cette statistique est supprimée.

À compter du recensement de 2001, les ménages, ainsi que les chiffres de population et des logements qui leur sont associés, sont géographiquement rattachés aux îlots au moment de la collecte. Cependant, l'appariement avec le côté d'îlot est une activité qui a lieu après la collecte pour les secteurs comprenant des rues avec des tranches d'adresses. Le programme d'îlots permet une délimitation plus précise des régions définies par l'utilisateur.

Seuls les chiffres de population et des logements sont diffusés par îlot, l'aire de diffusion étant la plus petite région géographique normalisée pour laquelle des données caractéristiques sont diffusées. Pour assurer la confidentialité, les chiffres de population des îlots comptant moins de 15 habitants font l'objet d'un ajustement.



4.1 Introduction

Le questionnaire du recensement constitue sans doute le meilleur point de départ pour les utilisateurs. Quelle que soit l'enquête, ils comprendront mieux les résultats après s'être familiarisés avec la formulation de chacune des questions, leurs catégories de réponses, de même que les instructions qui les accompagnent. Cette familiarisation est d'autant plus importante pour le recensement, car la plupart des recensés répondent eux-mêmes au questionnaire (autodénombrement), à partir de leur propre interprétation et de leur compréhension des questions.

Cette section présente chacune des étapes figurant dans le questionnaire du recensement. Par ailleurs, elle comporte un tableau du contenu du questionnaire du recensement et des variables dérivées depuis la Confédération.

Les principaux questionnaires qui ont servi à dénombrer la population canadienne lors du recensement de 2001 sont : le questionnaire abrégé (2A) et le questionnaire complet (2B) dans les secteurs de dénombrement où s'effectue le retour par la poste. Le questionnaire 2A est produit en version bilingue et il est remis à 80 % des ménages; le questionnaire 2B est produit en version unilingue, française ou anglaise, et il est distribué à 20 % des ménages. Au moment de la livraison des questionnaires, lorsque le recenseur parvient à entrer en contact avec un membre du ménage, il lui remet un questionnaire 2B dans la langue officielle de son choix; s'il n'y parvient pas, il dépose deux questionnaires, l'un en français, l'autre en anglais, de manière que le ménage puisse y répondre dans la langue officielle de son choix.

Dans les questionnaires 2A et 2B, les ménages pouvaient inscrire jusqu'à six personnes. Si leur ménage comportait plus de six personnes, ils devaient inscrire ces personnes dans des questionnaires additionnels.

Formule 2A – Questionnaire abrégé

En 2001, ce questionnaire comportait sept questions :

Question	Contenu
1	Nom
2	Sexe
3	Date de naissance
4	État matrimonial
5	Union libre

- 6 Lien avec la Personne 1
- 7 Première langue apprise dans l'enfance

Formule 2B – Questionnaire complet

Le questionnaire 2B comportait les sept questions du questionnaire abrégé, ainsi que 52 autres questions. Un ménage privé sur cinq a reçu le questionnaire 2B, sauf dans les régions du Nord, les régions éloignées et les réserves indiennes. Dans ces régions, tous les ménages doivent remplir un questionnaire complet (questionnaire 2D), car la taille de ces populations est trop petite pour espérer que l'échantillonnage puisse produire des données précises.

La question sur la religion, posée à l'occasion des recensements décennaux, figurait dans le questionnaire de 2001.

Question	Contenu
1	Nom
2	Sexe
3	Date de naissance
4	État matrimonial
5	Union libre
6	Lien avec la Personne 1
7	Difficultés associées aux activités de la vie quotidienne
8	Limitations d'activités attribuables à un problème physique ou mental
9	Lieu de naissance
10	Citoyenneté
11	Immigrant reçu
12	Année d'immigration
13	Connaissance du français et de l'anglais
14	Connaissance d'une autre langue
15	Langues parlées à la maison
16	Première langue apprise à la maison
17	Origine ethnique
18	Identité autochtone
19	Groupe de population
20	Bande indienne ou première nation
21	Indien inscrit
22	Religion
23	Instruction pour la suite des questions
24	Mobilité – Lieu de résidence un an auparavant
25	Mobilité – Lieu de résidence cinq ans auparavant
26	Plus haut niveau atteint à l'école primaire ou secondaire
27	Années de scolarité (université)
28	Années de scolarité (autres)

29	Fréquentation scolaire
30	Grades, certificats et diplômes
31	Domaine de spécialisation
32	Lieu de naissance des parents
33	Travail non rémunéré
34	Heures travaillées à un emploi salarié ou à son compte
35	Mise à pied temporaire ou absence du travail ou de l'entreprise
36	Début d'un nouvel emploi
37	Recherche d'un emploi salarié
38	Raisons de l'impossibilité de commencer à travailler
39	Date du dernier emploi salarié ou du travail à son compte
40	Nom de l'employeur
41	Genre d'entreprise
42	Travail ou occupation
43	Activités principales
44	Catégories de travailleurs
45	Forme juridique
46	Lieu de travail
47	Mode de transport utilisé pour se rendre au travail
48	Langues utilisées au travail
49	Semaines travaillées en 2000
50	Semaines travaillées à plein temps ou à temps partiel en 2000
51	Revenu en 2000
H1	Soutien(s) du ménage
H2	Propriétaire ou locataire
H3	Nombre de pièces et de chambres à coucher
H4	Période de construction
H5	Réparations nécessaires
H6	Paiements annuels
H7	Coûts d'habitation – Locataire
H8	Coûts d'habitation – Propriétaire

Tableau 3 Contenu du questionnaire du recensement et variables dérivées depuis la Confédération

	Posées pour la première fois, recensements (avant 1971)	1971	1976	1981	1986	1991	1996	2001
Caractéristiques démographiques								
Nom	1871	X	X	X	X	X	X	X
Lien avec la Personne 1	1891	X	X	X	X	X	X	X
Date de naissance	1871	X	X	X	X	X	X	X
Sexe	1871	X	X	X	X	X	X	X
État matrimonial	1871	X	X	X	X	–	–	–
État matrimonial légal	–	–	–	–	–	X	X	X
Union libre	–	–	–	–	–	X	X	X
Mobilité – Lieu de résidence 1 an auparavant	–	–	–	–	–	X	X	X
Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant	1961	X	X	X	X	X	X	X
Nombre de déménagements depuis le dernier recensement	–	X	–	–	–	–	–	–
Date du premier mariage	1941	X	–	X	–	–	–	–
Nombre d'enfants mis au monde	1941	X	–	X	–	X	–	–
Langue et caractéristiques ethniques et culturelles								
Connaissance des langues officielles	1901	X	–	X	X	X	X	X
Connaissance d'une langue non officielle	–	–	–	–	–	X	X	X
Langue parlée à la maison	–	X	–	X	X	X	X	X

	Posées pour la première fois, recensements (avant 1971)	1971	1976	1981	1986	1991	1996	2001
Langue maternelle	1901	X	X	X	X	X	X	X
Langue de travail	–	–	–	–	–	–	–	X
Lieu de naissance	1871	X	–	X	X	X	X	X
Lieu de naissance des parents	1891	X	–	–	–	–	–	X
Citoyenneté	1901	X	–	X	X	X	X	X
Immigrant reçu	–	–	–	–	–	X	X	X
Période/année d'immigration	1901	X	–	X	X	X	X	X
Origine ethnique	1871	X	–	X	X	X	X	X
Ascendance autochtone (perception du répondant)	–	–	–	–	X	–	–	–
Statut d'Indien inscrit	–	–	–	–	–	X	X	X
Bande indienne/première nation	–	–	–	–	–	X	X	X
Indien de l'Amérique du Nord, Métis, Inuit (autodéclaration)	–	–	–	–	–	–	X	X
Groupe de population (appartenance à une minorité visible)	–	–	–	–	–	–	X	X
Religion	1871	X	–	X	–	X	–	X
Limitations/difficultés/réductions d'activité								
À la maison	–	–	–	–	X	X	X	X
À l'école ou au travail	–	–	–	–	X	X	X	X
Dans d'autres activités	–	–	–	–	X	X	X	X
Incapacités ou handicaps de longue durée	–	–	–	–	X	X	X	–
Difficulté à accomplir des activités de la vie quotidienne	–	–	–	–	–	–	–	X

	Posées pour la première fois, recensements (avant 1971)	1971	1976	1981	1986	1991	1996	2001
Scolarité								
Plus haut niveau atteint à l'école primaire ou secondaire	1941	X	X	X	X	X	X	X
Années de scolarité (université)	–	–	X	X	X	X	X	X
Années de scolarité (autres)	–	–	X	X	X	X	X	X
Fréquentation scolaire	1871	X	X	X	–	X	X	X
Grades universitaires	–	–	X	X	X	X	X	X
Cours de formation professionnelle suivi à plein temps et terminé (3 mois ou plus)	1971	X	–	–	–	–	–	–
Province des études primaires ou secondaires (ou à l'extérieur du Canada)	1971	X	–	–	–	–	–	–
Principal domaine d'études	–	–	–	–	X	X	X	X
Activités sur le marché du travail								
Heures réelles travaillées au cours de la dernière semaine	1951	X	X	X	X	X	X	X
Nombre d'heures travaillées habituellement chaque semaine	1911	X	–	–	–	–	–	–
Date du dernier travail	–	X	–	X	X	X	X	X
Industrie	1901	X	–	X	X	X	X	X
Profession	1871	X	–	X	X	X	X	X
Catégorie de travailleurs	1891	X	–	X	X	X	X	X

	Posées pour la première fois, recensements (avant 1971)	1971	1976	1981	1986	1991	1996	2001
Nombre de semaines travaillées au cours de l'année de référence	1911	X	–	X	X	X	X	X
Travail à plein temps ou à temps partiel	–	X	–	X	X	X	X	X
Mise à pied temporaire ou absence du travail	–	X	X	X	X	X	X	X
Nouvel emploi débutant dans quatre semaines ou moins	–	–	X	X	X	X	X	X
Recherche d'un emploi au cours des quatre dernières semaines	1961	X	X	X	X	X	X	X
Prêt(e) à travailler	–	–	X	X	X	X	X	X
Forme juridique	–	X	–	X	X	X	X	X
Déplacement domicile-travail								
Lieu de travail	–	X	–	X	X	X	X	X
Moyen de transport utilisé pour se rendre au travail	–	–	–	–	–	–	X	X
Revenu								
Revenu pour l'année civile ayant précédé l'année de recensement	–	X	–	X	X	X	X	X
Salaires et traitements	1901	X	–	X	X	X	X	X
Revenu net provenant d'un travail autonome non agricole	1961	X	–	X	X	X	X	X
Revenu net provenant d'un travail autonome agricole	–	X	–	X	X	X	X	X
Allocations familiales	–	X	–	X	X	X	–	–

	Posées pour la première fois, recensements (avant 1971)	1971	1976	1981	1986	1991	1996	2001
Crédits d'impôt fédéral pour enfants/prestations fiscales fédérales pour enfants	-	-	-	-	X	X	X	X
Pension de sécurité de la vieillesse (PSV) et supplément de revenu garanti (SRG)	-	X	-	X	X	X	X	X
Prestations du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada (RRQ/RPC)	-	X	-	X	X	X	X	X
Prestations d'assurance-emploi	-	X	-	X	X	X	X	X
Autre revenu provenant de sources publiques	-	X	-	X	X	X	X	X
Intérêts et dividendes	-	X	-	X	X	X	X	X
Autre revenu de placements	-	X	-	X	X	X	X	X
Pensions de retraite et rentes	-	X	-	X	X	X	X	X
Autre revenu en espèces	-	X	-	X	X	X	X	X
Travail non rémunéré								
Heures consacrées aux travaux ménagers, sans rémunération, la semaine dernière	-	-	-	-	-	-	X	X
Heures consacrées à s'occuper des enfants, sans rémunération, la semaine dernière	-	-	-	-	-	-	X	X

	Posées pour la première fois, recensements (avant 1971)	1971	1976	1981	1986	1991	1996	2001
Heures consacrées à offrir des soins ou de l'aide aux personnes âgées, sans rémunération, la semaine dernière	–	–	–	–	–	–	X	X
Famille et ménage								
Exploitant agricole	–	–	–	–	–	X	X	X
Soutien(s) du ménage	–	–	–	X	X	X	X	X
Chef de ménage (Personne 1)	1941	X	X	X	X	X	X	X
Chef de famille	1921	X	–	–	–	–	–	–
Mode d'occupation (possédé/loué)	1921	X	X	X	X	X	X	X
Mode d'occupation (condominium)	–	–	–	X	X	X	X	X
Mode d'occupation (logement de bande)	–	–	–	–	–	X	X	X
Existence d'une hypothèque	1941	X	–	X	X	X	X	X
Détenteur de la première hypothèque	–	X	–	–	–	–	X	X
Nombre de personnes par ménage	–	X	X	X	X	X	X	X
Coûts d'habitation – Locataire	1941	X	–	X	X	X	X	X
Paiement de loyer réduit (p. ex., logement subventionné par le gouvernement)	–	X	–	–	–	–	–	–
Automobiles disponibles pour usage personnel	1941	X	–	–	–	–	–	–
Propriétaire d'une maison de villégiature	–	X	–	–	–	–	–	–

	Posées pour la première fois, recensements (avant 1971)	1971	1976	1981	1986	1991	1996	2001
Principaux appareils ménagers	1931	X	-	-	-	-	-	-
Paiements annuels	-	X	-	X	X	X	X	X
- électricité	-	X	-	X	X	X	X	X
- huile (mazout), charbon, bois, etc.	-	X	-	X	X	X	X	X
- gaz	-	X	-	X	X	X	X	X
- eau	-	X	-	X	X	X	X	X
- coûts d'habitation – Propriétaire	-	-	-	X	X	X	X	X
• hypothèque	-	-	-	X	X	X	X	X
• impôt foncier	-	-	-	X	X	X	X	X
• condominium (copropriété)	-	-	-	X	X	X	X	X
• frais de condominium	-	-	-	-	-	X	X	X
Logement								
Nombre de pièces	1941	X	-	X	X	X	X	X
Nombre de chambres à coucher	-	X	-	X	X	X	X	X
Nombre de salles de bain	-	-	-	X	-	-	-	-
Période de construction	1941	X	-	X	X	X	X	X
État du logement	-	-	-	X	-	X	X	X
Type de logement	1941	X	X	X	X	X	X	X
Valeur du logement	1941	X	-	X	X	X	X	X
Nombre de logements dans l'immeuble	1941	X	-	-	-	-	-	-
Garage	-	X	-	-	-	-	-	-
Eau courante dans le logement	1941	X	-	-	-	-	-	-
Baignoire ou douche	1941	X	-	-	-	-	-	-

	Posées pour la première fois, recensements (avant 1971)	1971	1976	1981	1986	1991	1996	2001
Toilettes avec chasse d'eau dans l'immeuble	1941	X	-	-	-	-	-	-
Logement inoccupé (raison de l'inoccupation)	-	-	X	-	X	-	-	-
Logement saisonnier/marginal	-	-	-	X	X	X	X	X
Durée d'occupation	1941	X	-	X	-	-	-	-
Source d'alimentation en eau	-	X	-	-	-	-	-	-
Méthode d'évacuation des eaux usées	-	X	-	-	-	-	-	-
Système de chauffage principal	1941	X	-	X	X	-	-	-
Principal combustible utilisé pour :								
- la cuisson	-	X	-	-	-	-	-	-
- le chauffage	1941	X	-	X	X	-	-	-
- le chauffe-eau	-	X	-	X	-	-	-	-
Couverture								
Personnes non inscrites	-	X	-	X	X	X	X	X
Liste des membres du ménage	-	X	-	-	-	X	X	X
Nombre de résidents temporaires	-	X	-	X	X	X	X	X
Nombre de résidents habituels	-	X	-	X	X	X	X	X
Autre								
Service de guerre	1951	X	-	-	-	-	-	-

4.2 Questionnaire du recensement de 2001

Le questionnaire comporte diverses mentions à l'intention des répondants afin de les informer :

- de la confidentialité du questionnaire une fois qu'il est rempli;
- de l'autorité en vertu de laquelle le recensement est mené;
- de l'objectif du recensement et de l'engagement de Statistique Canada à protéger les renseignements confidentiels fournis par les répondants, exprimés dans le message du statisticien en chef;
- de l'obligation de répondre.

This questionnaire is available in English 1 800 591-2001

RÉSERVÉ AU BUREAU	Prov.	CÉF	SD	NV	DCR	2B	Formules 3		1. 2.
	N° de ligne du RV	N° d'îlot géo.	Type de formule	Nombre de personnes	N° de questionnaire		TL	1 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>	
			4			SC/A <input type="checkbox"/> RT <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/>	Coll. <input type="checkbox"/>	

POUR INFORMATION SEULEMENT



RECENSEMENT

Soyez du nombre! Le 15 mai 2001

Depuis plus de 300 ans, le recensement permet de tracer le portrait des gens d'ici et des régions où ils vivent. Le recensement du 15 mai 2001 poursuit cette tradition en recueillant des renseignements qu'utilisent les organismes communautaires, les entreprises et les gouvernements pour élaborer des projets importants pour toute la population. Parmi ces projets, mentionnons ceux concernant les programmes de formation et d'enseignement, les logements pour personnes âgées, les garderies, les services d'incendie et le transport en commun.

En tant qu'organisme national de la statistique, Statistique Canada se sert des données du recensement pour produire des tableaux statistiques et des rapports analytiques, ainsi que pour sélectionner des échantillons et faire le suivi auprès des répondants pour certaines de ses enquêtes. Ces données ne sont utilisées qu'à des fins statistiques et personne à l'extérieur de l'organisme ne peut avoir accès à vos renseignements identifiables.

Selon la loi, Statistique Canada doit mener un recensement tous les cinq ans et chaque ménage doit remplir un questionnaire. Statistique Canada doit également s'assurer que vos renseignements personnels demeurent confidentiels. Tous nos employés, y compris les recenseurs, sont passibles d'une amende ou d'emprisonnement s'ils divulguent vos renseignements.

Veuillez remplir le questionnaire le 15 mai 2001 et le retourner par la poste le jour même.

Je vous remercie de votre collaboration.

Ivan P. Fellegi
Le statisticien en chef du Canada

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, L.R.C. (1985), ch. S-19. La loi vous oblige à les fournir.

CONFIDENTIEL UNE FOIS REMPLI

ÉTAPE A	Commencez ici en inscrivant votre adresse en majuscules	<p>? Voyez les renseignements et les instructions dans le Guide</p> <p>☎ Appelez-nous sans frais au : 1 800 591-2001</p> <p>☑ Pour ATS, composez : 1 877 881-8301</p>	
	N° et rue ou lot et concession		N° d'app.
	Ville, village, réserve indienne		Province/territoire
	Code postal		Ind. rég. N° de téléphone



Étapes A à E

Les questions des étapes A à E, relatives à la couverture, sont posées afin de dénombrer les personnes à leur lieu habituel de résidence au Canada le jour du recensement, même si elles en sont temporairement absentes. Statistique Canada a besoin de l'adresse des répondants afin de s'assurer que tous les ménages ont été comptés, et ce, une fois seulement, ainsi que de leur numéro de téléphone pour les joindre, s'il manquait des renseignements dans le questionnaire. Ces renseignements sont nécessaires pour faire en sorte que le dénombrement de la population du Canada soit exact. Par ailleurs, ces étapes comportent des instructions destinées à aider les répondants à déterminer qui ils doivent inscrire dans leur questionnaire. De plus, ces étapes permettent à Statistique Canada de vérifier que toutes les personnes qui devaient être dénombrées au sein d'un ménage l'ont été.

Nota : Pour alléger le questionnaire, le genre masculin est employé la plupart du temps pour désigner à la fois les hommes et les femmes.

QUI INSCRIRE À L'ÉTAPE B

- **TOUTES LES PERSONNES QUI VIVENT HABITUELLEMENT ICI, À CETTE ADRESSE** : y compris les nouveau-nés et les colocataires;
- **ÉTUDIANTS** : les étudiants qui retournent vivre chez leurs parents durant l'année doivent être inscrits à l'adresse de leurs parents, même s'ils demeurent ailleurs pendant leurs études ou leur emploi d'été;
- **ENFANTS EN GARDE PARTAGÉE** : les enfants en garde partagée qui habitent ici la plupart du temps. Les enfants qui passent autant de temps avec chaque parent doivent être inscrits au domicile du parent où ils demeurent le 15 mai 2001;
- **CONJOINTS ABSENTS** : les conjoints qui demeurent ailleurs à cause de leur travail ou de leurs études mais qui reviennent ici périodiquement;
- **IMMIGRANTS REÇUS** : les immigrants reçus qui demeurent habituellement à cette adresse;
- **RÉFUGIÉS** : les personnes qui réclament le statut de réfugié et les membres de leur famille qui demeurent ici avec elles;
- **PERSONNES D'UN AUTRE PAYS AYANT UN PERMIS DE TRAVAIL, D'ÉTUDES OU MINISTÉRIEL** : les personnes d'un autre pays qui ont un permis de travail, un permis de séjour pour étudiants ou un permis ministériel, et les membres de leur famille qui habitent ici avec elles;
- **PERSONNES EN INSTITUTION** : les personnes qui vivent habituellement ici, mais qui se trouvent depuis moins de six mois dans un établissement institutionnel (comme un foyer pour personnes âgées, un hôpital ou une prison);
- **PERSONNES SANS AUTRE DOMICILE** : les personnes qui demeurent ici le 15 mai 2001 et qui n'ont pas de résidence habituelle ailleurs.

NE PAS INSCRIRE À L'ÉTAPE B

- Les personnes qui ont leur résidence habituelle à une autre adresse au Canada et qui demeurent ici temporairement (par exemple, des personnes en visite ou des personnes qui ont leur résidence secondaire ici, à cette adresse);
- Les résidents d'un autre pays en visite au Canada (par exemple, en voyage d'affaires ou en vacances);
- Les personnes qui sont des représentants du gouvernement d'un autre pays ou des membres des Forces armées d'un autre pays et les membres de leur famille.

SI TOUTES LES PERSONNES QUI DEMEURENT

À CETTE ADRESSE le 15 mai 2001 ont leur résidence habituelle ailleurs au Canada **OU** sont des visiteurs, des représentants du gouvernement ou des militaires d'un autre pays,

veuillez cocher ce cercle 01

90.

→ Ne remplissez pas le questionnaire. Retournez-le dans l'enveloppe affranchie ci-jointe.

ÉTAPE B

Inscrivez ci-dessous toutes les personnes qui, le 15 mai 2001, vivent habituellement ici, à cette adresse, même si elles sont temporairement absentes. N'oubliez pas de vous inscrire!

Commencez par inscrire les nom et prénom d'un adulte puis, s'il y a lieu, ceux du conjoint et de leurs enfants qui vivent habituellement ici. Continuez avec toutes les autres personnes qui vivent habituellement ici. Les enfants devraient être inscrits immédiatement à la suite de leurs parents.

	Nom de famille	Prénom
Personne 1		
Personne 2		
Personne 3		
Personne 4		
Personne 5		
Personne 6		
Personne 7		
Personne 8		
Personne 9		
Personne 10		

Si l'espace prévu n'est pas suffisant, utilisez la section réservée aux observations à la page 32.

ÉTAPE C

Y a-t-il des personnes que vous n'avez pas inscrites à l'étape B parce que vous n'étiez pas certain qu'il fallait les inclure?

Par exemple :

- une personne vivant à cette adresse qui a un autre domicile;
- une personne temporairement absente.

Non

00. 01 Oui → Précisez le nom, le lien et la raison.

Nom
Lien
Raison

Nom
Lien
Raison

Si l'espace prévu n'est pas suffisant, utilisez la section réservée aux observations à la page 32.

ÉTAPE D

Y a-t-il un exploitant agricole inscrit à l'étape B?

02 Non

03 Oui

Un exploitant agricole prend les décisions de gestion relatives aux activités quotidiennes d'une ferme. Une ferme produit au moins un des produits agricoles suivants destinés à la vente :

- cultures
- bétail (petit ou gros)
- volaille
- autres produits agricoles (produits de serre ou de pépinière, arbres de Noël, gazon, miel, produits de la sève d'érable, fourrure, œufs, lait, etc.)

ÉTAPE E

Transcrivez les noms inscrits à l'étape B au haut de la page suivante à la question 1.

SI PLUS DE SIX PERSONNES VIVENT ICI et que vous ne disposez pas d'un second questionnaire pour les inscrire, notez le fait dans la section réservée aux observations à la page 32. Un représentant de Statistique Canada communiquera avec vous.

Données de base sur la population

Les questions 1 à 6 du questionnaire complet (2B) portent sur les membres du ménage. Elles visent à recueillir des renseignements qui fourniront des données statistiques sur les caractéristiques démographiques de la population, la taille des familles, le nombre d'enfants dans les familles monoparentales ou le nombre de personnes vivant seules. Cette information sert à planifier de nombreux programmes sociaux, comme celui des prestations de la Sécurité de la vieillesse et celui des prestations fiscales pour enfants. Elle sert en outre à déterminer les besoins des collectivités en matière de garderies, d'écoles ou de foyers pour personnes âgées. L'ordre dans lequel certaines de ces questions ont été posées en 2001 diffère de celui de 1996.

Question 1 : Nom

Bien que, dans cette question, on demande au répondant d'inscrire le nom des membres du ménage (également inscrits à l'étape B), ces renseignements servent uniquement à assurer que chaque personne est comptée, et ce, une seule fois. Les noms demeurent confidentiels et ne sont pas entrés dans la base de données du recensement.

Certaines lois dont l'application nécessite des données du recensement :

- *Loi constitutionnelle*
- *Loi électorale du Canada*
- *Loi sur la révision des circonscriptions électorales*

<p>1 NOM</p> <p>Transcrivez dans les espaces ci-contre les noms dans le même ordre qu'à l'étape B. Répondez ensuite aux questions suivantes pour chaque personne.</p>	PERSONNE 1	PERSONNE 2
	Nom de famille	Nom de famille
	Prénom	Prénom

Question 2 : Sexe

Le rôle principal de cette variable consiste à permettre l'analyse d'autres variables du recensement selon le sexe, non seulement pour la population dans son ensemble, mais aussi pour des sous-groupes de cette population, comme les femmes autochtones, les femmes âgées, les femmes immigrantes, les familles monoparentales dont le parent est de sexe masculin. Il s'agissait de la question 4 en 1996.

Certaines lois et certains programmes dont l'application nécessite des données du recensement :

- *Loi sur l'équité en matière d'emploi*
- Régime de pensions du Canada

<p>2 SEXE</p>	01.	02.
	01 <input type="radio"/> Masculin 02 <input type="radio"/> Féminin	01 <input type="radio"/> Masculin 02 <input type="radio"/> Féminin

Question 3 : Date de naissance

Les données sur l'âge sont obtenues à partir de la question sur la date de naissance. En effet, cette méthode indirecte permet d'obtenir des résultats plus exacts que si l'on demandait aux répondants d'indiquer leur âge le jour du recensement. Les données sur la répartition de la population selon l'âge constituent peut-être les données les plus importantes pour les décideurs qui doivent planifier l'avenir. L'âge constitue le facteur déterminant par rapport aux besoins en matière de certains services, comme les garderies et les écoles primaires et secondaires. L'âge peut aussi servir pour prévoir les grandes étapes du cycle de vie, comme l'entrée sur le marché du travail, la formation d'une famille ou la retraite.

Certaines lois dont l'application nécessite des données du recensement :

- *Loi sur la sécurité de la vieillesse*
- *Loi sur les allocations aux anciens combattants*
- *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*

<p>3 DATE DE NAISSANCE</p> <p style="text-align: center;"> Jour Mois Année </p> <p>Exemple : <input type="text" value="2"/> <input type="text" value="3"/> <input type="text" value="0"/> <input type="text" value="2"/> <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="9"/> <input type="text" value="5"/> <input type="text" value="4"/></p> <p><i>Si la date exacte n'est pas connue, donnez la meilleure estimation possible.</i></p>	<p style="text-align: center;">Date de naissance</p> <p style="text-align: center;"> Jour Mois Année </p> <p>03 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p>	<p style="text-align: center;">Date de naissance</p> <p style="text-align: center;"> Jour Mois Année </p> <p>03 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p>
---	--	--

Question 4 : État matrimonial

Au même titre que les données sur le lien avec la Personne 1 (question 6) et sur l'union libre (question 5), les données sur l'état matrimonial sont nécessaires à l'élaboration des données sur la famille. En outre, ces données revêtent toutes une grande importance pour préparer les estimations relatives à la population, aux familles et aux ménages. La question sous sa forme actuelle a été posée pour la première fois en 1991, alors que le questionnaire comportait une question distincte sur l'union libre. Avant 1991, les personnes vivant en union libre devaient se considérer comme étant mariées. On peut ainsi maintenant faire une analyse rigoureuse de l'importance relative du mariage légal et de la cohabitation. Il s'agissait de la question 5 en 1996.

Certains programmes dont l'application nécessite des données du recensement :

- Prestation fiscale canadienne pour enfants
- Programme de la sécurité de la vieillesse
- Régime de pensions du Canada

4 ÉTAT MATRIMONIAL

Cochez «(X)» un seul cercle.

- 04 Jamais légalement marié
(célibataire)
- 05 Légalement marié
(et non séparé)
- 06 Séparé, mais toujours
légalement marié
- 07 Divorcé
- 08 Veuf ou veuve

- 04 Jamais légalement marié
(célibataire)
- 05 Légalement marié
(et non séparé)
- 06 Séparé, mais toujours
légalement marié
- 07 Divorcé
- 08 Veuf ou veuve

Question 5 : Union libre

Cette question permet de suivre l'évolution de la structure des familles et des relations familiales. Grâce aux données sur l'union libre, les chercheurs et les décideurs peuvent mieux comprendre le phénomène de la cohabitation ainsi que son importance relative dans les diverses régions du pays. Cette question a été posée pour la première fois de façon distincte à l'occasion du recensement de 1991. Auparavant, le nombre de couples en union libre devait être déduit ou estimé à partir des réponses à la question sur le lien avec la Personne 1 (question 6). Par conséquent, les données sur l'union libre tirées des recensements de 1991 et de 1996 sont davantage comparables que celles des recensements antérieurs à 1991. La question utilisée en 2001 inclut les partenaires de sexe opposé et les partenaires de même sexe. Il s'agissait de la question 6 en 1996.

Certains programmes dont l'application nécessite des données du recensement :

- Prestation fiscale canadienne pour enfants
- Programme de la sécurité de la vieillesse
- Régime de pensions du Canada

5 CETTE PERSONNE VIT-ELLE AVEC UN PARTENAIRE EN UNION LIBRE?

*Par **union libre**, on entend deux personnes de sexe opposé ou de même sexe qui vivent ensemble en tant que couple sans être légalement mariées l'une à l'autre.*

09 Oui10 Non09 Oui10 Non

Question 6 : Lien avec la Personne 1

Les liens entre les membres du ménage permettent de déterminer le nombre de personnes faisant partie de familles de recensement et de familles économiques et, de façon générale, d'analyser la situation des particuliers dans les ménages. Les données recueillies à l'aide de cette question sont nécessaires pour évaluer les besoins en matière de programmes fédéraux, provinciaux et municipaux dans des domaines comme le maintien du revenu familial, les garderies, le soutien aux personnes ayant une incapacité et aux personnes âgées vivant seules, de même que le soutien aux familles monoparentales. Il s'agissait de la question 2 en 1996.

Certains programmes dont l'application nécessite des données du recensement :

- Prestation fiscale canadienne pour enfants
- Programme de la sécurité de la vieillesse
- Régime de pensions du Canada

<p>6 LIEN AVEC LA PERSONNE 1</p> <p>Pour chaque personne vivant habituellement ici, indiquez le lien avec la Personne 1.</p> <p>Cochez «(X)» ou précisez une seule réponse.</p> <p><i>Les enfants d'une autre union, les enfants adoptés et les enfants d'un partenaire en union libre doivent être considérés comme des fils et des filles.</i></p> <p><i>Si aucune des réponses fournies ne s'applique, utilisez la case «Autre» pour indiquer le lien avec la Personne 1.</i></p> <p>Exemples d'«autres» liens avec la Personne 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • grand-père ou grand-mère • cousin ou cousine • nièce ou neveu • époux ou épouse du chambreur ou de la chambreuse • fille ou fils du ou de la colocataire • employé ou employée 	<p>11 (X) PERSONNE 1</p>	<p>12 <input type="radio"/> Époux ou épouse de la Personne 1</p> <p>13 <input type="radio"/> Partenaire en union libre (sexe opposé) de la Personne 1</p> <p>14 <input type="radio"/> Partenaire en union libre (même sexe) de la Personne 1</p> <p>15 <input type="radio"/> Fils ou fille de la Personne 1</p> <p>16 <input type="radio"/> Gendre ou bru de la Personne 1</p> <p>17 <input type="radio"/> Petit-fils ou petite-fille de la Personne 1</p> <p>18 <input type="radio"/> Père ou mère de la Personne 1</p> <p>19 <input type="radio"/> Beau-père ou belle-mère de la Personne 1</p> <p>20 <input type="radio"/> Frère ou sœur de la Personne 1</p> <p>21 <input type="radio"/> Beau-frère ou belle-soeur de la Personne 1</p> <p>22 <input type="radio"/> Chambreur ou chambreuse</p> <p>23 <input type="radio"/> Colocataire</p> <p>Autre — Précisez</p> <p>24 <input type="text"/></p>
--	--------------------------	--

Activités de la vie quotidienne

Question 7 : Difficultés associées aux activités de la vie quotidienne

Question 8 : Limitations d'activités attribuables à un problème physique ou mental

De nouvelles questions sur les limitations d'activités ont été mises au point en vue du recensement de 2001. Elles sont différentes des questions filtres utilisées lors des recensements de 1986, 1991 et 1996. Les réponses obtenues à l'aide de ces questions fournissent le cadre à l'Enquête postcensitaire sur la participation et les limitations d'activité (EPLA).

Cette enquête postcensitaire remplace l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA) effectuées en 1986 et 1991. L'EPLA fournit des données sur les personnes ayant une incapacité et sur les barrières auxquelles font face ces personnes dans leur vie de tous les jours.

Certaines lois et certains programmes dont l'application nécessite des données du recensement :

- *Charte canadienne des droits et libertés*
- *Loi sur l'équité en matière d'emploi*
- Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux

ACTIVITÉS DE LA VIE QUOTIDIENNE	07.	08.
<p>7 Cette personne a-t-elle de la difficulté à entendre, à voir, à communiquer, à marcher, à monter un escalier, à se pencher, à apprendre ou à faire d'autres activités semblables?</p>	<p>01 <input type="radio"/> Oui, parfois 02 <input type="radio"/> Oui, souvent 03 <input type="radio"/> Non</p>	<p>01 <input type="radio"/> Oui, parfois 02 <input type="radio"/> Oui, souvent 03 <input type="radio"/> Non</p>
<p>8 Est-ce qu'un état physique ou un état mental ou un problème de santé réduit la quantité ou le genre d'activités que cette personne peut faire :</p> <p>a) à la maison?</p>	<p>04 <input type="radio"/> Oui, parfois 05 <input type="radio"/> Oui, souvent 06 <input type="radio"/> Non</p>	<p>04 <input type="radio"/> Oui, parfois 05 <input type="radio"/> Oui, souvent 06 <input type="radio"/> Non</p>
<p>b) au travail ou à l'école?</p>	<p>07 <input type="radio"/> Oui, parfois 08 <input type="radio"/> Oui, souvent 09 <input type="radio"/> Non 10 <input type="radio"/> Ne s'applique pas</p>	<p>07 <input type="radio"/> Oui, parfois 08 <input type="radio"/> Oui, souvent 09 <input type="radio"/> Non 10 <input type="radio"/> Ne s'applique pas</p>
<p>c) dans d'autres activités, par exemple, dans les déplacements ou les loisirs?</p>	<p>11 <input type="radio"/> Oui, parfois 12 <input type="radio"/> Oui, souvent 13 <input type="radio"/> Non</p>	<p>11 <input type="radio"/> Oui, parfois 12 <input type="radio"/> Oui, souvent 13 <input type="radio"/> Non</p>

Renseignements socioculturels

Question 9 : Lieu de naissance

Étant donné que le recensement constitue la seule source de données sur la population des immigrants au Canada, la question sur le lieu de naissance est particulièrement importante pour la formulation et l'évaluation des politiques en matière d'immigration. Les données sur le maintien de l'effectif d'immigrants selon le lieu de naissance et la période d'immigration sont des indicateurs importants des possibilités d'adaptation des immigrants éventuels à la société canadienne. En 2001, les cases à cocher, pour indiquer la province ou le territoire de naissance, ne figuraient pas dans le questionnaire.

Certaines lois dont l'application nécessite des données du recensement :

- *Loi sur la citoyenneté*
- *Loi sur le multiculturalisme canadien*
- *Loi sur l'immigration*

RENSEIGNEMENTS SOCIOCULTURELS		
<p>9 Où cette personne est-elle née?</p> <p>■ Précisez une seule réponse, suivant les frontières actuelles.</p>	<p>Née au Canada Précisez la province ou le territoire</p> <p>14 <input type="text"/></p>	<p>Née au Canada Précisez la province ou le territoire</p> <p>14 <input type="text"/></p>
	<p>Née en dehors du Canada Précisez le pays</p> <p>15 <input type="text"/></p>	<p>Née en dehors du Canada Précisez le pays</p> <p>15 <input type="text"/></p>

Question 10 : Citoyenneté

La citoyenneté constitue un sujet complexe; par exemple, certaines personnes nées au Canada ne sont pas des citoyens canadiens. C’est le cas des enfants des diplomates étrangers qui se trouvent en poste au Canada. Par ailleurs, d’autres personnes sont des Canadiens de naissance, bien qu’elles soient nées à l’étranger, comme c’est le cas des enfants nés à l’étranger de parents qui sont citoyens canadiens.

Entre autres choses, la citoyenneté confère à la population canadienne le droit de voter; aussi, les données sur la citoyenneté sont-elles nécessaires à tous les échelons de gouvernement pour répondre notamment aux besoins de la planification des élections. Par ailleurs, ces données servent à planifier les cours et les programmes sur la citoyenneté.

Certaines lois dont l’application nécessite des données du recensement :

- *Loi sur la citoyenneté*
- *Loi sur l’immigration*
- *Loi sur le multiculturalisme canadien*

<p>10 De quel pays cette personne est-elle un citoyen? Indiquez plus d’une citoyenneté, s’il y a lieu. «Du Canada, par naturalisation» désigne la procédure par laquelle, selon la Loi sur la citoyenneté, un immigrant se voit accorder la citoyenneté du Canada.</p>	<p>16 <input type="radio"/> Du Canada, par naissance 17 <input type="radio"/> Du Canada, par naturalisation Autre pays — Précisez 18 <input style="width: 100%;" type="text"/></p>	<p>16 <input type="radio"/> Du Canada, par naissance 17 <input type="radio"/> Du Canada, par naturalisation Autre pays — Précisez 18 <input style="width: 100%;" type="text"/></p>
---	---	---

Question 11 : Immigrant reçu

Question 12 : Année d'immigration

Les données obtenues à ces questions, jumelées à celles obtenues à la question sur la citoyenneté, permettent de distinguer la population des non-immigrants (citoyens canadiens de naissance), la population des immigrants (immigrants reçus) et la population des résidents non permanents (personnes qui revendiquent le statut de réfugié, les titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail ou ministériel ainsi que les membres de leur famille qui vivent avec eux). De plus, ces données permettent d'étudier les tendances en matière d'immigration.

Certains programmes dont l'application nécessite des données du recensement :

- Cours de langues pour les immigrants au Canada
- Immigrants indépendants, immigrants parrainés et réfugiés
- Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants

<p>11 Cette personne est-elle, ou a-t-elle déjà été, un immigrant reçu?</p> <p><i>Un «immigrant reçu» est une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence.</i></p>	<p>19 <input type="radio"/> Non ► Passez à la question 13</p> <p>20 <input type="radio"/> Oui</p>	<p>19 <input type="radio"/> Non ► Passez à la question 13</p> <p>20 <input type="radio"/> Oui</p>
<p>12 En quelle année cette personne est-elle devenue un immigrant reçu pour la première fois?</p> <p><i>Si l'année exacte n'est pas connue, donnez la meilleure estimation possible.</i></p>	<p>Année</p> <p>21 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p>	<p>Année</p> <p>21 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p>

Question 13 : Connaissance du français et de l'anglais

Les catégories de réponses prévues à cette question indiquent si le répondant et les autres membres de son ménage peuvent soutenir une conversation : en français seulement, en anglais seulement, en français et en anglais ou dans ni l'une ni l'autre des langues officielles. Les données produites à partir des renseignements recueillis sur la connaissance du français et de l'anglais servent entre autres à déterminer les besoins en matière de formation linguistique et de services dans les deux langues officielles.

Certaines lois et certains programmes dont l'application nécessite des données du recensement :

- *Loi sur les langues officielles*
- *Loi sur la citoyenneté*
- Programme d'appui aux langues officielles

<p>13 Cette personne connaît-elle assez bien le français ou l'anglais pour soutenir une conversation?</p> <p><i>Cochez «(X)» un seul cercle.</i></p>	<p>13.</p> <p>01 <input type="radio"/> Français seulement</p> <p>02 <input type="radio"/> Anglais seulement</p> <p>03 <input type="radio"/> Français et anglais</p> <p>04 <input type="radio"/> Ni français ni anglais</p>	<p>14.</p> <p>01 <input type="radio"/> Français seulement</p> <p>02 <input type="radio"/> Anglais seulement</p> <p>03 <input type="radio"/> Français et anglais</p> <p>04 <input type="radio"/> Ni français ni anglais</p>
---	---	---

Question 14 : Connaissance d’une langue non officielle

Cette question vise à déterminer combien de Canadiens peuvent soutenir une conversation dans une langue autre que le français ou l’anglais. Les données recueillies à l’aide de cette question donnent une bonne indication des connaissances linguistiques de la population canadienne au moment du recensement, quelles que soient sa langue maternelle ou la langue qu’elle parle le plus souvent à la maison.

Certaines lois et certains programmes dont l’application nécessite des données du recensement :

- *Charte canadienne des droits et libertés*
- *Loi sur la citoyenneté*
- Programme du multiculturalisme

<p>14 Quelle(s) langue(s), autre(s) que le français ou l’anglais, cette personne connaît-elle assez bien pour soutenir une conversation?</p>	<p>05 <input type="radio"/> Aucune OU <i>Précisez laquelle ou lesquelles</i></p> <p>06 <input style="width: 100%;" type="text"/></p> <p>07 <input style="width: 100%;" type="text"/></p> <p>08 <input style="width: 100%;" type="text"/></p>	<p>05 <input type="radio"/> Aucune OU <i>Précisez laquelle ou lesquelles</i></p> <p>06 <input style="width: 100%;" type="text"/></p> <p>07 <input style="width: 100%;" type="text"/></p> <p>08 <input style="width: 100%;" type="text"/></p>
--	---	---

Question 15 : Langues parlées à la maison

Cette question recueille des renseignements qui, jumelés aux données sur la langue maternelle, permettent d'analyser le phénomène de transfert linguistique au sein des minorités dans les diverses régions du Canada. Ces données permettent du même coup d'évaluer la pertinence des programmes fédéraux conçus pour favoriser la rétention de la langue au sein des minorités. Par ailleurs, les données sur les langues parlées à la maison, jumelées aux données du recensement sur l'immigration, indiquent dans quelle mesure les divers groupes d'immigrants continuent d'utiliser leur langue d'origine. Elles indiquent aussi quelle est la langue officielle adoptée par les nouveaux immigrants et comment cette langue varie selon la province de résidence.

Certaines lois et certains programmes dont l'application nécessite des données du recensement :

- *Loi sur les langues officielles*
- *Loi sur la citoyenneté*
- Programme d'appui aux langues officielles

<p>15 a) Quelle langue cette personne parle-t-elle le plus souvent à la maison?</p>	<p>09 <input type="radio"/> Français</p> <p>10 <input type="radio"/> Anglais</p> <p style="text-align: center;">Autre — Précisez</p> <p>11 <input style="width: 100%;" type="text"/></p>	<p>09 <input type="radio"/> Français</p> <p>10 <input type="radio"/> Anglais</p> <p style="text-align: center;">Autre — Précisez</p> <p>11 <input style="width: 100%;" type="text"/></p>
	<p>b) Cette personne parle-t-elle régulièrement d'autres langues à la maison?</p>	<p>12 <input type="radio"/> Non</p> <p>13 <input type="radio"/> Oui, français</p> <p>14 <input type="radio"/> Oui, anglais</p> <p style="text-align: center;">Oui, autre — Précisez</p> <p>15 <input style="width: 100%;" type="text"/></p>

Question 16 : Première langue apprise à la maison

La question sur la langue maternelle vise à déterminer quelle est la première langue apprise à la maison dans l'enfance et toujours comprise. Ces données servent entre autres à l'administration de programmes destinés à protéger les droits de la population canadienne. Il s'agit aussi de la question 7 du questionnaire abrégé (2A), car cette question est posée à l'ensemble de la population canadienne.

Certaines lois et certains programmes dont l'application nécessite des données du recensement :

- *Charte canadienne des droits et libertés*
- *Loi sur les langues officielles*
- Programme du multiculturalisme

<p>16 Quelle est la langue que cette personne a apprise en premier lieu à la maison dans son enfance et qu'elle comprend encore?</p> <p><i>Si cette personne ne comprend plus la première langue apprise, indiquez la seconde langue qu'elle a apprise.</i></p>	<p>16 <input type="radio"/> Français</p> <p>17 <input type="radio"/> Anglais</p> <p>Autre — Précisez</p>	<p>16 <input type="radio"/> Français</p> <p>17 <input type="radio"/> Anglais</p> <p>Autre — Précisez</p>
	<p>18 <input type="text"/></p>	<p>18 <input type="text"/></p>

Question 17 : Origine ethnique

Les données obtenues à cette question fournissent de l'information sur la diversité ethnique et culturelle de la population du Canada, de même que sur les caractéristiques des membres des groupes ethniques ou culturels au pays.

Certaines lois et certains programmes dont l'application nécessite des données du recensement :

- *Charte canadienne des droits et libertés*
- Programme du multiculturalisme

<p><i>Bien que la plupart des gens au Canada se considèrent comme Canadiens, les renseignements sur leurs origines ancestrales qui sont recueillis depuis le recensement de 1901 permettent de rendre compte de l'évolution de la composition de la population diverse du Canada. Cette question porte donc sur les origines des ancêtres de la personne.</i></p> <p>17 À quel(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) les ancêtres de cette personne appartenaient-ils?</p> <p><i>Par exemple, canadien, français, anglais, chinois, italien, allemand, écossais, irlandais, cri, micmac, métis, inuit (esquimau), indien de l'Inde, ukrainien, hollandais, polonais, portugais, philippin, juif, grec, jamaïcain, vietnamien, libanais, chilien, somalien, etc.</i></p>	<p>Précisez tous les groupes qui s'appliquent</p> <p>19 <input type="text"/></p> <p>20 <input type="text"/></p> <p>21 <input type="text"/></p> <p>22 <input type="text"/></p>	<p>Précisez tous les groupes qui s'appliquent</p> <p>19 <input type="text"/></p> <p>20 <input type="text"/></p> <p>21 <input type="text"/></p> <p>22 <input type="text"/></p>
---	---	---

Question 18 : Identité autochtone

Cette question demande aux répondants de déclarer s'ils s'identifient comme des Autochtones, c'est-à-dire des Indiens de l'Amérique du Nord, des Métis ou des Inuits. Les données recueillies sont utilisées par les collectivités, les entreprises, les organisations et les administrations autochtones dans des contextes variés. Elles sont nécessaires pour étudier les caractéristiques des populations vivant dans les réserves et hors réserve, pour fournir de l'information aux programmes d'équité en matière d'emploi dans les domaines de l'enseignement, de la formation et de l'emploi.

Certaines lois et certains programmes dont l'application nécessite des données du recensement :

- *Loi sur l'équité en matière d'emploi*
- *Loi sur les Indiens*
- Programme du multiculturalisme
- Stratégie de développement des ressources humaines autochtones

<p>18 Cette personne est-elle un Autochtone, c'est-à-dire un Indien de l'Amérique du Nord, un Métis ou un Inuit (Esquimau)?</p> <p><i>Si «Oui», cochez «⊗» le ou les cercles qui décrivent le mieux cette personne maintenant.</i></p>	<p>19.</p> <p>01 <input type="radio"/> Non ► Continuez à la question suivante</p> <p>02 <input type="radio"/> Oui, Indien de l'Amérique du Nord ► Passez à la question 20</p> <p>03 <input type="radio"/> Oui, Métis</p> <p>04 <input type="radio"/> Oui, Inuit (Esquimau)</p>	<p>20.</p> <p>01 <input type="radio"/> Non ► Continuez à la question suivante</p> <p>02 <input type="radio"/> Oui, Indien de l'Amérique du Nord ► Passez à la question 20</p> <p>03 <input type="radio"/> Oui, Métis</p> <p>04 <input type="radio"/> Oui, Inuit (Esquimau)</p>
---	---	---

Question 19 : Groupe de population

Cette question a pour but de recueillir des données précises sur les minorités visibles, données nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'équité en matière d'emploi. Jumelées à d'autres variables du recensement, ces données fournissent de l'information sur la situation des minorités visibles, entre autres en matière d'emploi, de revenu, de scolarité et de logement.

Certaines lois dont l'application nécessite des données du recensement :

- *Loi sur l'équité en matière d'emploi*
- *Loi sur les langues officielles*
- *Loi sur le multiculturalisme canadien*

<p>19 Cette personne est-elle un :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cochez «(X)» ou précisez plus d'un groupe, s'il y a lieu. <p><i>Ces renseignements servent de fondement à des programmes qui donnent à chacun une chance égale de participer à la vie sociale, culturelle et économique du Canada.</i></p>	<p>05 <input type="radio"/> Blanc</p> <p>06 <input type="radio"/> Chinois</p> <p>07 <input type="radio"/> Sud-Asiatique (p. ex., Indien de l'Inde, Pakistanais, Sri-Lankais, etc.)</p> <p>08 <input type="radio"/> Noir</p> <p>09 <input type="radio"/> Philippin</p> <p>10 <input type="radio"/> Latino-Américain</p> <p>11 <input type="radio"/> Asiatique du Sud-Est (p. ex., Cambodgien, Indonésien, Laotien, Vietnamien, etc.)</p> <p>12 <input type="radio"/> Arabe</p> <p>13 <input type="radio"/> Asiatique occidental (p. ex., Afghan, Iranien, etc.)</p> <p>14 <input type="radio"/> Japonais</p> <p>15 <input type="radio"/> Coréen</p> <p style="text-align: center;">Autre — Précisez</p> <p>16 <input style="width: 100%;" type="text"/></p>	<p>05 <input type="radio"/> Blanc</p> <p>06 <input type="radio"/> Chinois</p> <p>07 <input type="radio"/> Sud-Asiatique (p. ex., Indien de l'Inde, Pakistanais, Sri-Lankais, etc.)</p> <p>08 <input type="radio"/> Noir</p> <p>09 <input type="radio"/> Philippin</p> <p>10 <input type="radio"/> Latino-Américain</p> <p>11 <input type="radio"/> Asiatique du Sud-Est (p. ex., Cambodgien, Indonésien, Laotien, Vietnamien, etc.)</p> <p>12 <input type="radio"/> Arabe</p> <p>13 <input type="radio"/> Asiatique occidental (p. ex., Afghan, Iranien, etc.)</p> <p>14 <input type="radio"/> Japonais</p> <p>15 <input type="radio"/> Coréen</p> <p style="text-align: center;">Autre — Précisez</p> <p>16 <input style="width: 100%;" type="text"/></p>
--	--	--

Question 20 : Bande indienne ou première nation

Question 21 : Indien inscrit

La question 20 permet de déterminer l'appartenance à une bande indienne ou une première nation, alors que la question 21 porte sur les Indiens inscrits et les Indiens des traités. On peut ainsi produire des chiffres de population selon diverses régions géographiques. On peut aussi totaliser, pour ces populations, d'autres données du recensement, comme celles portant sur les caractéristiques du logement, de la scolarité, du revenu et de la profession.

Certaines lois et certains programmes dont l'application nécessite des données du recensement :

- *Loi sur l'équité en matière d'emploi*
- *Loi sur les Indiens*
- Programme de l'entreprise autochtone au Canada
- Stratégie de développement des ressources humaines autochtones

<p>20 Cette personne appartient-elle à une bande indienne ou à une première nation?</p>	<p>17 <input type="radio"/> Non</p> <p>18 <input type="radio"/> Oui, appartient à une bande indienne ou à une première nation <i>Précisez la bande indienne ou la première nation (p. ex., Musqueam)</i></p> <p>19 → <input type="text"/></p>	<p>17 <input type="radio"/> Non</p> <p>18 <input type="radio"/> Oui, appartient à une bande indienne ou à une première nation <i>Précisez la bande indienne ou la première nation (p. ex., Musqueam)</i></p> <p>19 → <input type="text"/></p>
<p>21 Cette personne est-elle un Indien des traités ou un Indien inscrit aux termes de la <i>Loi sur les Indiens</i> du Canada?</p>	<p>20 <input type="radio"/> Non</p> <p>21 <input type="radio"/> Oui, Indien des traités ou Indien inscrit</p>	<p>20 <input type="radio"/> Non</p> <p>21 <input type="radio"/> Oui, Indien des traités ou Indien inscrit</p>

Question 22 : Religion

On pose la question sur la religion à tous les recensements décennaux depuis 1871. Elle vise à déterminer si les répondants appartiennent à une confession religieuse et non pas s'ils sont pratiquants ou s'ils assistent aux offices religieux. Les données recueillies à l'aide de cette question sont utilisées pour formuler, évaluer et administrer plusieurs programmes fédéraux. Par ailleurs, de nombreux groupes confessionnels utilisent les données sur la religion pour déterminer leur effectif potentiel.

Certains programmes dont l'application nécessite des données du recensement :

- Programme d'intégration culturelle
- Programme d'épanouissement culturel
- Programme du multiculturalisme

<p>22 Quelle est la religion de cette personne?</p> <p><i>Indiquez une confession ou une religion précise, même si cette personne n'est pas pratiquante.</i></p> <p><i>Par exemple, catholique romaine, catholique ukrainienne, église unie, anglicane, luthérienne, baptiste, grecque orthodoxe, juive, islam, bouddhiste, hindoue, sikh, etc.</i></p>	<p><i>Précisez une seule confession ou une seule religion</i></p> <p>22 <input type="text"/></p> <p>23 <input type="radio"/> Aucune religion</p>	<p><i>Précisez une seule confession ou une seule religion</i></p> <p>22 <input type="text"/></p> <p>23 <input type="radio"/> Aucune religion</p>
--	--	--

Question 23 : Instruction pour la suite des questions

Comme lors des recensements précédents, le questionnaire explique aux répondants que la suite des questions s'adresse aux personnes âgées de 15 ans et plus, compte tenu de la nature de ces questions (p. ex. l'emploi).

Mobilité

Question 24 : Lieu de résidence 1 an auparavant

Question 25 : Lieu de résidence 5 ans auparavant

La migration constitue une variable importante pour calculer la croissance démographique dans les diverses régions du pays. On a recours aux dossiers administratifs pour estimer la migration pendant les années intercensitaires, mais les estimations ainsi obtenues ont certaines limites. Aussi, il importe de recueillir des données repères à intervalles réguliers afin de corriger les estimations intercensitaires et d'améliorer les méthodes utilisées pour les produire.

Certaines lois et certains programmes dont l'application nécessite des données du recensement :

- Loi électorale du Canada
- Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces
- Programme d'appui aux langues officielles

MOBILITÉ	25.	26.
<p>24 Où cette personne habitait-elle il y a 1 an, c'est-à-dire le 15 mai 2000?</p>	<p>01 <input type="radio"/> Habitait à l'adresse actuelle</p>	<p>01 <input type="radio"/> Habitait à l'adresse actuelle</p>
<p>Cochez «(X)» un seul cercle.</p>	<p>02 <input type="radio"/> Habitait à une autre adresse dans le ou la même ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne</p>	<p>02 <input type="radio"/> Habitait à une autre adresse dans le ou la même ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne</p>
<p>Nota :</p>	<p>03 <input type="radio"/> Habitait un ou une autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada</p>	<p>03 <input type="radio"/> Habitait un ou une autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada</p>
<p>Pour ceux qui cochent le cercle 03 :</p>	<p>Précisez le nom de :</p>	<p>Précisez le nom de :</p>
<p>Veillez donner le nom de la ville plutôt que celui de la région métropolitaine à laquelle elle appartient.</p>	<p>Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne</p>	<p>Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne</p>
<p>Par exemple :</p>	<p>04 → <input type="text"/></p>	<p>04 → <input type="text"/></p>
<p>• Saanich plutôt que Victoria (région métropolitaine);</p>	<p>Province/territoire</p>	<p>Province/territoire</p>
<p>• St. Albert plutôt qu'Edmonton (région métropolitaine);</p>	<p>05 → <input type="text"/></p>	<p>05 → <input type="text"/></p>
<p>• Laval plutôt que Montréal (région métropolitaine).</p>	<p>Code postal</p>	<p>Code postal</p>
	<p>06 → <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p>	<p>06 → <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p>
	<p>07 <input type="radio"/> Habitait en dehors du Canada</p>	<p>07 <input type="radio"/> Habitait en dehors du Canada</p>
	<p>Précisez le nom du pays</p>	<p>Précisez le nom du pays</p>
	<p>08 → <input type="text"/></p>	<p>08 → <input type="text"/></p>

25 Où cette personne habitait-elle il y a 5 ans, c'est-à-dire le **15 mai 1996**?

Cochez «(X)» un seul cercle.

Nota :

Pour ceux qui cochent le cercle 11 :

Veillez donner le nom de la ville plutôt que celui de la région métropolitaine à laquelle elle appartient.

Par exemple :

- Saanich plutôt que Victoria (région métropolitaine);
- St. Albert plutôt qu'Edmonton (région métropolitaine);
- Laval plutôt que Montréal (région métropolitaine).

09 Habitant à l'adresse **actuelle**

10 Habitant à une **autre** adresse dans le ou la **même** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne

11 Habitant un ou une **autre** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne **du Canada**

Précisez le nom de :
Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne

12 →
Province / territoire

13 →

14 Habitant **en dehors du Canada**
Précisez le nom du pays

15 →

09 Habitant à l'adresse **actuelle**

10 Habitant à une **autre** adresse dans le ou la **même** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne

11 Habitant un ou une **autre** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne **du Canada**

Précisez le nom de :
Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne

12 →
Province / territoire

13 →

14 Habitant **en dehors du Canada**
Précisez le nom du pays

15 →

Scolarité

Question 26 : Plus haut niveau atteint à l'école primaire ou secondaire

Question 27 : Années de scolarité (université)

Question 28 : Années de scolarité (autre)

Question 29 : Fréquentation scolaire

Les trois premières questions servent à déterminer le niveau de scolarité des Canadiens âgés de 15 ans et plus, tandis que la question 29 porte sur les personnes qui fréquentaient l'école, au moment du recensement, que ce soit à plein temps ou à temps partiel. Ces données servent à évaluer l'ampleur de l'analphabétisme au Canada et à planifier la mise sur pied de programmes d'alphabétisation et de rattrapage. Elles servent en outre à évaluer le marché des programmes d'éducation permanente, qui sont particulièrement importants pour le renouvellement et le perfectionnement des compétences des travailleurs, ainsi qu'à évaluer les besoins en matière de formation professionnelle.

Attention! Ces questions s'adressent aux personnes âgées de 15 ans et plus.		
SCOLARITÉ		
<p>26 Jusqu'à quel niveau (sans l'avoir nécessairement terminé) cette personne a-t-elle fréquenté l'école secondaire ou primaire?</p> <p><i>Inscrivez le plus haut niveau pour les études primaires et secondaires seulement (1^{re} à 13^e année), excluant l'école maternelle.</i></p> <p><i>Si la personne a fait ses études secondaires au Québec, additionnez le nombre total d'années d'études primaires et d'études secondaires.</i></p>	<p>31.</p> <p>01 <input type="text"/> <input type="text"/> ◀ Le plus haut niveau (1^{re} à 13^e année), à l'école secondaire ou primaire</p> <p>OU</p> <p>02 <input type="radio"/> Aucune scolarité ou uniquement l'école maternelle</p>	<p>32.</p> <p>01 <input type="text"/> <input type="text"/> ◀ Le plus haut niveau (1^{re} à 13^e année), à l'école secondaire ou primaire</p> <p>OU</p> <p>02 <input type="radio"/> Aucune scolarité ou uniquement l'école maternelle</p>
<p>27 Combien d'années d'études cette personne a-t-elle terminées à l'université?</p>	<p>03 <input type="radio"/> Aucune</p> <p>04 <input type="radio"/> Moins d'une année (de cours terminés)</p> <p>05 <input type="text"/> <input type="text"/> ◀ Nombre d'années terminées à l'université</p>	<p>03 <input type="radio"/> Aucune</p> <p>04 <input type="radio"/> Moins d'une année (de cours terminés)</p> <p>05 <input type="text"/> <input type="text"/> ◀ Nombre d'années terminées à l'université</p>

28 Combien d'années d'études cette personne a-t-elle terminées dans un établissement **autre qu'**une université ou une école secondaire ou primaire?

*Comptez les années d'études dans les **cégeps** (enseignement général et professionnel), les collèges communautaires, les instituts techniques, les écoles de métiers et les collèges commerciaux privés, les écoles de sciences infirmières décernant un diplôme, etc.*

- 06 Aucune
- 07 Moins d'une année (de cours terminés)

08 ◀ Nombre d'années terminées dans les **cégeps**, les collèges communautaires, les écoles de métiers, etc.

- 06 Aucune
- 07 Moins d'une année (de cours terminés)

08 ◀ Nombre d'années terminées dans les **cégeps**, les collèges communautaires, les écoles de métiers, etc.

29 Au cours **des neuf derniers mois** (c'est-à-dire depuis septembre dernier), cette personne a-t-elle fréquenté une école, un collège ou une université?

Incluez la fréquentation d'une école primaire ou secondaire, d'une école de commerce ou de métiers, d'un collège communautaire, d'un institut technique, d'un cégep, etc., pour les cours qui peuvent être utilisés comme crédits en vue de l'obtention d'un certificat, diplôme ou grade.

Cochez «» un seul cercle.

- 09 Non, n'a fréquenté aucun de ces établissements au cours des neuf derniers mois

10 Oui, à plein temps

11 Oui, à temps partiel, le jour ou le soir

- 09 Non, n'a fréquenté aucun de ces établissements au cours des neuf derniers mois

10 Oui, à plein temps

11 Oui, à temps partiel, le jour ou le soir

Question 30 : Grades, certificats et diplômes

Question 31 : Domaine de spécialisation

Les données sur les caractéristiques scolaires et le niveau de scolarité des Canadiens servent à évaluer l'efficacité du système d'enseignement, à examiner les liens entre la scolarité, d'une part, et, d'autre part, la profession, le secteur d'activité et le revenu, à prévoir les déséquilibres dans les professions et à orienter les politiques d'immigration.

Certaines lois et certains programmes dont l'application nécessite des données du recensement :

- Loi sur l'équité en matière d'emploi
- Loi sur l'immigration
- Programme canadien de prêts aux étudiants

Attention! Ces questions s'adressent aux personnes âgées de 15 ans et plus.

30 Quels certificats, diplômes ou grades cette personne détient-elle?

Inscrivez **tous les titres** de compétence acquis par la fréquentation d'écoles secondaires ou d'écoles de métiers et d'autres établissements d'enseignement postsecondaire.

Cochez «» plus d'un cercle, s'il y a lieu.

37.

- 01 Aucun ► **Passez à la question 32**
- 02 Certificat d'études secondaires ou l'équivalent
- 03 Certificat ou diplôme d'une école de métiers
- 04 Autre certificat ou diplôme non universitaire (obtenu d'un **cégep**, collège communautaire, institut technique, etc.)
- 05 Certificat ou diplôme universitaire **inférieur** au baccalauréat
- 06 Baccalauréat(s) (p. ex., B.A., B.Sc., LL.B.)
- 07 Certificat ou diplôme universitaire **supérieur** au baccalauréat
- 08 Maîtrise(s) (p. ex., M.A., M.Sc., M.Ed.)
- 09 Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie (M.D., D.D.S., D.M.D., D.M.V., O.D.)
- 10 Doctorat acquis (p. ex., Ph.D., D.Sc., D.Ed.)

38.

- 01 Aucun ► **Passez à la question 32**
- 02 Certificat d'études secondaires ou l'équivalent
- 03 Certificat ou diplôme d'une école de métiers
- 04 Autre certificat ou diplôme non universitaire (obtenu d'un **cégep**, collège communautaire, institut technique, etc.)
- 05 Certificat ou diplôme universitaire **inférieur** au baccalauréat
- 06 Baccalauréat(s) (p. ex., B.A., B.Sc., LL.B.)
- 07 Certificat ou diplôme universitaire **supérieur** au baccalauréat
- 08 Maîtrise(s) (p. ex., M.A., M.Sc., M.Ed.)
- 09 Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie (M.D., D.D.S., D.M.D., D.M.V., O.D.)
- 10 Doctorat acquis (p. ex., Ph.D., D.Sc., D.Ed.)

31 Quel était le principal domaine d'études ou de formation du **plus haut** grade, certificat ou diplôme de cette personne (**sans compter** les certificats d'études secondaires)?

Par exemple, comptabilité, génie civil, histoire, menuiserie, secrétariat juridique, soudure, etc.

Principal domaine d'études ou de formation

11

OU

12 Le plus haut diplôme de cette personne est un certificat d'études secondaires

Principal domaine d'études ou de formation

11

OU

12 Le plus haut diplôme de cette personne est un certificat d'études secondaires

Lieu de naissance

Question 32 : Lieu de naissance des parents

Cette question permet de compiler des données sur les Canadiens de deuxième génération, c'est-à-dire les enfants nés au Canada de parents immigrants. Depuis les années 1970, une proportion sans cesse croissante de ce groupe de population est constituée de membres des minorités visibles. Les enfants dont les parents ont immigré au Canada dans les années 1970 et 1980, par exemple, font leur entrée sur le marché du travail en grand nombre, et leur situation socioéconomique suscite un intérêt de plus en plus grand. Cette question a été posée pour la dernière fois à l'occasion du recensement de 1971.

Certaines lois dont l'application nécessite des données du recensement :

- *Loi sur la citoyenneté*
- *Loi sur l'immigration*
- *Charte canadienne des droits et libertés*

LIEU DE NAISSANCE DES PARENTS

32 Où est né **chacun des** parents de cette personne?
 ■ Cochez «(X)» ou précisez le pays selon les frontières actuelles.

a) **Père**

b) **Mère**

43.

Père

01 Né au Canada
 Né en dehors du Canada
 Précisez le pays

02

Mère

03 Née au Canada
 Née en dehors du Canada
 Précisez le pays

04

44.

Père

01 Né au Canada
 Né en dehors du Canada
 Précisez le pays

02

Mère

03 Née au Canada
 Née en dehors du Canada
 Précisez le pays

04

Travail non rémunéré

Question 33 : Travail non rémunéré

Cette question est posée à l'intention des personnes âgées de 15 ans et plus, qui doivent indiquer combien de temps elles consacrent aux travaux ménagers ou à l'entretien de leur domicile, aux soins des enfants et à la prestation de soins à des personnes âgées. Les données ainsi recueillies permettent d'obtenir une image plus complète des composantes marchandes et non marchandes de la société canadienne.

Certains programmes dont l'application nécessite des données du recensement :

- Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants
- Programme pour les femmes
- Conseil consultatif national sur le troisième âge

ACTIVITÉS À LA MAISON		
<p>Nota : Par semaine dernière, on entend du dimanche 6 mai au samedi 12 mai 2001.</p> <p>À la question 33, inscrivez tout le temps consacré à chaque activité, même si deux activités ou plus ont eu lieu en même temps. Consultez le Guide pour des exemples.</p>		
<p>33 La semaine dernière, combien d'heures cette personne a-t-elle consacrées aux activités suivantes :</p> <p>a) aux travaux ménagers, à l'entretien de la maison ou du jardin pour les membres du ménage ou pour d'autres personnes, sans paye ou sans salaire?</p> <p><i>Par exemple, préparer les repas, laver l'auto, faire la lessive, tondre le gazon, faire des courses, faire la comptabilité, etc.</i></p> <p>b) à s'occuper de ses enfants ou des enfants des autres, sans paye ou sans salaire?</p> <p><i>Par exemple, donner le bain à de jeunes enfants ou jouer avec eux, conduire les enfants à leurs activités sportives, les aider à faire leurs devoirs, parler avec les adolescents de leurs problèmes, etc.</i></p> <p>c) à offrir des soins ou de l'aide à une ou à plusieurs personnes âgées, sans paye ou sans salaire?</p> <p><i>Par exemple, donner des soins personnels à une personne âgée faisant partie de la famille, visiter des personnes âgées, leur parler au téléphone, les aider à faire leurs emplettes, leurs opérations bancaires ou à prendre leurs médicaments, etc.</i></p>	<p>05 <input type="radio"/> Aucune</p> <p>06 <input type="radio"/> Moins de 5 heures</p> <p>07 <input type="radio"/> De 5 à 14 heures</p> <p>08 <input type="radio"/> De 15 à 29 heures</p> <p>09 <input type="radio"/> De 30 à 59 heures</p> <p>10 <input type="radio"/> 60 heures et plus</p>	<p>05 <input type="radio"/> Aucune</p> <p>06 <input type="radio"/> Moins de 5 heures</p> <p>07 <input type="radio"/> De 5 à 14 heures</p> <p>08 <input type="radio"/> De 15 à 29 heures</p> <p>09 <input type="radio"/> De 30 à 59 heures</p> <p>10 <input type="radio"/> 60 heures et plus</p>
	<p>11 <input type="radio"/> Aucune</p> <p>12 <input type="radio"/> Moins de 5 heures</p> <p>13 <input type="radio"/> De 5 à 14 heures</p> <p>14 <input type="radio"/> De 15 à 29 heures</p> <p>15 <input type="radio"/> De 30 à 59 heures</p> <p>16 <input type="radio"/> 60 heures et plus</p>	<p>11 <input type="radio"/> Aucune</p> <p>12 <input type="radio"/> Moins de 5 heures</p> <p>13 <input type="radio"/> De 5 à 14 heures</p> <p>14 <input type="radio"/> De 15 à 29 heures</p> <p>15 <input type="radio"/> De 30 à 59 heures</p> <p>16 <input type="radio"/> 60 heures et plus</p>
	<p>17 <input type="radio"/> Aucune</p> <p>18 <input type="radio"/> Moins de 5 heures</p> <p>19 <input type="radio"/> De 5 à 9 heures</p> <p>20 <input type="radio"/> De 10 à 19 heures</p> <p>21 <input type="radio"/> 20 heures et plus</p>	<p>17 <input type="radio"/> Aucune</p> <p>18 <input type="radio"/> Moins de 5 heures</p> <p>19 <input type="radio"/> De 5 à 9 heures</p> <p>20 <input type="radio"/> De 10 à 19 heures</p> <p>21 <input type="radio"/> 20 heures et plus</p>

Activités sur le marché du travail

Question 34 : Heures travaillées à un emploi salarié ou à son compte

Question 35 : Mise à pied temporaire ou absence du travail ou de l'entreprise

Question 36 : Début d'un nouvel emploi

Question 37 : Recherche d'un emploi salarié

Question 38 : Raisons de l'impossibilité de commencer à travailler

Question 39 : Date du dernier emploi salarié ou du travail à son compte

Ces données permettent d'élaborer des projets de développement régional dans les régions économiquement faibles. Elles servent aux gestionnaires de tous les échelons de gouvernement pour mettre au point des programmes d'enseignement et de formation des ressources humaines et pour prévoir les installations nécessaires. En outre, ces données sont nécessaires aux programmes de soutien du revenu, comme l'assurance-emploi et les programmes provinciaux d'aide sociale.

ACTIVITÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL	
<p>34 La semaine dernière, combien d'heures cette personne a-t-elle travaillé à un emploi salarié ou à son compte?</p> <p>Considérez comme travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> le travail pour lequel elle a reçu une rémunération (salaire, traitement, pourboires, commissions); le travail à son compte dans une entreprise, une ferme ou dans l'exercice d'une profession, seule ou en association; le travail se rapportant directement à l'exploitation d'une ferme ou entreprise familiale sans paye ou sans salaire (p. ex., aider à ensemercer, à tenir les comptes). 	<p>49.</p> <p>Nombre d'heures (à l'heure près)</p> <p>01 <input type="text"/> ► Passez à la question 40</p> <p>02 <input type="radio"/> Aucune ► Continuez à la question suivante</p>
<p>35 La semaine dernière, cette personne était-elle mise à pied temporairement ou absente de son emploi ou de son entreprise?</p> <p>Cochez «(X)» un seul cercle.</p>	<p>50.</p> <p>Nombre d'heures (à l'heure près)</p> <p>01 <input type="text"/> ► Passez à la question 40</p> <p>02 <input type="radio"/> Aucune ► Continuez à la question suivante</p>
<p>36 La semaine dernière, existait-il des arrangements définis en vertu desquels cette personne devait se présenter à un nouvel emploi au cours des quatre prochaines semaines?</p>	<p>03 <input type="radio"/> Non</p> <p>04 <input type="radio"/> Oui, mise à pied temporairement d'un emploi auquel elle compte retourner</p> <p>05 <input type="radio"/> Oui, en vacances, malade, en grève ou lock-out ou absente pour d'autres raisons</p>
<p>37 Cette personne a-t-elle cherché un emploi salarié au cours des quatre dernières semaines?</p> <p>Par exemple, en s'adressant à un centre d'emploi ou à des employeurs, en plaçant une annonce dans un journal, en répondant à une annonce, etc.</p> <p>Cochez «(X)» un seul cercle.</p>	<p>06 <input type="radio"/> Non</p> <p>07 <input type="radio"/> Oui</p>
<p>38 Cette personne a-t-elle cherché un emploi salarié au cours des quatre dernières semaines?</p> <p>Par exemple, en s'adressant à un centre d'emploi ou à des employeurs, en plaçant une annonce dans un journal, en répondant à une annonce, etc.</p> <p>Cochez «(X)» un seul cercle.</p>	<p>08 <input type="radio"/> Non ► Passez à la question 39</p> <p>09 <input type="radio"/> Oui, un emploi à plein temps</p> <p>10 <input type="radio"/> Oui, un emploi à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)</p>
<p>39 Cette personne a-t-elle cherché un emploi salarié au cours des quatre dernières semaines?</p> <p>Par exemple, en s'adressant à un centre d'emploi ou à des employeurs, en plaçant une annonce dans un journal, en répondant à une annonce, etc.</p> <p>Cochez «(X)» un seul cercle.</p>	<p>08 <input type="radio"/> Non ► Passez à la question 39</p> <p>09 <input type="radio"/> Oui, un emploi à plein temps</p> <p>10 <input type="radio"/> Oui, un emploi à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)</p>

38 Cette personne aurait-elle pu commencer à travailler **la semaine dernière** si un emploi avait été disponible?

Cochez «(X)» un seul cercle.

- 11 Oui, était prête à accepter du travail
- 12 Non, avait déjà un emploi
- 13 Non, pour des raisons de maladie temporaire ou d'invalidité
- 14 Non, pour des raisons personnelles ou familiales
- 15 Non, allait à l'école
- 16 Non, pour d'autres raisons

- 11 Oui, était prête à accepter du travail
- 12 Non, avait déjà un emploi
- 13 Non, pour des raisons de maladie temporaire ou d'invalidité
- 14 Non, pour des raisons personnelles ou familiales
- 15 Non, allait à l'école
- 16 Non, pour d'autres raisons

39 Quand cette personne a-t-elle travaillé la dernière fois à un emploi salarié **ou** à son compte, ne serait-ce que quelques jours?

Cochez «(X)» un seul cercle.

- 17 En 2001 **▶ Continuez à la question suivante**
- 18 En 2000 **▶ Continuez à la question suivante**
- 19 Avant 2000 **▶ Passez à la question 51**
- 20 Jamais **▶ Passez à la question 51**

- 17 En 2001 **▶ Continuez à la question suivante**
- 18 En 2000 **▶ Continuez à la question suivante**
- 19 Avant 2000 **▶ Passez à la question 51**
- 20 Jamais **▶ Passez à la question 51**

Question 40 : Nom de l'employeur

Question 41 : Genre d'entreprise

Ces deux questions servent à déterminer le secteur d'activité des répondants. Elles sont en outre nécessaires à l'analyse de la structure et de la croissance économique et industrielle du pays. Par ailleurs, les gestionnaires des programmes de soutien aux industries ont besoin de données sur les secteurs d'activité afin d'estimer les mesures de productivité régionale et d'évaluer les besoins en matière de soutien aux industries.

Attention! Ces questions s'adressent aux personnes âgées de 15 ans et plus.

Nota :

Les questions 40 à 48 portent sur l'emploi ou l'entreprise de cette personne la semaine dernière ou, si elle n'en avait pas, sur l'emploi qu'elle a occupé le plus longtemps depuis le 1^{er} janvier 2000. Si cette personne a eu plus d'un emploi la semaine dernière, répondez pour l'emploi auquel elle a travaillé le plus grand nombre d'heures.

40 Pour qui cette personne a-t-elle travaillé?

Dans le cas des personnes qui travaillent à leur compte, inscrivez le nom de l'entreprise. Si l'entreprise n'a pas de nom, inscrivez le nom de la personne.

41 Quelle était la nature de l'entreprise, de l'industrie ou du service?

Veuillez être précis. Par exemple :

- *entretien des routes*
- *école secondaire*
- *police municipale*
- *culture du blé*
- *magasin de chaussures au détail*
- *agence de placement temporaire*
- *garage avec service complet*
- *piégeage*

55.

Nom de l'entreprise, de l'organisme public, etc.

01

Section, usine, ministère, etc. (s'il y a lieu)

02

Nature de l'entreprise, de l'industrie ou du service

03

04

56.

Nom de l'entreprise, de l'organisme public, etc.

01

Section, usine, ministère, etc. (s'il y a lieu)

02

Nature de l'entreprise, de l'industrie ou du service

03

04

Question 42 : Travail ou occupation

Question 43 : Activités principales

Ces deux questions servent à déterminer la profession des répondants. L'information obtenue, jumelée à d'autres variables du recensement, permet aux planificateurs, à tous les échelons de gouvernement, d'évaluer l'offre de main-d'œuvre, actuelle et éventuelle. Ils peuvent alors élaborer des programmes de formation professionnelle et d'enseignement secondaire et postsecondaire, ainsi qu'établir des contingents afin de répondre aux besoins de la main-d'œuvre.

<p>42 Quel était le travail ou l'occupation de cette personne?</p> <p>Veillez être précis. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>secrétaire juridique</i> • <i>plombier</i> • <i>guide d'expéditions de pêche</i> • <i>assembleur de meubles en bois</i> • <i>gérant de restaurant</i> • <i>enseignant au secondaire</i> <p><i>(Si elle était dans les Forces armées, indiquez son grade.)</i></p>	<p>Occupation</p> <p>05 <input type="text"/></p> <p><input type="text"/></p> <p><input type="text"/></p>	<p>Occupation</p> <p>05 <input type="text"/></p> <p><input type="text"/></p> <p><input type="text"/></p>
<p>43 Dans ce travail, quelles étaient les activités principales de cette personne?</p> <p>Veillez être précis. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>préparer des documents juridiques</i> • <i>installer de la plomberie dans les résidences privées</i> • <i>guider des expéditions de pêche</i> • <i>fabriquer des meubles en bois</i> • <i>gérer un restaurant</i> • <i>enseigner les mathématiques</i> 	<p>Activités principales</p> <p>06 <input type="text"/></p> <p><input type="text"/></p> <p>07 <input type="text"/></p>	<p>Activités principales</p> <p>06 <input type="text"/></p> <p><input type="text"/></p> <p>07 <input type="text"/></p>

Question 44 : Catégories de travailleurs

Question 45 : Forme juridique

Les données produites à partir de ces questions permettent de mieux comprendre l'importance du travail autonome dans diverses branches d'activité et catégories professionnelles, ainsi que les formes de rétribution des travailleurs autonomes et des employés, selon leur profession. Ces données sont particulièrement importantes pour les gestionnaires responsables du développement des petites entreprises, parce qu'elles leur permettent de comprendre leur rôle, ainsi que les caractéristiques économiques liées à une forte incidence de travail autonome. De plus, on peut connaître le nombre de travailleurs autonomes qui ont constitué en société leur entreprise ou leur ferme.

Attention! Ces questions s'adressent aux personnes âgées de 15 ans et plus.

44 Dans cet emploi ou cette entreprise, cette personne travaillait-elle principalement :

Cochez «(X)» un seul cercle.

45 Si cette personne travaillait à son compte, sa ferme ou son entreprise était-elle constituée en société?

61.

01 pour un salaire, un traitement, des pourboires ou à la commission?
 ➔ **Passez à la question 46**

02 sans paye ou sans salaire, pour son conjoint ou pour un parent, dans une entreprise ou ferme familiale?
 ➔ **Passez à la question 46**

03 à son compte sans personnel salarié (seule ou en association)?

04 à son compte avec personnel salarié (seule ou en association)?

05 Non

06 Oui

62.

01 pour un salaire, un traitement, des pourboires ou à la commission?
 ➔ **Passez à la question 46**

02 sans paye ou sans salaire, pour son conjoint ou pour un parent, dans une entreprise ou ferme familiale?
 ➔ **Passez à la question 46**

03 à son compte sans personnel salarié (seule ou en association)?

04 à son compte avec personnel salarié (seule ou en association)?

05 Non

06 Oui

Question 46 : Lieu de travail

Comme un grand nombre de travailleurs canadiens doivent faire la navette entre leur domicile et leur lieu de travail, les données tirées de cette question permettent de mieux comprendre le phénomène du navettage et son incidence sur la vie de la population en milieu urbain. Les données sur le lieu de travail servent à cerner les besoins en matière de services de transport et à situer les services publics, comme les écoles, les hôpitaux, les garderies, les centres de loisirs. Elles sont par ailleurs nécessaires aux planificateurs de transport urbain au sein des divers échelons de gouvernement pour analyser les mouvements de la circulation et évaluer les besoins en matière de réseaux de transport, en vue d'améliorer les systèmes de transport existants.

46 À quelle adresse cette personne travaillait-elle habituellement la plupart du temps?

Exemple : 365, avenue Laurier Ouest

Numéro ↑ ↑ ↑ ↑

Genre _____

Nom _____

Direction _____

Si la direction fait partie du nom de la rue (p. ex., Nord, Sud, Est ou Ouest), veuillez la préciser.

Si l'adresse du lieu de travail n'est pas connue, précisez le nom du bâtiment ou de l'intersection la plus proche.

Veuillez donner le nom de la ville plutôt que celui de la région métropolitaine à laquelle elle appartient.

Par exemple :

- Saanich plutôt que Victoria (région métropolitaine);
- St. Albert plutôt qu'Edmonton (région métropolitaine);
- Laval plutôt que Montréal (région métropolitaine).

Si l'adresse du lieu de travail est différente de celle de l'employeur, veuillez indiquer l'adresse où cette personne travaille habituellement (p. ex., les enseignants doivent indiquer l'adresse de leur école plutôt que celle de la commission scolaire).

07 À domicile (y compris à la ferme)
➔ **Passez à la question 48**

08 En dehors du Canada
➔ **Passez à la question 48**

09 Sans adresse de travail fixe
➔ **Passez à la question 47**

10 À l'adresse précisée ci-dessous :

Précisez l'adresse au complet

N° et rue (voir l'exemple)

11 →

Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne

12 →

Province/territoire

13 →

Code postal

14 →

07 À domicile (y compris à la ferme)
➔ **Passez à la question 48**

08 En dehors du Canada
➔ **Passez à la question 48**

09 Sans adresse de travail fixe
➔ **Passez à la question 47**

10 À l'adresse précisée ci-dessous :

Précisez l'adresse au complet

N° et rue (voir l'exemple)

11 →

Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne

12 →

Province/territoire

13 →

Code postal

14 →

Statistique Canada – N° 92-379-XIF au catalogue
Le recensement de 2001 en bref

77

Question 47 : Mode de transport utilisé pour se rendre au travail

L'information recueillie à l'aide de cette question permet de répondre aux besoins d'utilisateurs comme les planificateurs et les ingénieurs du transport, les commissions de transport et les responsables d'études de marché. En effet, ces données servent à la planification de la croissance urbaine et des réseaux de transport dans les régions urbaines, périphériques et rurales. Elles servent aussi à analyser les impacts environnementaux et la consommation d'énergie reliée aux transports.

Attention! Ces questions s'adressent aux personnes âgées de 15 ans et plus.

47 Comment cette personne se rendait-elle **habituellement** au travail?
*Si cette personne utilisait plus d'un moyen de transport, **cochez celui qui a servi à la plus grande partie du trajet.***

67.

- 01 Automobile, camion ou fourgonnette — en tant que conducteur
- 02 Automobile, camion ou fourgonnette — en tant que passager
- 03 Transport en commun (p. ex., autobus, tramway, métro, train léger sur rail, train de banlieue, traversier)
- 04 À pied
- 05 Bicyclette
- 06 Motocyclette
- 07 Taxi
- 08 Autre moyen

68.

- 01 Automobile, camion ou fourgonnette — en tant que conducteur
- 02 Automobile, camion ou fourgonnette — en tant que passager
- 03 Transport en commun (p. ex., autobus, tramway, métro, train léger sur rail, train de banlieue, traversier)
- 04 À pied
- 05 Bicyclette
- 06 Motocyclette
- 07 Taxi
- 08 Autre moyen

Question 48 : Langue de travail

L'information recueillie à l'aide de cette nouvelle question permet de mettre en lumière la vitalité des langues officielles au sein des diverses minorités linguistiques de langue officielle et non officielle au pays. Les données permettent d'établir si les travailleurs appartenant aux minorités de langue officielle ont l'occasion d'utiliser régulièrement leurs connaissances des langues dans leur emploi.

48 a) Dans cet emploi, quelle langue cette personne utilisait-elle **le plus souvent**?

- 09 Français
- 10 Anglais
- Autre — Précisez
- 11

- 09 Français
- 10 Anglais
- Autre — Précisez
- 11

b) Cette personne utilisait-elle **régulièrement** d'autres langues dans cet emploi?

- 12 Non
- 13 Oui, français
- 14 Oui, anglais
- Oui, autre — Précisez
- 15

- 12 Non
- 13 Oui, français
- 14 Oui, anglais
- Oui, autre — Précisez
- 15

Question 49 : Semaines travaillées en 2000**Question 50 : Semaines travaillées à plein temps ou à temps partiel en 2000**

Ces deux questions fournissent des renseignements qui, jumelés à d'autres variables comme le revenu d'emploi, la profession et la scolarité, sont nécessaires pour déterminer à quels facteurs sont attribuables les disparités entre les régions et entre groupes en matière de revenu d'emploi. Par ailleurs, la possibilité de pouvoir exercer un travail à temps partiel ou saisonnier peut constituer un facteur déterminant dans la participation des parents ayant de jeunes enfants, des personnes ayant une incapacité ou des parents de familles monoparentales au marché du travail. Aussi, les données produites à partir de ces questions permettent d'évaluer la fréquence du travail à temps partiel et saisonnier au sein de ces groupes, en vue d'élaborer ou d'évaluer des programmes destinés à accroître les possibilités de travailler à plein temps et à temps partiel là où la chose serait souhaitable.

<p>49 Pendant combien de semaines cette personne a-t-elle travaillé en 2000?</p> <p>Comptez toutes les semaines au cours desquelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • elle était en vacances ou en congé de maladie payé; • elle a travaillé à plein temps ou à temps partiel; • elle a travaillé pour une rémunération (salaire, traitement, pourboires, commissions); • elle a travaillé à son compte; • elle a travaillé directement à l'exploitation d'une ferme ou entreprise familiale sans dispositions définies en ce qui concerne la rémunération. 	<p>16 <input type="radio"/> Aucune ► Passez à la question 51</p> <p>OU</p> <p>17 <input type="text"/> ◀ Nombre de semaines</p>	<p>16 <input type="radio"/> Aucune ► Passez à la question 51</p> <p>OU</p> <p>17 <input type="text"/> ◀ Nombre de semaines</p>
<p>50 Pendant la plupart de ces semaines, cette personne a-t-elle travaillé à plein temps ou à temps partiel?</p> <p>Cochez «(X)» un seul cercle.</p>	<p>18 <input type="radio"/> À plein temps (30 heures ou plus par semaine)</p> <p>19 <input type="radio"/> À temps partiel (moins de 30 heures par semaine)</p>	<p>18 <input type="radio"/> À plein temps (30 heures ou plus par semaine)</p> <p>19 <input type="radio"/> À temps partiel (moins de 30 heures par semaine)</p>

Certains programmes dont l'application nécessite des données du recensement :

- Assurance-emploi
- Programme de la sécurité de la vieillesse
- Régime de pensions du Canada

Revenu

Question 51 : Revenu en 2000

Les données sur le revenu constituent un indicateur important du bien-être économique des Canadiens : hommes, femmes, jeunes, personnes âgées, familles, ménages. Les données produites à partir de cette question permettent de faire un examen détaillé des niveaux de revenu au sein de groupes particuliers, des familles, des ménages, et d'établir des comparaisons entre groupes. De plus, elles indiquent quelles sont les sources du revenu (revenu d'emploi, transferts gouvernementaux, revenu de placements et autres, ce qui permet d'analyser la composition du revenu et la part que tiennent ces sources parmi différents groupes.

Certains programmes dont l'application nécessite des données du recensement :

- Aide sociale (provinces, territoires et municipalités)
- Assurance-emploi
- Programme de la sécurité de la vieillesse

REVENU EN 2000		73.		74.		
51 Au cours de l'année terminée le 31 décembre 2000, cette personne a-t-elle reçu un revenu quelconque des sources énumérées ci-dessous? <ul style="list-style-type: none"> • Répondez «Oui» ou «Non» à toutes les sources. • Si «Oui», inscrivez également le montant; dans le cas de pertes, cochez également «Perte». • N'incluez pas les prestations fiscales pour enfants. 						
	TRAVAIL RÉMUNÉRÉ : a) Total des salaires et traitements , y compris les commissions, les gratifications, les pourboires, etc., avant les déductions	01 <input type="radio"/> Oui ► <input type="text"/> Dollars <input type="text"/> Cents 02 <input type="radio"/> Non	01 <input type="radio"/> Oui ► <input type="text"/> Dollars <input type="text"/> Cents 02 <input type="radio"/> Non			
	TRAVAIL AUTONOME : b) Revenu net dans une entreprise agricole (recettes brutes moins dépenses), y compris les subventions des programmes de soutien aux entreprises agricoles, les paiements reçus d'offices de mise en marché, le produit brut d'une assurance c) Revenu net non agricole dans une entreprise non constituée en société , dans l' exercice d'une profession , etc. (recettes brutes moins dépenses)	03 <input type="radio"/> Oui ► <input type="text"/> Dollars <input type="text"/> Cents 04 <input type="radio"/> Perte 05 <input type="radio"/> Non	03 <input type="radio"/> Oui ► <input type="text"/> Dollars <input type="text"/> Cents 04 <input type="radio"/> Perte 05 <input type="radio"/> Non			
REVENU PROVENANT DU GOUVERNEMENT : d) Pension de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint provenant du gouvernement fédéral seulement (les suppléments de revenu provinciaux doivent être déclarés en g) e) Prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec f) Prestations d' assurance-emploi (prestations totales avant la déduction d'impôt) g) Autre revenu provenant de sources publiques , tel que les subventions et les suppléments de revenu versés par les gouvernements provinciaux, le crédit de la TPS/TVH, les crédits d'impôt provinciaux, les indemnités des accidentés du travail, les pensions des anciens combattants, les prestations de bien-être social (N'incluez pas les prestations fiscales pour enfants.)	09 <input type="radio"/> Oui ► <input type="text"/> Dollars <input type="text"/> Cents 10 <input type="radio"/> Non 11 <input type="radio"/> Oui ► <input type="text"/> Dollars <input type="text"/> Cents 12 <input type="radio"/> Non 13 <input type="radio"/> Oui ► <input type="text"/> Dollars <input type="text"/> Cents 14 <input type="radio"/> Non 15 <input type="radio"/> Oui ► <input type="text"/> Dollars <input type="text"/> Cents 16 <input type="radio"/> Non	09 <input type="radio"/> Oui ► <input type="text"/> Dollars <input type="text"/> Cents 10 <input type="radio"/> Non 11 <input type="radio"/> Oui ► <input type="text"/> Dollars <input type="text"/> Cents 12 <input type="radio"/> Non 13 <input type="radio"/> Oui ► <input type="text"/> Dollars <input type="text"/> Cents 14 <input type="radio"/> Non 15 <input type="radio"/> Oui ► <input type="text"/> Dollars <input type="text"/> Cents 16 <input type="radio"/> Non				
AUTRE REVENU : h) Dividendes, intérêts d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne et autre revenu de placements , tel que loyers nets de propriétés, intérêts d'hypothèques i) Pensions de retraite et rentes , y compris les versements provenant des REÉR et des FERR j) Autre revenu en espèces , tel qu'une pension alimentaire, une allocation de soutien des enfants, des bourses d'études	17 <input type="radio"/> Oui ► <input type="text"/> Dollars <input type="text"/> Cents 18 <input type="radio"/> Perte 19 <input type="radio"/> Non 20 <input type="radio"/> Oui ► <input type="text"/> Dollars <input type="text"/> Cents 21 <input type="radio"/> Non 22 <input type="radio"/> Oui ► <input type="text"/> Dollars <input type="text"/> Cents 23 <input type="radio"/> Non	17 <input type="radio"/> Oui ► <input type="text"/> Dollars <input type="text"/> Cents 18 <input type="radio"/> Perte 19 <input type="radio"/> Non 20 <input type="radio"/> Oui ► <input type="text"/> Dollars <input type="text"/> Cents 21 <input type="radio"/> Non 22 <input type="radio"/> Oui ► <input type="text"/> Dollars <input type="text"/> Cents 23 <input type="radio"/> Non				
REVENU TOTAL PROVENANT DE TOUTES LES SOURCES PRÉCÉDENTES	24 <input type="radio"/> Oui ► <input type="text"/> Dollars <input type="text"/> Cents 25 <input type="radio"/> Perte 26 <input type="radio"/> Non	24 <input type="radio"/> Oui ► <input type="text"/> Dollars <input type="text"/> Cents 25 <input type="radio"/> Perte 26 <input type="radio"/> Non				

Logement

Question H1 : Soutien(s) du ménage

Le concept de « soutien du ménage » est important pour déterminer les liens économiques entre les familles et les personnes apparentées qui sont des personnes à charge ou des soutiens. Jumelés aux données recueillies à la question 6 (Lien avec la Personne 1), ces renseignements donnent un aperçu des modes de vie complexes au sein des familles. Par exemple, ils permettent de déterminer si des personnes âgées partagent un logement avec leurs enfants et, si tel est le cas, d'établir quelle unité familiale assume la plus grande part ou l'ensemble des frais d'entretien du logement.

ÉTAPE
F

Répondez aux questions H1 à H8 portant sur ce logement.

Un **logement** est un ensemble distinct de pièces d'habitation ayant une **entrée privée** donnant sur l'extérieur ou sur un corridor ou un escalier commun à l'intérieur. L'entrée doit donner accès au logement sans qu'on ait à passer par les pièces d'habitation de quelqu'un d'autre.

79.

H1. Qui paie le loyer ou l'hypothèque, les taxes, l'électricité, etc., pour ce logement?

Si plus d'une personne effectue de tels paiements, cochez «(X)» tous les cercles qui s'appliquent.

- 01 Personne 1
 02 Personne 2
 03 Personne 3
 04 Personne 4
 05 Personne 5
 06 Personne 6
 07 Une personne inscrite sur un autre questionnaire pour ce logement
 08 Une personne qui ne demeure pas ici

Question H2 : Propriétaire ou locataire

Les réponses à cette question rendent possible l'estimation de la valeur du parc de logements qui sont occupés soit par leur propriétaire, soit par des locataires. Elles servent en outre à évaluer les initiatives gouvernementales et la pertinence des programmes fédéraux et provinciaux en matière de logement.

H2. Êtes-vous (ou un membre du ménage est-il) :

Cochez «(X)» un seul cercle.

- 10 propriétaire de ce logement ou en train de le payer?
 11 locataire (même si aucun loyer en argent n'est versé)?

Question H3 : Nombre de pièces et de chambres à coucher

Le rapport entre le nombre de pièces et de chambres à coucher dans un logement et la taille du ménage donne une mesure du surpeuplement des logements, ce qui constitue un indicateur important des conditions de logement et de la qualité de vie. Jumelée à d'autres variables du recensement, cette information peut être étudiée selon diverses régions géographiques ou selon divers groupes, comme les personnes à faible revenu, les nouveaux immigrants, les personnes âgées, les familles monoparentales.

<p>H3. a) Combien y a-t-il de pièces dans ce logement?</p> <p><i>Comptez la cuisine, les chambres à coucher, les pièces finies au grenier ou au sous-sol, etc.</i></p> <p><i>Ne comptez pas les salles de bain, les corridors, les vestibules ni les pièces utilisées uniquement comme locaux d'affaires.</i></p>	<p>12 <input type="text"/> ◀ Nombre de pièces</p>
<p>b) De ce nombre, combien sont des chambres à coucher?</p>	<p>13 <input type="text"/> ◀ Nombre de chambres à coucher</p>

Question H4 : Période de construction

L'âge des logements constitue une variable importante pour déterminer si le parc immobilier est adéquat. Les données obtenues à l'aide de cette question fournissent de l'information sur le cycle de vie des immeubles résidentiels, les besoins en nouveaux logements, les secteurs en expansion rapide et les secteurs ayant besoin de rénovations. Les données du recensement servent à élaborer et à évaluer des programmes de rénovation et de renouvellement des logements, de même qu'à affecter des fonds là où les besoins sont le plus pressants.

<p>H4. Quand ce logement a-t-il été originellement construit?</p> <p><i>Indiquez la période d'achèvement de la construction et non celle où l'on a procédé à des rénovations, rajouts ou transformations. Si vous ne connaissez pas l'année, donnez la meilleure estimation possible.</i></p>	<p>14 <input type="radio"/> 1920 ou avant</p> <p>15 <input type="radio"/> 1921-1945</p> <p>16 <input type="radio"/> 1946-1960</p> <p>17 <input type="radio"/> 1961-1970</p> <p>18 <input type="radio"/> 1971-1980</p>	<p>19 <input type="radio"/> 1981-1985</p> <p>20 <input type="radio"/> 1986-1990</p> <p>21 <input type="radio"/> 1991-1995</p> <p>22 <input type="radio"/> 1996-2001</p>
--	---	---

Question H5 : Réparations nécessaires

Cette question permet d'évaluer l'état du parc immobilier. Bien que les données recueillies à l'aide de cette question soient fondées sur l'évaluation subjective qu'en font le propriétaire ou le locataire, elles fournissent une indication des réparations qui sont nécessaires. Elles servent de repères pour mesurer l'efficacité des programmes gouvernementaux visant à réparer et à rénover le parc des logements.

<p>H5. Ce logement nécessite-t-il des réparations?</p> <p><i>Ne considérez pas les rénovations ou rajouts souhaités.</i></p>	<p>23 <input type="radio"/> Non, seulement un entretien régulier (peinture, nettoyage du système de chauffage, etc.)</p> <p>24 <input type="radio"/> Oui, des réparations mineures (carreaux de plancher détachés ou manquants, briques descellées, bardeaux arrachés, marches, rampes ou revêtement extérieur défectueux, etc.)</p> <p>25 <input type="radio"/> Oui, des réparations majeures (plomberie ou installation électrique défectueuse, réparations à la charpente des murs, planchers ou plafonds, etc.)</p>
---	--

Question H6 : Paiements annuels

Question H7 : Coûts d'habitation – Locataire

Question H8 : Coûts d'habitation – Propriétaire

Les données sur les dépenses des ménages, au chapitre des services publics, des services municipaux, du loyer, des paiements hypothécaires et de l'impôt foncier, permettent d'estimer les coûts inhérents au fait de se loger (coûts d'habitation). Les données sur ces coûts, selon les régions géographiques, le type de logement ou le revenu du ménage, sont utiles pour élaborer, administrer et évaluer les programmes destinés à l'habitation, au bien-être des personnes et à la prestation de services publics.

<p>H6. Pour ce logement, combien payez-vous PAR ANNÉE (12 derniers mois) pour :</p> <p>a) l'électricité?</p>	<p>02 <input type="radio"/> Rien</p> <p>03 <input type="radio"/> Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements OU 04 <input type="text"/> Dollars <input type="text"/> Cents par année</p>
<p>b) l'huile (mazout), le gaz, le charbon, le bois ou tout autre combustible?</p>	<p>05 <input type="radio"/> Rien</p> <p>06 <input type="radio"/> Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements OU 07 <input type="text"/> Dollars <input type="text"/> Cents par année</p>
<p>c) l'eau et les autres services municipaux?</p>	<p>08 <input type="radio"/> Rien</p> <p>09 <input type="radio"/> Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements OU 10 <input type="text"/> Dollars <input type="text"/> Cents par année</p>
<p>H7. Pour les LOCATAIRES seulement :</p> <p>Quel est le loyer mensuel payé pour ce logement?</p>	<p>11 <input type="radio"/> Aucun loyer en argent OU 12 <input type="text"/> Dollars <input type="text"/> Cents par mois</p>

H8. Pour les PROPRIÉTAIRES seulement, répondez aux parties a) à f) :

a) Quel est le total **mensuel** courant des paiements hypothécaires (ou remboursements similaires) pour ce logement? 13 Aucun **Passez à la partie c)** **OU** 14

Dollars	Cents

 par mois

b) L'impôt foncier (taxes municipales et scolaires) est-il compris dans le montant inscrit à la partie a)? 15 Oui ► **Passez à la partie d)**
16 Non

c) Quel est le montant **annuel** approximatif de l'impôt foncier (taxes municipales et scolaires) sur ce logement? 17 Aucun **OU** 18

Dollars	Cents

 par année

d) Si vous vendiez ce logement aujourd'hui, combien penseriez-vous en tirer? 19

Dollars

e) Ce logement fait-il partie d'un condominium enregistré? 20 Oui ► **Continuez à la partie f)**
21 Non ► **Passez à l'étape G à la page suivante**

f) Quels sont les frais **mensuels** de condominium? 22 Aucuns **OU** 23

Dollars	Cents

 par mois

Certaines lois et certains programmes dont l'application nécessite des données du recensement :

- *Loi nationale sur l'habitation*
- Régime de pensions du Canada
- Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux



5.1 Introduction

Comme nous l'avons vu au chapitre 4, le questionnaire complet du recensement de 2001 renfermait 59 questions. Pourtant, le *Dictionnaire du recensement de 2001* contient plus de 200 variables. La raison de cet écart est que certaines questions se traduisent par plusieurs variables, alors que certaines variables sont établies à partir des réponses à plusieurs questions.

Une variable peut être vue comme un sujet sur lequel de l'information peut être extraite de la base de données du recensement. Il y a des variables *directes*, des variables *dérivées* et des variables *codées*. Par exemple, la question sur le sexe des répondants comporte deux catégories de réponses : masculin et féminin. Ces catégories correspondent exactement à l'information stockée dans la base de données. C'est pourquoi le sexe est considéré comme une variable directe. En revanche, à la question 3, on demande aux répondants d'indiquer la date de naissance de tous les membres du ménage. Les réponses à cette question servent à calculer l'âge des répondants le jour du recensement, et c'est cette information qui est stockée dans la base de données. L'âge est considéré comme une variable dérivée parce que l'information se trouvant dans la base de données ne correspond pas à la réponse fournie à la question posée. Les variables codées sont des réponses écrites qui ont été classées selon un système de classification déterminé au préalable.

Le présent chapitre donne un aperçu des variables du recensement et de leurs utilisations possibles. Les définitions détaillées des variables sont incluses dans le *Dictionnaire du recensement de 2001*, lequel renferme aussi de l'information sur la comparabilité historique des données du recensement et sur les difficultés que peut comporter l'utilisation de ces données.

Les variables du recensement sont regroupées dans les catégories suivantes :

- chiffres et données démographiques;
- origine ethnique;
- groupe de population;
- religion;
- lieu de naissance, lieu de naissance des parents, citoyenneté et immigration;
- langue;
- Autochtones;
- scolarité;

- travail non rémunéré;
- activités sur le marché du travail;
- revenu;
- familles et ménages;
- logement;
- établissements institutionnels et autres logements collectifs;
- incapacités.

Lorsque vient le temps de créer de nouvelles variables, les possibilités sont quasi illimitées. Les variables décrites dans le présent chapitre ne sont que les plus courantes. À partir des questions du recensement et de leurs catégories de réponses, et connaissant le fonctionnement des variables du recensement, les utilisateurs peuvent calculer ou dériver des variables répondant à leurs besoins.

5.2 Univers

Le recensement se compose de quatre univers (ensembles) :

- la population (c.-à-d. les personnes);
- les familles;
- les ménages;
- les logements.

Un ménage peut être formé d'une personne ou de plusieurs personnes apparentées ou non qui occupent un logement, alors qu'une famille est un groupe de personnes au sein d'un ménage. Il existe deux types de familles : les familles de recensement et les familles économiques. Un ménage peut compter plus d'une famille, mais une famille de recensement ne peut être formée que de personnes apparentées occupant le même logement.

Un ménage comprend toutes les personnes qui habitent dans un même logement. Par conséquent, il y a autant de ménages privés qu'il y a de logements privés occupés. Les ménages et les logements appartiennent à deux univers distincts : l'univers des ménages est associé aux personnes, alors que l'univers des logements se rapporte aux structures dans lesquelles elles vivent.

5.3 Chiffres et données démographiques

Le recensement dénombre les personnes et les logements selon des secteurs géographiques. Les chiffres de population et des logements constituent la toute première diffusion des données du recensement, environ 10 mois après le jour du recensement. Les chiffres de population servent à redéfinir les limites des circonscriptions électorales fédérales après chaque recensement décennal, ainsi qu'à déterminer les montants des transferts de revenu en vertu de la *Loi sur les*

arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.

L'objectif du recensement de 2001 était de dénombrer :

- tous les citoyens canadiens et les immigrants reçus ayant un lieu de résidence habituel au Canada;
- tous les citoyens canadiens et les immigrants reçus qui sont à l'étranger, soit sur une base militaire ou attachés à une mission diplomatique;
- tous les citoyens canadiens et les immigrants reçus, en mer ou au port, à bord de navires marchands immatriculés au Canada;
- tous les résidents non permanents.

Les personnes des deuxième et troisième catégories peuvent également avoir un lieu de résidence au Canada, mais ne doivent pas nécessairement être associées à un logement pour être dénombrées. L'objectif du recensement est de dénombrer les personnes à leur lieu habituel de résidence; pour la plupart des Canadiens, cet objectif ne pose pas de problème. Toutefois, les cas où une personne ne peut être associée à un logement selon le concept du *lieu habituel de résidence*, ou d'une personne qui est associée à plus d'un logement au Canada, peuvent poser problème. Dans le premier cas, la personne est dénombrée à l'endroit où elle a demeuré le soir précédant le jour du recensement : il peut s'agir d'un hôtel, d'un établissement institutionnel, de la maison d'amis, etc. Le deuxième cas peut être celui des familles qui possèdent deux résidences ou des étudiants qui ne vivent pas dans la maison de leurs parents. L'étape B du questionnaire du recensement précisait aux répondants qui ils devaient s'assurer d'inscrire dans leur questionnaire.

En résumé, les chiffres de population d'une collectivité indiquent le nombre de citoyens canadiens, d'immigrants reçus et de résidents non permanents ayant leur lieu habituel de résidence dans cette collectivité, quel qu'ait été l'endroit où ils se trouvaient le jour du recensement. De plus, tous les citoyens canadiens, immigrants reçus et résidents non permanents vivant dans la collectivité et n'ayant pas de lieu habituel de résidence ailleurs au Canada sont également inclus.

Le fait de relier les personnes à un lieu habituel de résidence constitue un élément dont les utilisateurs de données doivent tenir compte. Par exemple, dans certains secteurs comme les lieux de villégiature ou les grands camps de chantier, la demande en services essentiels par personne (c'est-à-dire les résidents habituels définis par le recensement) est élevée, car on y dessert une population majoritairement temporaire.

5.3.1 Résidents non permanents

Au recensement de la population de 1991, pour la première fois, on a dénombré à la fois les résidents permanents et les résidents non permanents. Par résidents non permanents, on entend les personnes originaires d'un autre pays qui, au moment du recensement, sont titulaires d'un permis de travail, d'un permis de séjour pour étudiants

ou d'un permis ministériel, ou qui revendiquent le statut de réfugié, ainsi que les membres de leur famille qui vivent avec elles. Avant 1991, seuls les résidents permanents du Canada étaient recensés (la seule exception étant au recensement de 1941). Les résidents non permanents étaient considérés comme des résidents étrangers et n'étaient pas dénombrés.

Aujourd'hui, les résidents non permanents représentent un segment croissant de la population canadienne. Leur présence peut avoir une incidence sur la demande au chapitre des services gouvernementaux tels que les soins de santé, l'éducation, les programmes d'emploi et la formation linguistique. Le recensement des résidents non permanents facilite l'établissement de comparaisons avec les statistiques provinciales et territoriales (mariages, divorces, naissances et décès), qui incluent ce groupe. En outre, en adoptant cette définition des résidents non permanents, le Canada s'aligne davantage sur la recommandation des Nations Unies selon laquelle les résidents à long terme (personnes qui vivent dans un pays pendant un an ou plus) devraient être dénombrés. Le nouvel univers de population qui est en place depuis le recensement de 1991 a eu une incidence sur les chiffres de population totaux et les chiffres pour toutes les variables. Les utilisateurs doivent faire preuve de prudence lorsqu'ils comparent des données recueillies depuis 1991 avec des données des recensements antérieurs, particulièrement dans les régions géographiques où la concentration de résidents non permanents est importante (p. ex. dans les grandes régions métropolitaines de recensement de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique).

Malgré les efforts considérables qui sont déployés, le dénombrement des résidents non permanents peut être difficile en raison de facteurs tels que la barrière des langues, la réticence à remplir un questionnaire du gouvernement ou la difficulté à comprendre les raisons pour lesquelles il faut participer au recensement. Les résidents non permanents ne peuvent être dénombrés que sur le questionnaire complet, qui est rempli par 20 % des ménages canadiens.

5.3.2 Âge, sexe, état matrimonial et union libre

Les données sur la structure par âge et par sexe de la population canadienne sont nécessaires à plusieurs points de vue. Elles sont utiles pour planifier l'allocation des ressources en matière d'éducation, de garderies, de soins de santé et de régimes de pensions, ainsi qu'à plusieurs autres services sociaux et programmes gouvernementaux. Ces données se révèlent également essentielles à la précision des estimations de population et au calcul de la pondération des données-échantillon du recensement.

Par ailleurs, les données selon l'âge et le sexe sont fondamentales dans toute analyse de population. Elles permettent d'étudier le vieillissement et de différencier des sous-groupes en fonction des grandes étapes du cycle de vie, comme les jeunes étudiants, les gens sur le marché du travail et les personnes âgées. Les données de la variable sexe servent en outre à développer et à évaluer les programmes d'action positive et les programmes visant à accroître la proportion des femmes dans les professions non

traditionnelles. Par exemple, lorsque l'on jumelle cette variable aux données sur le revenu et la scolarité, elle indique l'étendue des écarts de salaire entre les hommes et les femmes.

L'état matrimonial et l'union libre sont deux indicateurs permettant de mesurer la formation de couples et leur dissolution. La vie en couple et la structure familiale canadienne sont en constante évolution. Les résultats des derniers recensements indiquent que l'union libre est un phénomène qui prend de plus en plus d'ampleur parmi tous les grands groupes d'âge. Cette union, souvent considérée par le passé comme un prélude au mariage, constitue une véritable option de rechange. Un grand nombre d'enfants font d'ailleurs maintenant partie de ces unions. Or, on sait que les unions libres sont de nature plus fragile que les unions issues des mariages traditionnels et que, par conséquent, les chances pour un enfant de vivre un épisode de monoparentalité sont nettement accrues. Ainsi, il importe de recueillir de l'information à ce sujet, afin que les institutions puissent suivre ces nouvelles conditions de vie familiale et adapter rapidement leurs programmes sociaux.

Les données sur l'état matrimonial, jumelées à celles sur l'union libre, permettent de mieux comprendre l'histoire conjugale des individus. Par exemple, le divorce demeure un phénomène important dans nos sociétés, mais une grande part des personnes divorcées forment de nouvelles unions avec ou sans enfants. De plus, pour la première fois au recensement de 2001, les personnes vivant avec un partenaire de même sexe sont considérées comme vivant en union libre.

5.3.3 Mobilité

Des données sur la mobilité sont recueillies à tous les recensements du Canada depuis 1961 (sauf en 1966). Cette variable fournit de l'information sur l'origine et la destination des Canadiens qui déménagent, ainsi que des données sur l'âge, le sexe, la scolarité, la profession, la langue maternelle et d'autres caractéristiques des personnes ayant déménagé et de celles n'ayant pas déménagé. Les entreprises et les divers échelons de gouvernement utilisent ces données afin de prévoir les besoins futurs en matière de logement, d'éducation et de services sociaux ainsi que d'évaluer les marchés. Les données sur la mobilité servent également à produire des estimations et des projections démographiques pour les provinces et territoires, les divisions de recensement et les régions métropolitaines de recensement.

Au recensement de 2001, il existe deux types de données sur la mobilité, soit celles sur le lieu de résidence 5 ans auparavant et celles sur le lieu de résidence 1 an auparavant. Pour chaque type de données, la population est répartie dans deux groupes : a) les personnes n'ayant pas déménagé; et b) les personnes ayant déménagé (celles qui ont changé de logement au cours de la période considérée, soit 5 ans ou 1 an). Parmi les personnes ayant déménagé, on distingue en outre les non-migrants (personnes qui sont restées dans la même subdivision de recensement) et les migrants (personnes qui ont déménagé dans une autre subdivision de recensement). Les migrants sont soit des

migrants internes ou des migrants externes, selon qu'ils résidaient à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada au cours de la période considérée (5 ans ou 1 an). Il convient de prendre note que les données sur la mobilité fondées sur le lieu de résidence 1 an auparavant sont recueillies depuis 1991.

Il est possible d'obtenir les données sur les migrants selon l'origine ou la destination et, dans le cas de la migration internationale, selon le pays d'origine. L'immigration interne, l'émigration interne et la migration nette peuvent être calculées pour une région donnée par croisement avec d'autres variables démographiques, linguistiques et socio-économiques.

5.4 Origine ethnique

Depuis 1871, les recensements décennaux (à l'exception de celui de 1891) renferment une question sur les « origines » des répondants. La question sur l'origine ethnique vise à recueillir des données sur l'appartenance ethnique ou culturelle de la population canadienne.

Outre le contexte social au moment de la tenue du recensement, plusieurs facteurs ont eu une incidence sur la comparabilité des données sur l'origine ethnique, notamment les changements apportés au libellé et à la présentation de la question, aux exemples inclus, aux instructions fournies et au traitement des données.

La question de 2001 est identique à celle de 1996 pour ce qui est du libellé et de la présentation. Toutefois, l'ordre des exemples a été modifié en fonction de la fréquence avec laquelle les diverses réponses avaient été fournies au recensement de 1996.

En 2001, la question sur l'origine ethnique comportait 25 exemples, principalement choisis en fonction de la fréquence des origines ethniques uniques déclarées au recensement de 1996. Comme « canadien » était la réponse la plus souvent déclarée en 1996, il s'agit du premier exemple fourni à la question sur l'origine ethnique. La présence de « canadien » parmi les exemples aura une incidence sur les schémas de réponse.

Comme les tendances de l'immigration évoluent et que la diversité ethnique s'accroît au Canada, on apporte à tous les recensements des modifications aux origines et catégories ethniques qui sont saisies. C'est pourquoi il est recommandé de consulter le *Dictionnaire du recensement de 2001*, afin de comparer les origines pour lesquelles des données ont été recueillies aux recensements de 1991, de 1996 et de 2001.

Outre les facteurs susmentionnés, la transformation du contexte social dans lequel les questions sont posées ainsi que l'évolution de la conception qu'ont les répondants de l'origine ethnique ou de leurs opinions sur ce sujet ont une incidence sur le dénombrement des groupes ethniques. La connaissance des antécédents familiaux ou la période écoulée depuis l'immigration peuvent influencer sur les réponses fournies à la

question sur l'origine ethnique, tout comme la confusion avec d'autres concepts tels que la citoyenneté, la nationalité, la langue ou l'identité culturelle. Des considérations d'ordre social ou personnel peuvent en outre influencer les schémas de réponse à la question sur l'origine ethnique. Les choix que font les répondants peuvent avoir des répercussions sur les chiffres et sur la comparabilité des données d'un recensement à l'autre.

Dans le passé, les administrations publiques et les groupes ethniques se servaient des données du recensement sur l'origine ethnique afin de dénombrer les personnes appartenant à une minorité visible au Canada. Toutefois, depuis 1996, les minorités visibles sont dénombrées à l'aide de la question sur le groupe de population.

5.5 Groupe de population

Cette question fournit des données sur les minorités visibles au Canada, qui sont requises aux fins des programmes visés par la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (1986). Selon cette loi, font partie des minorités visibles les personnes (autres que les Autochtones) qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche.

C'est au recensement de 1996 qu'on a posé pour la première fois une question sur le groupe de population. Avant 1996, les données sur les minorités visibles étaient tirées des réponses à la question sur l'origine ethnique, jumelées à d'autres renseignements ethniques et culturels tels que la langue, le lieu de naissance et la religion.

Dans le questionnaire de 2001, les catégories de réponses à la question sur le groupe de population comprenaient 11 cercles à cocher et une case pour réponse écrite. Les recensés devaient cocher ou préciser une catégorie ou plus parmi les suivantes : Blanc, Chinois, Sud-Asiatique (*p. ex., Indien de l'Inde, Pakistanais, Sri-Lankais*), Noir, Philippin, Latino-Américain, Asiatique du Sud-Est (*p. ex., Cambodgien, Indonésien, Laotien, Vietnamien*), Arabe, Asiatique occidental (*p. ex., Afghan, Iranien*), Japonais, Coréen, Autre – Précisez.

Les catégories de réponses à cocher, à l'exception de la catégorie « Blanc », correspondent aux groupes de minorités visibles reconnus dans la publication intitulée *Équité en matière d'emploi – Documents techniques de référence*, diffusée par Emploi et Immigration Canada en 1987, et utilisée aux fins des programmes fédéraux d'équité en matière d'emploi. Après la catégorie « Blanc », les groupes de population sont inscrits par ordre de fréquence (plus grand nombre) d'après les chiffres sur les minorités visibles tirés du recensement de 1996. En 2001, une note dans le questionnaire du recensement indiquait aux recensés que ces renseignements servaient de fondement à des programmes destinés à donner à chacun une chance égale de participer à la vie sociale, culturelle et économique du Canada.

5.6 Religion

Des données sur la religion sont recueillies à tous les recensements décennaux depuis 1871.

Elles permettent de mesurer la diversité culturelle et sont utilisées avec d'autres caractéristiques pour suivre l'évolution de la société canadienne.

La question sur la religion est une question ouverte formulée comme suit : « Quelle est la religion de cette personne? ». Les répondants peuvent inscrire dans la case fournie à cet effet le nom d'une confession ou d'une religion, ou toute autre réponse qu'ils choisissent de fournir, comme athée ou agnostique. Ils peuvent aussi cocher la case « Aucune religion ».

Les répondants avaient comme directive d'indiquer une confession ou une religion précise même s'ils n'étaient pas pratiquants.

5.7 Lieu de naissance, lieu de naissance des parents, citoyenneté et immigration

Les réponses à la question sur le lieu de naissance couvrent plus de 200 pays. En comparant la province de résidence et la province de naissance, on peut établir la migration interprovinciale à vie des personnes nées au Canada. Les questions sur le lieu de naissance et la citoyenneté, associées à d'autres variables culturelles, sociales et économiques, constituent une source unique de données sur la population immigrante au Canada. D'autres sources de données, comme les inscriptions aux registres de Citoyenneté et Immigration Canada, fournissent des données sur les courants migratoires internationaux, mais ne fournissent aucune information sur la population immigrante vivant au Canada le jour du recensement.

Une question sur le lieu de naissance des parents a été ajoutée dans le questionnaire du recensement de 2001 (c'est au recensement de 1971 que cette question avait été posée la dernière fois). De plus en plus, on s'intéresse à la façon dont les enfants des immigrants s'intègrent à la société canadienne, particulièrement depuis qu'un nombre croissant d'immigrants appartiennent à des minorités visibles. La question sur le lieu de naissance des parents permet de recueillir des données sur les Canadiens de la deuxième génération, c'est-à-dire les enfants nés au Canada de parents qui sont nés à l'étranger. À l'instar d'autres questions socioculturelles, cette question permet d'en apprendre davantage sur la diversité de la population canadienne.

Les données recueillies grâce à la question sur le lieu de naissance des parents servent à évaluer l'intégration à la société canadienne, à court terme et à long terme, des enfants nés au Canada de parents immigrants.

La citoyenneté est un concept légal; aussi les données font-elles état des changements apportés au fil des ans aux lois canadiennes sur la citoyenneté. Par ailleurs, il est

possible pour une personne au Canada d'avoir une double citoyenneté ou une citoyenneté multiple. Les changements apportés à la *Loi sur la citoyenneté* de février 1977 peuvent influencer sur la tendance des immigrants à obtenir la citoyenneté canadienne. C'est pourquoi, si on veut établir des comparaisons dans le temps, il faut prendre en considération les modifications apportées aux lois et règlements.

Depuis 1991, la technique utilisée pour définir la population des immigrants est différente de celle employée en 1981 et en 1986. À l'époque, étaient incluses dans la population des immigrants toutes les personnes qui n'étaient pas des citoyens canadiens de naissance. Depuis le recensement de 1991, on se sert d'une question directe sur le statut d'immigrant reçu pour cerner cette population. Les personnes ayant répondu *oui* à cette question sont considérées comme des immigrants au Canada.

Les données sur l'année ou la période d'immigration permettent d'étudier les groupes d'immigrants arrivés au Canada à une période donnée. Grâce à ces données, il est possible de faire des analyses chronologiques : par exemple, on peut évaluer les effets des événements qui surviennent sur la scène internationale et des modifications apportées à la politique canadienne en matière d'immigration sur la taille et la composition de la population immigrante. L'année d'immigration, jumelée à l'année de naissance, donne une variable appelée *âge à l'immigration*, qui est utile pour étudier les différences entre les immigrants canadiens au chapitre de l'adaptation et de l'intégration.

Depuis 1991, on dénombre à la fois les résidents permanents et les résidents non permanents au Canada. Par résidents non permanents, on entend les personnes originaires d'un autre pays qui, au moment du recensement, sont titulaires d'un permis de travail, d'un permis de séjour pour étudiants ou d'un permis ministériel, ou qui revendiquent le statut de réfugié, ainsi que les membres de leur famille qui vivent avec elles. Avant 1991, seuls les résidents permanents du Canada étaient recensés (la seule exception étant au recensement de 1941).

La population des résidents non permanents est établie à partir des réponses aux questions sur la citoyenneté et le statut d'immigrant reçu. Les personnes qui ne sont pas des citoyens canadiens et qui ont répondu *non* à la question sur le statut d'immigrant reçu sont considérées comme des résidents non permanents.

5.8 Langue

Le Canada respecte les recommandations des Nations Unies en ce qui touche les questions sur la langue figurant dans son questionnaire du recensement. Celui-ci renferme des questions sur la langue maternelle (première langue apprise à la maison et encore comprise), les langues parlées à la maison, la connaissance des langues officielles (le français et l'anglais) et de langues non officielles ainsi que les langues utilisées au travail. La première de ces questions est posée à l'ensemble de la population, alors que les suivantes s'adressent seulement à un ménage sur cinq.

La question sur la langue maternelle existe dans sa forme actuelle depuis le recensement de 1941. À l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, concernant les droits à l'instruction dans la langue de la minorité, la langue maternelle est définie comme étant la « première langue apprise et encore comprise ». Les données sur la langue maternelle servent, entre autres, à l'étude de la répartition de la population par groupes linguistiques. Le recensement de 2001 fournit de l'information sur quelque 140 langues et familles de langues.

La question sur la langue parlée à la maison, qui est posée depuis 1971 (sauf au recensement de 1976), fournit des données servant à analyser l'usage actuel des langues au Canada. En 2001, on y a ajouté une sous-question sur les langues parlées régulièrement à la maison. Jumelée à la question sur la langue maternelle, cette question permet aussi d'évaluer la rétention et le transfert linguistiques. On considère qu'il y a eu transfert linguistique lorsqu'une personne déclare parler à la maison une langue différente de sa langue maternelle.

Deux questions sur la connaissance des langues ont été posées en 2001. La première de ces questions, qui est posée à tous les recensements depuis 1901, porte sur la connaissance des langues officielles, soit le français et l'anglais. Les données tirées de cette question servent surtout à étudier le bilinguisme, mais aussi à suivre l'évolution du nombre de personnes qui ne peuvent soutenir une conversation ni en français ni en anglais. La deuxième question, qui a trait à la connaissance de langues non officielles, a été incluse pour la première fois dans le questionnaire du recensement de 1991, afin de compléter le profil linguistique de la population canadienne. Le recoupement de cette variable avec les autres variables linguistiques permet de mieux mesurer l'utilisation des différentes langues non officielles au Canada et fournit une indication plus précise de la rétention et du transfert linguistiques pour chacune d'entre elles.

En 2001, on a ajouté une question sur la langue de travail. Les répondants âgés de 15 ans et plus qui avaient travaillé à un moment quelconque depuis le 1^{er} janvier 2000 devaient indiquer la langue qu'ils avaient utilisée le plus souvent au travail au cours de la semaine ayant précédé le recensement. Ils devaient aussi déclarer les autres langues utilisées régulièrement au travail. Les données tirées de cette question servent à évaluer l'utilisation de la langue maternelle au travail par les minorités de langue officielle ainsi que l'intégration linguistique des minorités de langue non officielle dans le marché du travail.

Une autre variable s'ajoute à l'information démolinguistique produite par le recensement : la première langue officielle parlée. Dérivée des réponses aux questions sur la connaissance des langues officielles, la langue maternelle et la langue parlée à la maison, cette variable est utilisée par l'administration fédérale pour établir sa réglementation sur les langues officielles en ce qui touche les communications avec le public et la prestation de services.

5.9 Autochtones

Le recensement de 2001 comportait quatre questions visant à identifier les Autochtones : i) l'origine ethnique, ii) l'identité autochtone, iii) l'appartenance à une bande ou à une première nation et iv) le statut d'Indien inscrit en vertu de la *Loi sur les Indiens* du Canada.

Il y a différentes façons de définir la population autochtone au Canada. Le recensement de 2001 fournit des données sur les personnes ayant déclaré au moins un groupe autochtone à la question sur l'origine ethnique et celles qui s'identifient à un groupe autochtone. Selon l'application qui est faite des données, on peut utiliser les données sur l'identité autochtone ou sur l'origine ethnique pour définir la population autochtone.

5.9.1 Origine autochtone

La question sur l'origine ethnique fournit de l'information sur l'ascendance ethnique ou culturelle de la population canadienne. Elle permet d'identifier les personnes ayant déclaré au moins une origine autochtone (c.-à-d. Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit).

Comme en 1996, la question de 2001 ne comportait pas de case à cocher et les répondants devaient inscrire leur(s) origine(s) ethnique(s) dans quatre cases pour réponses en lettres. Plusieurs facteurs ont eu une incidence sur la comparabilité des données sur l'origine autochtone, notamment les changements apportés au libellé et à la présentation de la question, aux exemples inclus, aux instructions données et au traitement des données, ainsi que le contexte social au moment de la tenue du recensement.

5.9.2 Identité autochtone

La question sur l'identité autochtone a été posée pour la première fois au recensement de 1996. Chaque répondant devait indiquer s'il était un Autochtone, c'est-à-dire un Indien de l'Amérique du Nord, un Métis ou un Inuit. La même question a été posée au recensement de 2001 et sert à établir le nombre de personnes qui s'identifient comme Autochtones. Le concept d'« identité autochtone » a été utilisé pour la première fois lors de l'Enquête auprès des peuples autochtones de 1991.

5.9.3 Appartenance à une bande indienne ou à une première nation

Le recensement de 2001 a repris la question posée pour la première fois au recensement de 1991 afin d'identifier les personnes qui appartiennent à l'une des quelque 630 bandes indiennes ou premières nations du Canada. En 1991, elle constituait le deuxième élément d'une question dont le premier segment portait sur le statut d'Indien inscrit en vertu de la *Loi sur les Indiens* du Canada. En 1996, le statut d'Indien inscrit faisait l'objet d'une question distincte qui venait après celle sur l'appartenance à une bande. Les répondants devaient d'abord indiquer s'ils

appartenaient à une bande indienne ou à une première nation et, dans l'affirmative, préciser le nom de la bande indienne ou de la première nation en question. La même question a été posée au recensement de 2001.

5.9.4 Statut d'Indien inscrit ou d'Indien des traités

La question sur le statut d'Indien inscrit a été posée pour la première fois en 1991 et a été quelque peu modifiée en 1996. Au recensement de 2001, on a posé la même question qu'en 1996, qui vise à identifier les Indiens inscrits et les Indiens des traités (qui sont inscrits en vertu de la *Loi sur les Indiens* du Canada). Aux recensements précédents, on utilisait à cette fin la question sur l'origine ethnique. Par exemple, cette question comportait les catégories de réponses « Indien nord-américain – dans une bande ou non dans une bande » aux recensements de 1961 et de 1971, et « Indien inscrit et Indien non inscrit » au recensement de 1981. Au recensement de 1986, on a posé pour la première fois une question sur l'appartenance autochtone afin d'identifier la population des Indiens inscrits, mais l'information obtenue n'a pu être diffusée en raison de problèmes touchant la qualité des données. Pour 1986, les chiffres diffusés sur la population autochtone étaient fondés sur la question portant sur l'origine ethnique et ne faisaient pas de distinction entre les Indiens inscrits et les Indiens non inscrits.

5.10 Scolarité

Les trois premières questions, soit les questions 26 à 28, servent à déterminer le niveau de scolarité de la population canadienne, alors que la question 29 permet d'identifier les personnes qui fréquentent actuellement un établissement scolaire, que ce soit à plein temps ou à temps partiel. Les questions 30 et 31 portent quant à elles sur les titres de compétence acquis et le domaine de spécialisation.

Les planificateurs des programmes d'enseignement et de formation liée à l'emploi ont besoin de ces données pour évaluer les besoins en matière de programmes de recyclage scolaire et d'alphabétisation au Canada, planifier la prestation de ces programmes, évaluer le marché du travail afin d'élaborer des programmes d'éducation permanente (particulièrement importants pour le renouvellement et le perfectionnement des compétences des travailleurs), de même qu'évaluer les besoins en matière de programmes de formation professionnelle et déterminer les besoins en installations scolaires. Lorsqu'elles sont jumelées à d'autres données du recensement, les données tirées de la question sur la fréquentation scolaire fournissent de précieux renseignements sur les caractéristiques des étudiants inscrits, à plein temps ou à temps partiel, à des programmes d'enseignement postsecondaire, d'éducation permanente ou de recyclage scolaire.

Les planistes-économistes de tous les échelons de gouvernement ont insisté sur la nécessité d'avoir des données sur les caractéristiques scolaires et le niveau de scolarité des Canadiens afin d'évaluer l'efficacité du système d'enseignement, d'examiner les

liens entre l'instruction et l'emploi, la profession, la branche d'activité et le revenu, de prévoir les déséquilibres dans les professions et d'orienter les politiques d'immigration.

Les analystes du marché du travail ont besoin des données du recensement sur le niveau de scolarité afin de déterminer l'incidence de l'instruction sur la productivité du travail. Pour analyser l'offre de main-d'œuvre et sa flexibilité, il faut des données sur la fréquentation scolaire, le niveau de scolarité, l'activité, la migration et le domaine de spécialisation. Enfin, les analystes du marché du travail se servent des données du recensement pour évaluer si les Canadiens tiennent compte du niveau de revenu et de la disponibilité des emplois lorsque vient le temps de choisir un domaine de spécialisation.

Les gestionnaires des programmes d'équité en matière d'emploi ont besoin des données du recensement de 2001 sur le niveau de scolarité afin d'évaluer l'accès à l'éducation des quatre groupes désignés, soit les personnes ayant une incapacité, les Autochtones, les minorités visibles et les femmes. Grâce à ces données, on peut concevoir des programmes de formation et en évaluer l'efficacité. Il faut en outre des données à jour sur les titres scolaires et les domaines de spécialisation des membres des groupes désignés afin de définir les professions non traditionnelles et d'évaluer la présence des groupes désignés au sein de ces professions. Les données sur le niveau de scolarité jouent également un rôle important dans l'analyse des disparités de revenu entre les membres des groupes désignés et l'ensemble de la population.

Les nouvelles technologies créent de nouveaux emplois et modifient les anciens. Les données sur le niveau de scolarité des Canadiens sont plus importantes que jamais afin d'évaluer la façon dont nous nous ajustons à ces changements. Pour élaborer des programmes rentables permettant aux Canadiens de perfectionner leurs compétences afin de s'adapter plus facilement aux nouvelles branches d'activité et aux nouvelles technologies, il faut une connaissance détaillée de leur formation scolaire actuelle et de leur répartition géographique.

Les données sur le domaine de spécialisation (question 31) apportent une nouvelle dimension aux modèles du marché du travail, tout en permettant de mieux analyser et de mieux prévoir la répartition par profession. La Classification des principaux domaines d'études qui a été retenue pour le recensement de 2001 est différente de celle de 1996. Elle a été établie à partir de la CITE_97 (Classification internationale type de l'éducation) et de la CPE américaine (Classification des programmes d'enseignement). L'analyse de ces données est nécessaire pour élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes d'immigration et de travail appropriés. Elle permet en outre aux décideurs de prévoir la migration des Canadiens, pour des motifs économiques, d'une région à l'autre du pays ou à l'étranger, et de prendre des mesures à cet égard.

Notamment, en raison de l'essor des industries de haute technologie et de la rapidité des changements technologiques, il faut des données sur les compétences qui soient

plus détaillées que celles que l'on peut tirer des questions 26, 27, 28 et 29. À cause de l'émergence de ces nouvelles technologies et du déclin des anciennes, les travailleurs doivent suivre un programme de recyclage pour être en mesure de passer d'une catégorie professionnelle à l'autre ou d'acquérir une autre gamme de compétences. Les données du recensement permettent d'évaluer l'ampleur des besoins en matière de recyclage et d'orienter la prestation de tels programmes.

En ce qui touche les possibilités de développement régional, les données du recensement permettent aux organismes fédéraux et provinciaux de voir au-delà des professions que les travailleurs exercent actuellement pour considérer les professions qu'ils seraient susceptibles d'exercer après avoir suivi un programme de recyclage. Seule une enquête de l'envergure du recensement peut fournir à la fois des données propres à chaque région géographique qui sont nécessaires à l'élaboration de politiques de développement régional, et les données suffisamment détaillées sur les domaines de spécialisation des groupes cibles de la population canadienne qui sont essentielles à l'établissement de modèles prévisionnels nationaux et régionaux sur le marché du travail et les professions.

Pour créer la variable *Plus haut niveau de scolarité atteint*, on jumelle les questions sur les années d'études et la question sur les grades, certificats et diplômes.

5.11 Travail non rémunéré

Au recensement de 2001, les recensés ont eu à répondre à une question en trois parties portant sur les heures consacrées, pendant la semaine ayant précédé le jour du recensement, aux activités suivantes : a) effectuer des travaux ménagers, sans rémunération, b) s'occuper des enfants, sans rémunération et c) offrir des soins ou de l'aide à des personnes âgées, sans rémunération. Cette question a été posée pour la première fois au recensement de 1996.

Au nombre des heures consacrées aux travaux ménagers, le répondant doit également compter celles passées à exécuter sans rémunération des travaux d'entretien du terrain ou du logement. Font partie de cette catégorie les activités suivantes : préparer les repas, laver l'auto, faire la lessive, tondre le gazon, faire des courses, faire la comptabilité, etc.

Parmi les heures consacrées aux soins des enfants, le répondant doit compter celles passées à s'occuper de ses propres enfants ou des enfants de quelqu'un d'autre.

Pour ce qui est des soins offerts à des personnes âgées, il peut s'agir de leur donner des soins personnels ou encore de les aider à faire leurs emplettes ou leurs opérations bancaires ou à prendre leurs médicaments. Dans le *Guide du recensement*, la définition de personne âgée englobait toutes les personnes de 65 ans et plus ainsi que certaines

personnes âgées de près de 65 ans et ayant des incapacités associées au vieillissement.

Pour l'une ou l'autre des trois parties de cette question, les répondants ne devaient pas compter les heures consacrées au travail bénévole pour un organisme sans but lucratif, un organisme religieux, une œuvre de charité ou un groupe communautaire.

En revanche, ils devaient déclarer dans chacune des parties pertinentes de la question les heures consacrées à des activités non rémunérées s'étant déroulées simultanément. Par exemple, un répondant ayant passé une heure à préparer un repas tout en s'occupant de ses enfants devait déclarer une heure consacrée aux travaux ménagers et une heure consacrée aux soins des enfants.

5.12 Activités sur le marché du travail

Les données du recensement relatives aux activités sur le marché du travail peuvent être réparties dans trois catégories :

- les données sur l'activité pendant la semaine ayant précédé le jour du recensement (ou la « semaine de référence du recensement ») : par exemple, personnes occupées, chômeurs, inactifs, taux de chômage, taux d'activité et taux d'emploi;
- les données ayant trait au travail pendant l'année civile ayant précédé l'année du recensement : par exemple, nombre de semaines travaillées, surtout à temps plein ou surtout à temps partiel;
- les caractéristiques d'emploi, qui décrivent le poste qu'occupait la personne au moment du recensement ou le poste qu'elle a occupé le plus longtemps depuis le 1^{er} janvier 2000 (par exemple, l'industrie, la profession et la catégorie de travailleurs).

5.12.1 Activité

Les données sur l'activité répartissent la population de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, en trois catégories qui s'excluent mutuellement : les personnes occupées, les chômeurs et les inactifs. Ces catégories sont à leur tour divisées en groupes plus détaillés. Par exemple, les personnes occupées forment deux groupes, soit celui des personnes qui ont travaillé au cours de la semaine ayant précédé le jour du recensement et celui des personnes qui, bien qu'ayant un emploi, en étaient absentes au cours de cette semaine. Dans le cas des inactifs, on peut distinguer les personnes qui avaient travaillé depuis le 1^{er} janvier 2000, celles qui avaient travaillé seulement avant cette date et celles qui n'avaient jamais travaillé (voir le tableau 4).

Les définitions des concepts de personne occupée, de chômeur et d'inactif qui sont adoptées aux fins du recensement sont comparables à celles utilisées pour l'Enquête

sur la population active (EPA), qui sert à déterminer le taux de chômage mensuel et à recueillir d'autres données sur la population active. L'EPA fournit des données courantes sur le marché du travail, alors que le recensement permet de produire des totalisations croisées détaillées sur le travail, les caractéristiques d'emploi ou d'autres variables non couvertes par l'EPA, et pour de petites régions géographiques.

Il convient de prendre note des points suivants :

- a) La catégorie des « personnes occupées » comprend toutes les personnes qui, pendant la semaine ayant précédé le recensement, ont travaillé (une heure ou plus) à un emploi salarié ou à leur compte. Sont compris tous les salariés, tous les travailleurs autonomes (avec ou sans aide rémunérée) qui travaillaient dans leur ferme ou leur entreprise ou dans l'exercice d'une profession, et toutes les personnes qui travaillent sans rémunération dans une ferme ou une entreprise familiale ou dans l'exercice d'une profession. Sont également incluses les personnes qui avaient un emploi ou une entreprise dont elles étaient temporairement absentes pendant toute la semaine parce qu'elles étaient en vacances, en congé de maladie, en conflit de travail ou pour toute autre raison.
- b) Par « personne ayant travaillé à un emploi salarié ou à son compte », on entend toutes les personnes qui, au cours de la semaine de référence, ont reçu une rémunération (salaire ou traitement) ou ont travaillé à leur compte (avec ou sans employés rémunérés) dans une entreprise ou une ferme ou dans l'exercice d'une profession ou ont travaillé sans rémunération dans une ferme ou une entreprise familiale. Cette définition ne s'applique pas aux personnes qui, sans toucher de rémunération, ont effectué des travaux ménagers, ont offert des soins à des enfants ou à des personnes âgées, ou ont fait un travail bénévole.
- c) Les « chômeurs » sont des personnes qui n'avaient pas d'emploi pendant la semaine de référence mais en avait cherché un au cours des quatre dernières semaines, qui prévoyaient retourner à l'emploi qu'elles occupaient avant d'être mises à pied temporairement, ou qui attendaient de commencer un nouvel emploi dans les quatre semaines à venir. Pour être considérée comme un chômeur, une personne devait en outre être prête à travailler pendant la semaine de référence.
- d) Les « personnes occupées » et les « chômeurs » forment l'ensemble de la population active. La population active expérimentée comprend les personnes occupées et les chômeurs qui avaient travaillé pour la dernière fois en 2000 ou en 2001, alors que la population active inexpérimentée comprend les chômeurs qui avaient travaillé pour la dernière fois avant le 1^{er} janvier 2000 ou qui n'avaient jamais travaillé.
- e) Le « taux de chômage » correspond au nombre de chômeurs exprimé sous la forme d'un pourcentage de la population active. Le taux d'activité correspond au nombre

d'actifs exprimé sous la forme d'un pourcentage de la population de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel. Le taux d'emploi, appelé auparavant rapport emploi-population, correspond au nombre de personnes occupées exprimé en pourcentage de la population de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

- f) La catégorie des « inactifs » regroupe les personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ne répondent pas à la définition des personnes occupées ou à celle des chômeurs et qui ne font donc pas partie de la population active. Sont notamment inclus dans cette catégorie les étudiants, les personnes au foyer, les retraités, les travailleurs saisonniers en période de « relâche » qui ne cherchent pas un travail et les personnes qui ne peuvent travailler en raison d'une maladie ou d'une incapacité chronique.

5.12.2 Travail

La variable « *travail* » renvoie au nombre de semaines au cours desquelles une personne a travaillé à un emploi salarié ou à son compte en 2000, pour l'ensemble des emplois occupés, et précise si ces semaines étaient travaillées surtout à plein temps (30 heures ou plus) ou surtout à temps partiel (entre 1 et 29 heures). Les données portent sur les personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Le terme « personnes ayant travaillé toute l'année à plein temps » désigne les personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé en 2000, à un emploi salarié ou à leur compte, de 49 à 52 semaines (surtout à plein temps).

5.12.3 Caractéristiques d'emploi

Les données sur les caractéristiques d'emploi ont été recueillies pour les personnes ayant travaillé à un moment quelconque au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2000 à la semaine de référence du recensement. Les caractéristiques d'emploi sont l'industrie, la profession et la catégorie de travailleurs.

- a) L'« industrie » correspond au secteur économique de l'employeur, par exemple la fabrication ou la vente au détail. Les codes attribués aux descriptions fournies sont tirés du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) de 1997, qui renferme plus de 300 groupes d'industries ainsi que des « regroupements » de plus haut niveau, notamment les sous-secteurs et les secteurs.

Les données du recensement de 2001 sur l'industrie sont également classées selon la Classification type des industries (CTI) de 1980, qu'il faut utiliser lorsqu'on veut

comparer les données de 2001 avec celles des recensements de 1996, de 1991 et de 1986.

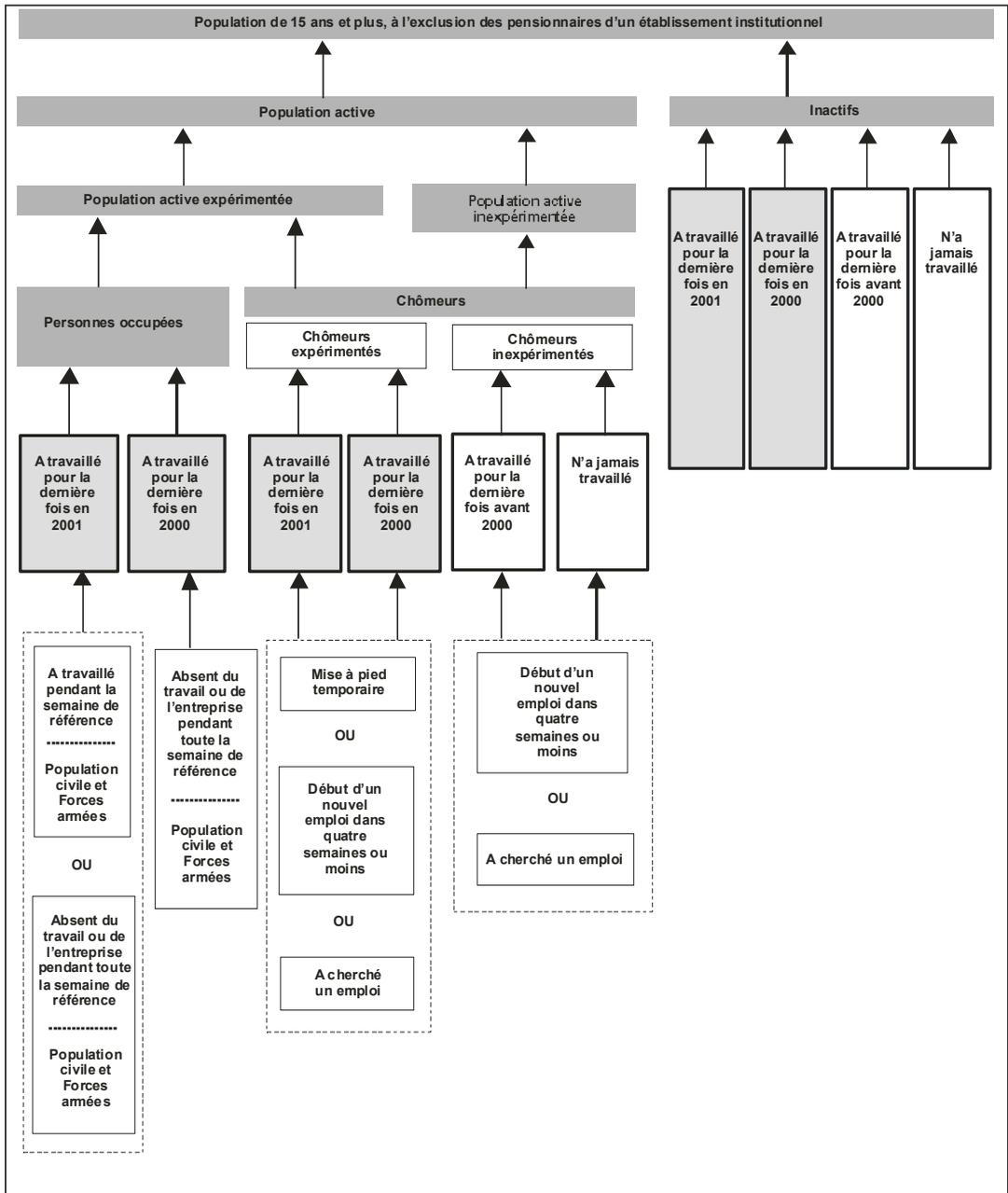
- b) La « profession » correspond au genre de travail effectué par les Canadiens. Les données du recensement de 2001 sur la profession sont classées selon la Classification nationale des professions pour statistiques (CNPS) de 2001, qui renferme plus de 500 groupes de base réunis en 140 sous-groupes, 47 grands groupes et 10 grandes catégories. La CNPS est une version révisée de la Classification type des professions (CTP) de 1991, qui a été utilisée pour classer les données des recensements de 1996 et de 1991. Afin de pouvoir comparer les données de 2001 avec celles de 1996 et de 1991, il faut apporter des ajustements aux deux classifications des professions.
- c) La troisième caractéristique d'emploi, soit la catégorie de travailleurs, permet d'établir une distinction entre les personnes qui travaillent pour d'autres (travailleurs rémunérés), les personnes qui travaillent à leur compte et les travailleurs familiaux non rémunérés. Les propriétaires d'une entreprise constituée en société ont toujours été considérés comme des travailleurs rémunérés (puisque'ils sont, strictement parlant, des employés de leur propre entreprise), mais certains utilisateurs de données préfèrent les regrouper avec les autres travailleurs autonomes (c'est-à-dire ceux dont l'entreprise n'est pas constituée en société). Les utilisateurs des données du recensement peuvent choisir l'option qui correspond à leurs besoins.

Aux fins de l'analyse des données sur l'industrie et la profession, les utilisateurs peuvent définir la population cible de diverses façons :

- les personnes occupées;
- la population active expérimentée, c'est-à-dire les personnes qui ont travaillé depuis le 1^{er} janvier 2000 et qui étaient, au moment du recensement, occupées ou en chômage;
- les personnes qui ont travaillé depuis le 1^{er} janvier 2000, qu'elles aient ou non fait partie de la population active au cours de la semaine de référence.

Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on met en relation les variables *Industrie* et *Profession* avec des variables telles que le travail et le revenu d'emploi en 2000. Ainsi, si une personne a changé d'emploi, l'industrie et la profession qu'elle a déclarées pour la semaine de référence peuvent être différentes de celles auxquelles se rapportent les données sur le travail et le revenu en 2000.

Tableau 4 Population et composantes de l'activité, recensement de 2001



 A travaillé depuis le 1^{er} janvier 2000. (Les données sur l'industrie, la profession et la catégorie de travailleurs sont disponibles pour toutes les personnes qui ont travaillé depuis le 1^{er} janvier 2000.)

5.12.4 Lieu de travail

Au Canada, une partie importante de la population active fait la navette entre son lieu de travail et son lieu de résidence. Les données sur le lieu de travail sont de plus en plus utilisées pour mieux comprendre le phénomène de navettage et ses conséquences sur la vie urbaine. Les données servent aussi à l'analyse des courants de navettage locaux et régionaux, des besoins au chapitre du transport en commun et de l'utilisation de l'énergie. Elles revêtent une importance particulière dans l'analyse des différences dans les taux de croissance de l'industrialisation à l'intérieur d'une même région et du phénomène de dispersion et de décentralisation de l'industrie qui, dans les grandes régions urbaines, s'effectue au profit des zones périphériques et au détriment des noyaux urbains.

Les planificateurs du développement régional et les entreprises utilisent les données sur le lieu de travail et les courants de navettage pour établir l'étendue des marchés du travail et pour analyser la répartition des industries entre régions. Les données sur le lieu de travail fournissent aussi aux analystes de l'information sur la part des emplois occupés par des résidents ou par des navetteurs.

Les données sur le lieu de travail fournissent une source unique d'information démographique de jour et socio-économique, utile pour établir des services publics comme les collèges, les bibliothèques, les garderies et les centres récréatifs. Jumelées à d'autres données du recensement, les données sur le lieu de travail permettent aux analystes de cerner des concentrations de travailleurs professionnels, d'employés à temps partiel ou d'autres segments de la population active qui intéressent les gens d'affaires pour choisir un emplacement de vente ou de service, non pas là où la population habite, mais où elle travaille.

Cette variable se définit comme le lieu de travail des non-résidents d'établissements institutionnels âgés de 15 ans et plus qui avaient un emploi la semaine précédant le jour du recensement. Cependant, si la personne n'avait pas travaillé au cours de cette semaine, l'information devait porter sur l'emploi qui avait duré le plus longtemps depuis le 1^{er} janvier 2000.

La question sur le lieu de travail comportait quatre choix de réponse, soit :

- a travaillé à domicile : répondant qui travaille à son lieu de résidence;
- a travaillé en dehors du Canada : répondant qui travaille à l'extérieur du pays;
- sans adresse de travail fixe : répondant ayant travaillé à différents endroits;
- a travaillé à son lieu habituel de travail : répondant qui travaille à un endroit précis.

Au recensement de 2001, les données sur le lieu de travail sont géocodées au niveau inframunicipal (c.-à-d. côté d'îlot, îlot et points représentatifs des aires de diffusion).

5.12.5 Mode de transport

En 2001, pour le deuxième recensement consécutif, une question sur le mode de transport a été posée afin de fournir aux planificateurs un meilleur aperçu des habitudes de navettage de la population active occupée. Les analystes peuvent étudier les mouvements entre le transport en commun et le transport privé, ainsi que les changements observés dans la popularité du cyclisme et de la marche pour aller au travail.

Comme les données montrent les courants de navettage locaux et régionaux, elles permettent aux ingénieurs et aux planificateurs provinciaux, régionaux et municipaux d'analyser la circulation, d'évaluer les besoins en matière de réseaux de transport et de planifier des modifications aux systèmes de transport existants.

Les réponses ont été codées selon huit catégories de modes de transport habituels pour aller au travail :

- en automobile, camion ou fourgonnette, comme conducteur;
- en automobile, camion ou fourgonnette, comme passager;
- en transport en commun;
- à pied;
- à bicyclette;
- à motocyclette;
- en taxi;
- par un autre moyen.

5.13 Revenu

Le *Dictionnaire du recensement de 2001* renferme de nombreuses variables sur le revenu se rapportant aux particuliers, aux familles et aux ménages. Le tableau 5 montre aussi les composantes du revenu en 2000. Il y a plusieurs façons d'analyser les données du recensement sur le revenu :

- a) Comme la base de données du recensement renferme de l'information sur le revenu réel des particuliers, des familles et des ménages, les utilisateurs peuvent définir des catégories de revenu aux fins de l'analyse des répartitions du revenu et des inégalités du revenu. Comme dans le cas des tranches de revenu, on peut répartir les particuliers, les familles et les ménages dans des groupes égaux (quintiles, déciles, etc.) et analyser leur position comparative.
- b) Il est facile d'obtenir des mesures sommaires, telles que le revenu moyen ou le revenu médian, pour divers segments de la population.
- c) Des analyses détaillées peuvent être effectuées pour des groupes particuliers. Par exemple, l'analyse des données du recensement de 1996 a révélé que les gains

moyens, en 1995, des personnes ayant immigré au Canada avant 1966 ou entre 1966 et 1975 était supérieurs de plus de 30 % aux gains des non-immigrants. Cet écart peut être en grande partie attribué aux différences que présentent ces groupes d'immigrants quant à l'âge et au niveau d'instruction.

- d) En examinant la composition du revenu d'un groupe donné (femmes, personnes âgées, familles époux-épouse, etc.), il est possible d'analyser le rôle que jouent les diverses sources de revenu. On peut aussi déterminer quelle est la principale source de revenu, c'est-à-dire celle qui représente la part la plus importante du revenu d'une personne ou d'une famille. Ainsi, les données du recensement de 1996 ont démontré que les transferts gouvernementaux constituaient la principale source de revenu de 35 % des jeunes familles en 1995, comparativement à 23 % en 1990.
- e) Les données sur le revenu d'emploi de divers groupes de personnes réparties en fonction de leur niveau de scolarité et de leur profession permettent d'analyser les « dividendes financiers » de l'instruction et de la formation ainsi que la situation comparative des hommes et des femmes au chapitre des revenus. Par exemple, en 1995, les gains des femmes ayant fait des études universitaires et ayant travaillé toute l'année à plein temps étaient supérieurs de près de 80 % à ceux des femmes n'ayant qu'un certificat d'études secondaires. Cet avantage lié au niveau d'instruction est également observable chez les hommes. Cependant, les gains des hommes ayant fait des études universitaires et ayant travaillé toute l'année à temps plein étaient supérieurs d'environ 65 % à ceux des femmes ayant sensiblement la même expérience de travail et le même niveau d'instruction.
- f) La catégorie de revenu des familles, des personnes hors famille économique ou de la population de certaines régions du pays peut être analysée en fonction des seuils de faible revenu de Statistique Canada.

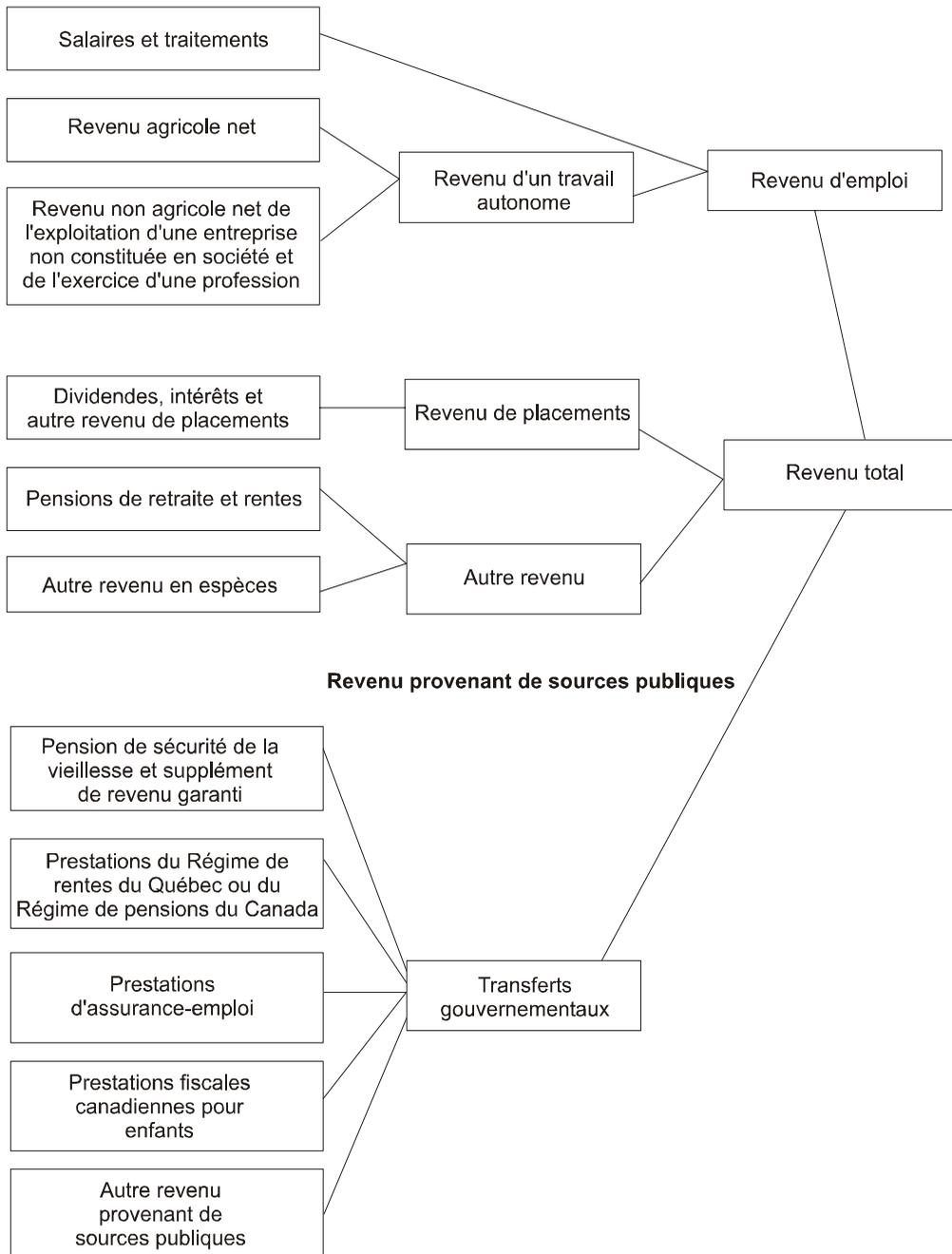
Les utilisateurs des statistiques du recensement sur le revenu doivent en outre se poser les questions suivantes :

- Quelle est l'unité d'analyse? Les particuliers, les familles de recensement, les familles économiques ou les ménages?
- Le concept existant peut-il être utilisé comme tel ou faut-il le redéfinir?
- Des comparaisons seront-elles établies avec les statistiques du revenu tirées des recensements antérieurs ou provenant d'autres sources?

Les données du recensement sur le revenu peuvent être totalisées pour les particuliers, les familles de recensement, les familles économiques et les ménages. Les utilisateurs ont aussi la possibilité de définir leur propre unité d'analyse. Ils ont en outre le choix entre plusieurs concepts de revenu : le revenu total, le revenu total à l'exclusion d'une ou de plusieurs sources, le revenu marchand, les gains, le revenu ou les gains combinés des conjoints, etc.

Après avoir tenu compte des différences au chapitre des concepts et de la couverture, on peut comparer les données sur le revenu provenant de différents recensements en les convertissant en dollars comparables (constants). L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), qui fournit des données longitudinales sur le revenu, constitue en outre une source utile d'estimations croisées intercensitaires.

Tableau 5 Composantes du revenu en 2000



5.14 Familles et ménages

Les données sur les familles et les ménages sont importantes pour comprendre les caractéristiques socio-économiques et culturelles d'une population. Au cours des dernières décennies, des changements rapides se sont produits au sein des familles canadiennes. Les données du recensement constituent une base statistique pour l'étude de ces changements.

Les utilisateurs des données sur les familles et les ménages peuvent faire face aux problèmes suivants :

- a) Les variables relatives aux familles et aux ménages peuvent sembler difficiles à manipuler; il est en effet très difficile de traduire dans des tableaux les liens complexes qui existent entre les personnes. C'est pourquoi les utilisateurs devraient consulter le *Dictionnaire du recensement de 2001* et tenir compte des objectifs généraux qui sont à la base des variables relatives aux familles et aux ménages.
- b) Il arrive souvent que les utilisateurs souhaitent analyser les données sur les familles et les ménages en même temps que des caractéristiques se rapportant aux particuliers. Sauf pour ce qui est du revenu, il est impossible d'agrèger les réponses fournies par les particuliers pour obtenir des données au niveau des familles ou des ménages. Par exemple, Statistique Canada n'agrège pas les données sur la langue maternelle au niveau des familles. On peut toutefois produire des totalisations spéciales à partir de méthodes définies par l'utilisateur. Par exemple, on pourrait totaliser les familles en fonction de la langue maternelle d'un membre de la famille, comme le conjoint ou le parent seul. On pourrait faire de même au niveau du ménage, en prenant le principal soutien du ménage. On pourrait aussi choisir une variable telle que la situation des particuliers dans la famille de recensement, pour laquelle l'unité de mesure est le particulier plutôt que la famille. Cette variable indique la situation de la personne au sein de la famille (conjoint, partenaire en union libre, enfant, etc.). On peut assez facilement croiser une telle variable avec la langue maternelle, qui est également une caractéristique individuelle.

Les personnes vivant dans un même logement forment une famille de recensement uniquement si elles répondent aux conditions suivantes : il s'agit de conjoints ou de partenaires en union libre (de sexe opposé ou du même sexe), avec ou sans enfants à la maison, ou d'un parent seul avec au moins un enfant à la maison. La famille de recensement comprend tous les fils et filles apparentés par le sang, par alliance ou par adoption qui vivent dans le logement, ainsi que les petits-enfants dans les ménages où aucun parent n'est présent. Les fils et les filles qui vivent avec leur conjoint(e) ou leur partenaire en union libre, ou avec au moins un de leurs enfants, ne sont pas considérés comme des membres de la famille de recensement de leur(s) parent(s), même s'ils vivent dans le même logement. Il est possible que deux familles de recensement partagent un logement, et celles-ci peuvent ou non être apparentées.

La famille économique, en revanche, comprend toutes les personnes qui sont apparentées par le sang, par alliance, du fait d'une union libre ou par adoption et qui vivent dans un même logement. Par exemple, un frère et une sœur vivant ensemble formeraient une famille économique, mais non une famille de recensement.

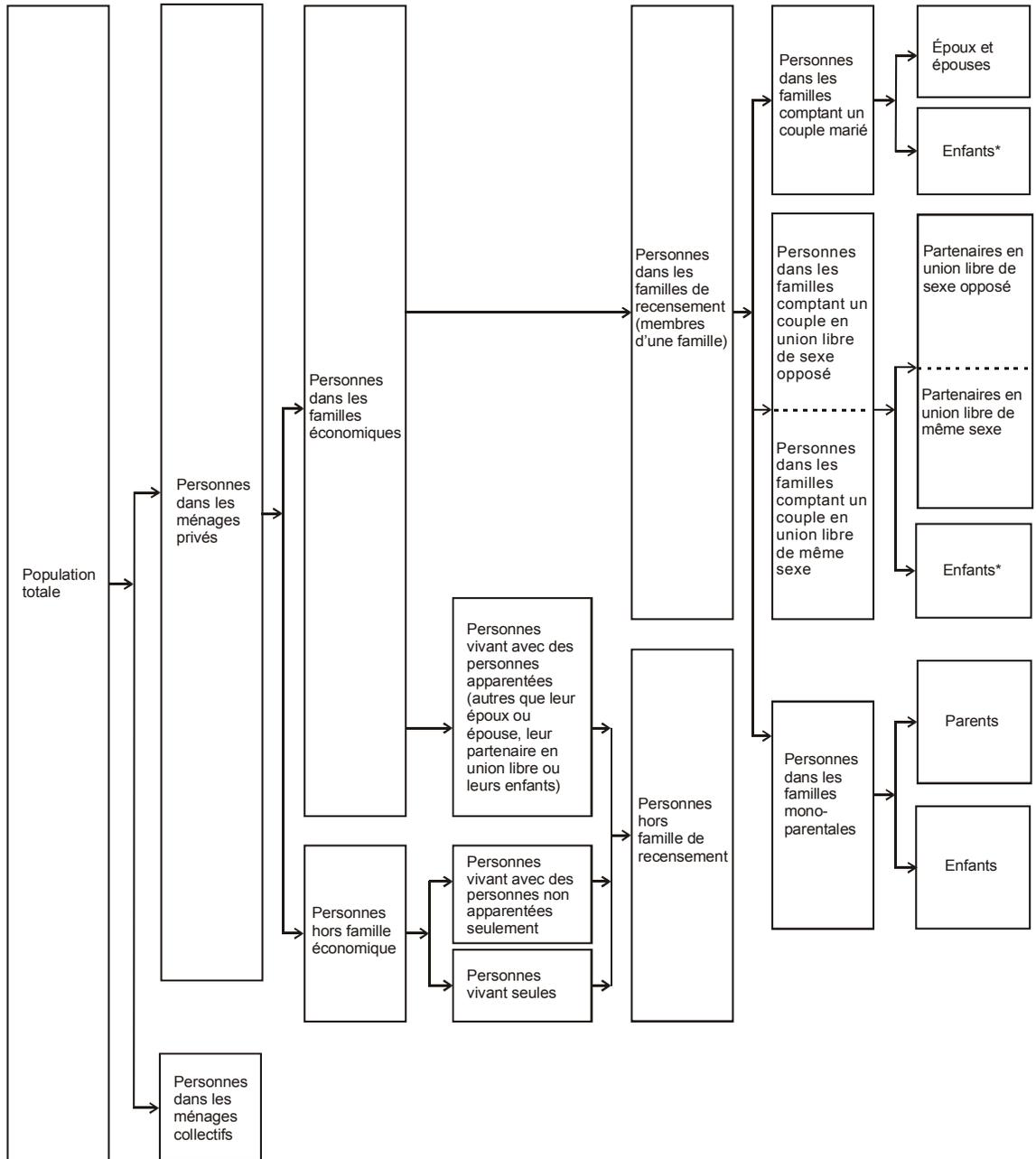
Le ménage constitue le concept le plus large, car il comprend toutes les personnes qui vivent dans un même logement, qu'elles soient apparentées ou non. Le tableau 6 montre le lien entre les ménages, les familles économiques et les familles de recensement.

Étant donné la réduction générale de la taille des ménages, les problèmes et les avantages associés au fait de vivre seul suscitent un intérêt croissant. Au tableau 6, on peut voir qu'il y a trois façons de définir une population cible afin d'étudier cette question. La définition la plus restrictive comprend uniquement les *personnes vivant seules*, autrement dit les ménages formés d'une seule personne. La deuxième définition comprend les *personnes hors famille économique*, ce qui inclut les personnes vivant seules et celles qui vivent avec d'autres personnes auxquelles elles ne sont pas apparentées; ces autres personnes peuvent également être des personnes hors famille économique, ou constituer une famille économique. La troisième définition, qui est la moins restrictive, comprend les *personnes hors famille de recensement*, ce qui inclut les personnes hors famille économique et les personnes vivant avec des personnes apparentées mais ne faisant pas partie d'une famille de recensement.

La gamme complète des variables du recensement relatives aux familles et aux ménages est décrite dans le *Dictionnaire du recensement de 2001*. Une de ces variables sera néanmoins définie ici de façon plus détaillée : en effet, le revenu se distingue des autres variables parce qu'il se prête aux analyses axées sur les particuliers, les familles ou les ménages. Si on se sert des données sur le revenu pour analyser des aspects de l'emploi, c'est alors le particulier qui est l'unité appropriée. En revanche, dans une analyse du bien-être économique, c'est la famille qui est l'unité la plus importante. Pour déterminer s'il convient d'utiliser le concept de famille économique ou le concept de famille de recensement, il faut habituellement se fonder sur les hypothèses adoptées quant au partage du revenu.

Un certain nombre de variables décrites dans la section *Ménage* du *Dictionnaire du recensement de 2001* renvoient non seulement aux personnes qui composent le ménage, mais aussi au logement dans lequel elles vivent. Il s'agit notamment de toutes les variables liées aux coûts d'habitation (loyer brut et loyer mensuel en argent, principales dépenses de propriété et propriété du logement). Les utilisateurs qui s'intéressent aux données sur le logement devraient garder cette source de données à l'esprit.

Tableau 6 Appartenance aux familles économiques et aux familles de recensement et situation des particuliers dans ces familles



* Peuvent ou non être présents.

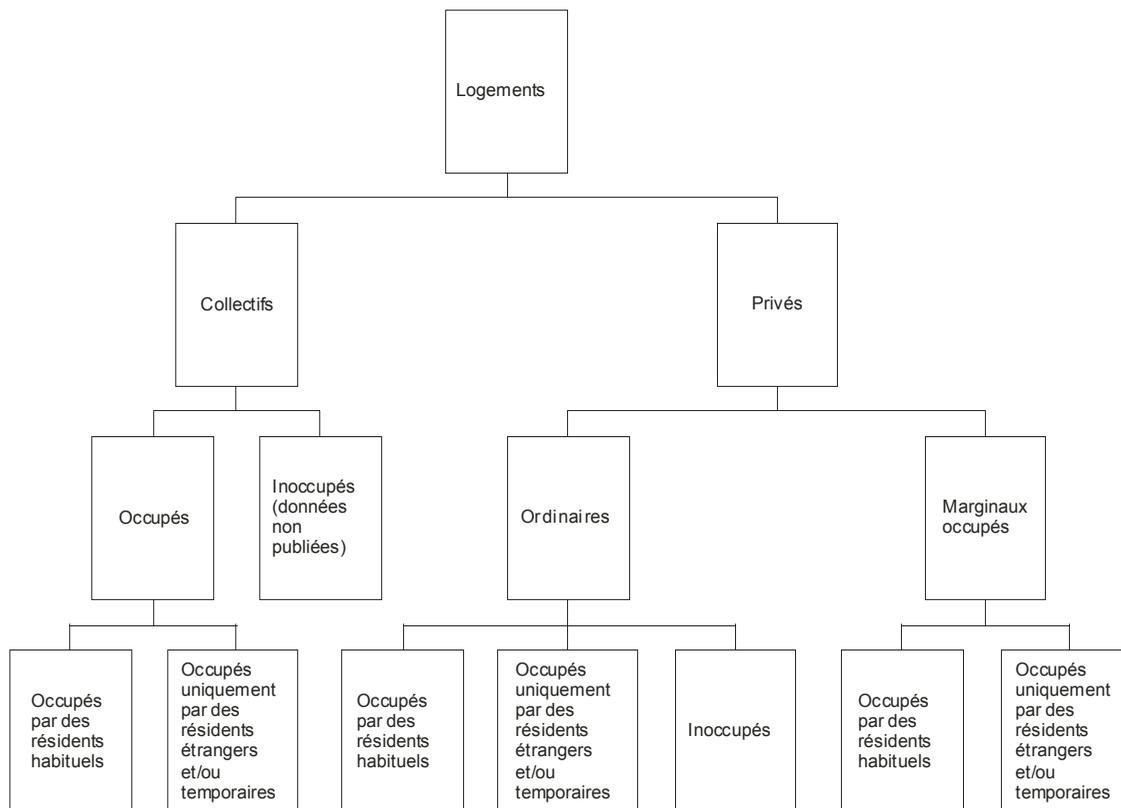
5.15 Logement

Les logements sont dénombrés dans le cadre du recensement pour deux principales raisons. D'une part, il faut associer les personnes à une unité spatiale, sans quoi il serait impossible de s'assurer de ne les dénombrer qu'une seule fois; d'autre part, on peut ainsi publier des chiffres des logements en plus des données sur les caractéristiques des logements.

Un logement est un ensemble distinct de pièces d'habitation ayant une entrée privée donnant sur l'extérieur ou sur un corridor ou un escalier commun à l'intérieur. L'entrée doit donner accès au logement sans qu'on ait à passer par les pièces d'habitation de quelqu'un d'autre.

Le *Dictionnaire du recensement de 2001* renferme la description d'une gamme de variables relatives au logement pouvant servir à cerner les caractéristiques du parc immobilier à des niveaux géographiques détaillés. Comme les questions sur le soutien du ménage et le mode d'occupation qui figuraient sur le questionnaire abrégé (formule 2A) de 1991 ont été supprimées du questionnaire de 2001, toute l'information sur les logements, à l'exception de celle sur le type de construction, provient des données-échantillon. La base de données contient de l'information sur le type de construction, la période de construction et l'état des logements; il s'agit de données essentielles pour évaluer la qualité du parc immobilier du Canada et de déterminer les besoins en matière de programmes d'amélioration des quartiers. De plus, ces variables et d'autres encore, comme le nombre de pièces, le nombre de chambres à coucher et la valeur du logement, sont utilisées par les urbanistes, les ministères provinciaux responsables du logement, les promoteurs, les entreprises de construction et les sociétés immobilières.

Le tableau 7, qui présente la classification complète des logements, illustre également la progression entre la définition fournie sur le questionnaire du recensement et la définition sur laquelle sont fondées les estimations du parc immobilier. La première étape de cette progression est la distinction entre les logements collectifs et les logements privés; des données sur les caractéristiques des logements ne sont recueillies que pour les logements privés occupés. Un logement collectif est un ensemble de pièces d'habitation occupé par 10 personnes ou plus qui ne sont pas apparentées à la personne repère (Personne 1), ou encore tout autre ensemble de pièces d'habitation qui peut être clairement identifié comme étant de nature communautaire (maison de chambres), institutionnelle (prisons, hôpitaux) ou commerciale (hôtels), peu importe le nombre d'occupants.

Tableau 7 Univers des logements du recensement de 2001

Comme le montre le tableau 7, les logements privés se répartissent dans deux catégories : les logements *ordinaires* et les logements *marginiaux occupés*. Un logement ordinaire peut être habité en permanence toute l'année. Les logements marginaux (y compris les chalets qui ne peuvent être habités toute l'année) ne sont inscrits que s'ils sont occupés. Les logements dont les occupants sont des résidents étrangers ou temporaires sont inscrits, mais aucune donnée sur les caractéristiques du logement n'est recueillie, qu'il s'agisse ou non de logements ordinaires.

5.16 Établissements institutionnels et autres logements collectifs

Le recensement sert également à dénombrer les logements collectifs selon le type. Sont au nombre des logements collectifs institutionnels les établissements pour enfants et mineurs, les hôpitaux généraux, les établissements de soins infirmiers, les résidences pour personnes âgées, les autres hôpitaux et établissements connexes, les établissements pour personnes ayant une incapacité, les établissements correctionnels et pénitentiaires, les établissements pour jeunes délinquants, les refuges pour personnes sans adresse fixe, les autres refuges offrant des services d'hébergement et d'aide.

Les logements collectifs non institutionnels comprennent les hôtels, motels et établissements pour touristes, les maisons de chambres et pensions, les résidences pour étudiants et les résidences de centres de formation, les autres établissements offrant des services d'hébergement temporaire, les terrains de camping et parcs, les camps de chantier, les établissements religieux, les colonies huttérites, les bases militaires, les navires marchands et les navires de la garde côtière, les navires de guerre et les autres logements collectifs.

Le *Dictionnaire du recensement de 2001* renferme la définition de tous les types de logements collectifs institutionnels ou non institutionnels.

La distinction entre les établissements institutionnels et les autres logements collectifs peut sembler ambiguë. Par exemple, les maisons de transition sont considérées comme des maisons de chambres ou pensions lorsqu'elles sont dirigées par une entreprise privée. Toutefois, lorsque ces maisons sont gérées par l'État et fournissent des services spéciaux comme des soins pour les toxicomanes ou les alcooliques ou des services de réadaptation pour les personnes qui quittent un établissement pénitentiaire, elles sont alors considérées comme des établissements institutionnels.

Tout comme les logements privés, les logements collectifs peuvent être occupés soit par des résidents habituels, soit par des résidents temporaires ou étrangers. De plus, les logements collectifs institutionnels peuvent être occupés par des pensionnaires, par des membres résidents du personnel, ou par les deux à la fois.

5.17 Incapacités

L'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA), auparavant appelée Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA), vise à recueillir des données sur les personnes ayant une incapacité.

L'EPLA est une enquête postcensitaire qui est réalisée après le recensement de 2001. L'ESLA a été menée pour la première fois après le recensement de 1986, puis reprise après le recensement de 1991. Elle n'a pas été réalisée après le recensement de 1996 en raison de contraintes budgétaires.

L'EPLA permet de dénombrer les Canadiens ayant des limitations d'activités; elle porte aussi sur l'incidence de ces limitations sur leur vie quotidienne et sur les obstacles à une pleine participation auxquels ils font face. Comme pour les enquêtes postcensitaires précédentes (ESLA), le plan de sondage de l'EPLA est établi à partir des réponses fournies à deux questions filtres sur le questionnaire du recensement.

Les questions filtres utilisées aux recensements de 1986, de 1991 et de 1996 étaient les mêmes et visaient à déterminer si le répondant était limité dans ses activités à la

maison, à l'école ou au travail, ou dans d'autres activités. Le répondant devait aussi indiquer s'il avait des incapacités ou des handicaps de longue durée.

Des questions filtres différentes de celles utilisées aux recensements précédents ont été élaborées pour le recensement de 2001. Les résultats du Test du recensement national de 1998 avaient démontré que les nouvelles questions permettaient la sélection d'un segment plus vaste de la population cible. Les nouvelles questions sont différentes en ce qui touche la formulation et les catégories de réponses. Elles portent sur la difficulté à faire des activités quotidiennes et sur la réduction des activités à la maison, au travail ou à l'école ainsi que dans d'autres activités. La catégorie de réponse « oui » a été scindée en deux : « oui, parfois » et « oui, souvent ».

L'EPLA constitue la principale source de données sur l'incapacité en 2001, puisqu'elle permet de mieux cerner le groupe des personnes ayant une incapacité et d'obtenir des données plus détaillées sur les caractéristiques de cette population. Les données sur l'incapacité tirées du recensement de 2001 ne sont offertes que sur demande spéciale. Elles n'ont fait l'objet que d'un nombre minimal de contrôles et doivent être utilisées avec prudence.



6.1 Introduction

Il faut tenir compte des régions géographiques à chaque étape du cycle du recensement, depuis l'étape des consultations jusqu'aux étapes de la collecte, du dépouillement et de la diffusion. On consulte les utilisateurs au sujet des concepts géographiques utilisés par Statistique Canada et des diverses options offertes pour la diffusion des données géographiques. De petites unités géographiques sont définies et illustrées de façon détaillée sur des cartes afin que les recenseurs qui distribuent les questionnaires du recensement puissent repérer tous les logements durant l'étape de la collecte des données. Au cours de l'étape du dépouillement, on attribue aux données recueillies auprès des ménages un code correspondant à une région géographique précise pour les besoins de la diffusion. Enfin, les données du recensement sont diffusées selon différentes régions géographiques en même temps que des cartes de référence et d'autres produits de données géographiques.

Pour tirer pleinement parti des données du recensement, les utilisateurs doivent avoir une bonne idée de la dimension géographique des données. Les membres d'une population peuvent être regroupés selon leur sexe, leur groupe d'âge, leur revenu ou leur profession, mais on peut aussi les regrouper selon certaines régions géographiques. Les régions géographiques définies dans le cadre du recensement vont des provinces/territoires aux îlots. Elles sont divisées selon un modèle hiérarchique, de façon à montrer la nature des liens qui les unissent.

6.2 Modèle hiérarchique des régions géographiques

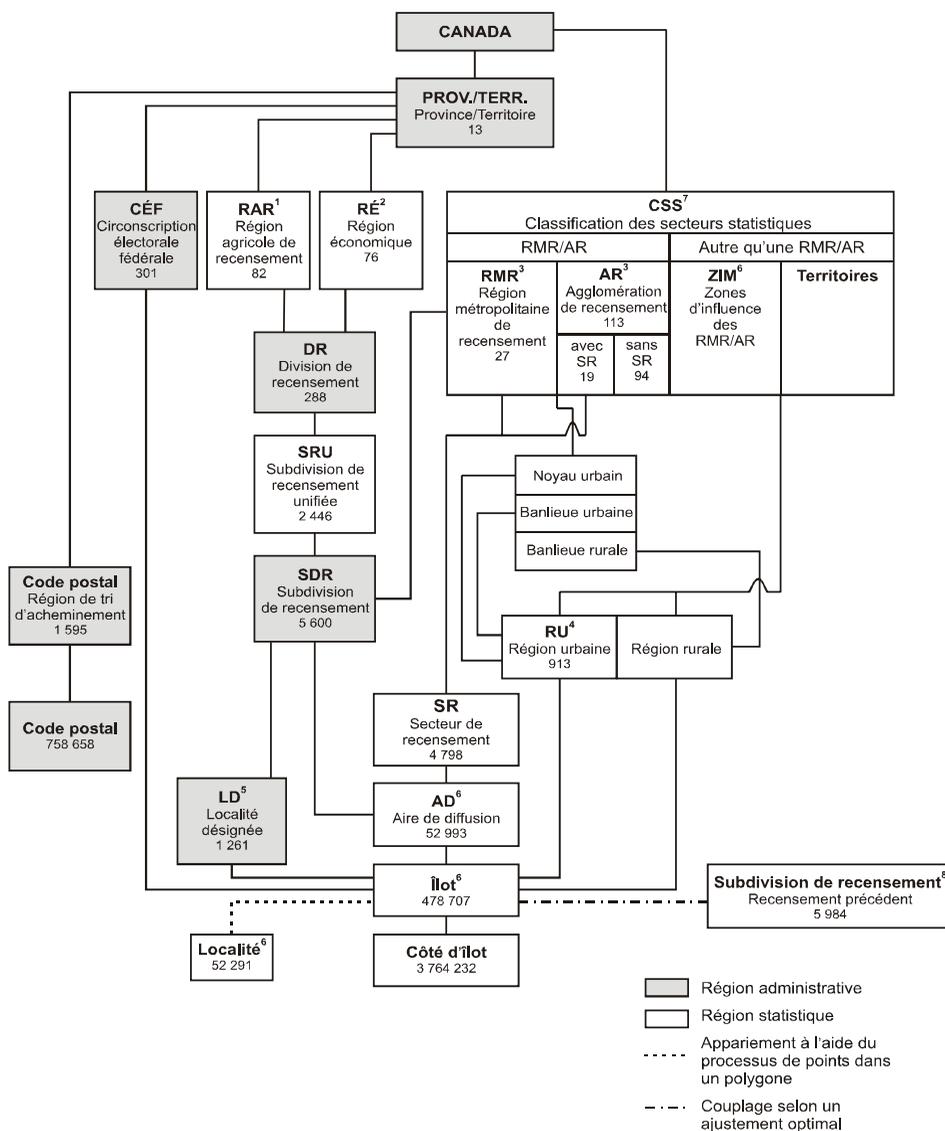
Les régions géographiques et les liens qui les unissent sont illustrés dans un organigramme hiérarchique (voir tableau 8). Chaque case de l'organigramme représente un type de région géographique. L'emplacement de chaque type de région géographique sur l'organigramme montre de quelle façon une région donnée peut être subdivisée ou regroupée avec une ou plusieurs autres pour former d'autres régions géographiques. Ainsi, les 13 provinces et territoires sont subdivisés en 301 circonscriptions électorales fédérales, qui à leur tour sont subdivisées en 478 707 îlots. Les traits qui relient les cases de l'organigramme entre elles montrent les liens existant entre les régions géographiques des différents niveaux. En général, ces liens sont de type arborescent lorsqu'on va du haut de l'organigramme vers le bas et de type convergent lorsqu'on va du bas de l'organigramme vers le haut (nombre des régions qui figurent au bas de l'organigramme « s'emboîtent » parfaitement dans l'une des régions du niveau supérieur). Chaque « embranchement » de l'organigramme montre que, en général, il n'y a pas de liens entre les régions géographiques des

« embranchements » adjacents. Ainsi, on peut constater que les aires de diffusion (AD) peuvent être regroupées pour former des subdivisions de recensement (SDR) ou encore des secteurs de recensement (SR), mais qu'il n'y a pas de lien (pas de correspondance exacte) entre les limites des SDR et celles des SR.

Les embranchements illustrent la façon dont on peut mener une analyse géographique en allant du général au particulier (de haut en bas). Vous pouvez, par exemple, commencer par le Canada, puis descendre au niveau des divisions de recensement (DR) et des subdivisions de recensement (SDR) pour chaque province ou territoire. Vous pouvez également aller de bas en haut (à partir des unités de base) et commencer votre analyse en examinant les données d'un type de région particulier, les SDR par exemple, puis en les comparant à celles d'autres SDR de la DR, et même à celles du pays.

À la section 6.4 du présent chapitre, on décrit brièvement chacune des régions géographiques de l'organigramme hiérarchique. Des définitions plus détaillées figurent dans le *Dictionnaire du recensement de 2001*. Pour mettre ces définitions en contexte, les changements importants apportés depuis le dernier recensement à la façon dont Statistique Canada détermine et tient à jour l'infrastructure géographique sont décrits à la section suivante.

Tableau 8 Hiérarchie des unités géographiques normalisées pour la diffusion des données du recensement de 2001



¹ Les régions agricoles de recensement de la Saskatchewan sont formées de subdivisions de recensement unifiées.
 ² Les régions économiques de l'Ontario sont formées de municipalités (subdivisions de recensement).
 ³ Une RMR et quatre AR chevauchent les limites provinciales.
 ⁴ Cinq RU chevauchent les limites provinciales.
 ⁵ Les localités désignées ne couvrent pas la superficie totale des SDR. Quarante-deux LD chevauchent les limites des SDR; 13 d'entre elles chevauchent aussi les limites des DR.
 ⁶ Les zones d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM), les aires de diffusion, les îlots et les localités sont de nouveaux concepts pour le recensement de 2001.
 ⁷ La Classification des secteurs statistiques (CSS) est une nouvelle classification qui attribue chacune des SDR selon qu'elle fasse partie d'une RMR, d'une AR, d'une zone d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM) ou des territoires à l'extérieur des AR de Whitehorse et de Yellowknife.
 ⁸ Pour le recensement de 2001 seulement, un couplage selon un ajustement optimal est établi entre les SDR de 1996 et les îlots de 2001 pour faciliter l'extraction de données historiques.

Tableau 9 Unités géographiques par province et territoire, recensement de 2001

Unité géographique	Canada		T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt
	1996	2001													
Circonscription électorale fédérale (Ordonnance de représentation de 1996)	295*	301	7	4	11	10	75	103	14	14	26	34	1	1	1
Région économique	74	76	4	1	5	5	17	11	8	6	8	8	1	1	1
Région agricole de recensement	78	82	3	3	5	4	14	5	12	20	8	8	-	-	-
Division de recensement	288	288	10	3	18	15	99	49	23	18	19	28	1	2	3
Subdivision de recensement unifiée	2 607	2 446	87	68	43	151	1 111	318	127	301	77	157	1	2	3
Subdivision de recensement	-	5 600	381	113	98	275	1 476	586	298	1 002	452	816	35	37	31
Recensement de 1996	5 984	-	381	113	110	283	1 599	947	298	970	467	713	35	68	S/O
Dissolutions (Du 2 janvier 1996 au 1 ^{er} janvier 2001)	910	-	-	-	14	12	232	529	3	18	18	83	1	-	S/O
Constitutions (Du 2 janvier 1996 au 1 ^{er} janvier 2001)	-	526	-	-	2	4	109	168	3	50	3	186	1	-	S/O
Localité désignée	828	1 261	182	-	59	172	78	81	51	158	260	219	1	-	-
Région métropolitaine de recensement	25	27	1	-	1	1	<u>6</u>	<u>11</u>	1	2	2	3	-	-	-
Agglomération de recensement	112	113	4	2	4	<u>5</u>	<u>28</u>	<u>30</u>	3	<u>7</u>	<u>10</u>	22	1	1	-
Avec secteurs de recensement	18	19	-	-	-	1	3	8	-	-	3	4	-	-	-
Sans secteurs de recensement	94	94	4	2	4	<u>4</u>	<u>25</u>	<u>22</u>	3	<u>7</u>	<u>7</u>	18	1	1	-
Secteur de recensement	4 223	4 798	45	-	86	71	1 263	2 013	165	101	457	597	-	-	-
Région urbaine	929	913	36	7	39	<u>34</u>	<u>229</u>	<u>258</u>	<u>42</u>	<u>65</u>	<u>108</u>	93	1	3	3
Localité	S/O	52 291	2 428	964	3 920	3 445	12 448	10 889	2 339	3 868	3 466	7 699	362	173	290
Aire de diffusion	S/O	52 993	1 231	225	1 397	1 349	12 153	18 596	2 235	2 937	5 143	7 463	117	92	55
Secteur de dénombrement	49 361	42 851	1 204	225	1 337	1 216	9 133	14 753	1 805	2 697	4 129	6 088	117	92	55
Îlot	S/O	478 707	8 331	2 831	15 161	13 929	108 760	128 327	30 567	56 040	60 061	53 147	674	745	134
Côté d'îlot	817 734	3 764 232	80 162	19 854	168 840	136 311	865 600	955 847	200 569	377 776	435 604	499 365	10 644	12 304	1 356
Région de tri d'acheminement	1 477	1 595	33	7	74	110	398	518	64	47	147	188	3	3	3
Code postal	680 910	758 658	7 900	2 856	23 354	55 104	188 427	254 757	23 250	21 184	70 672	109 753	884	487	30

* Circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1987)

Nota : Les chiffres soulignés indiquent que les régions métropolitaines de recensement, les agglomérations de recensement et les régions urbaines qui chevauchent les limites de deux provinces sont comptées dans chacune d'elles.

6.3 Bases de données géographiques

Les régions géographiques qui figurent dans l'organigramme hiérarchique font partie de grandes bases de données géographiques. On trouve dans ces bases de données une représentation numérique des limites de ces régions ainsi que des données d'attribut (noms, codes, etc.) permettant d'identifier chaque région de façon unique. On y trouve également des traits géographiques (y compris le réseau routier), divers traits hydrographiques (lacs, rivières et littoraux) et d'autres traits visibles choisis (voies ferrées, lignes de transport d'énergie, etc.). D'autres traits sont associés à des données d'attribut comme les noms de rues et les tranches d'adresses.

En prévision du recensement de 2001, des données ont été ajoutées à la base de données géographiques à référence spatiale (limites, routes et autres traits de référence). En effet, celle-ci couvrait auparavant environ 1 % de la superficie des terres du Canada (les grands centres urbains et approximativement 62 % de la population totale), et elle couvre maintenant la totalité du pays. Parmi les sources ayant servi à la création de cette nouvelle base de données, mentionnons les fichiers géographiques du recensement de 1996, la Base nationale de données topographiques (BNDT) de Ressources naturelles Canada, la carte numérique du monde, des fichiers numériques d'Élections Canada et des données mises à jour dans le cadre des diverses opérations sur le terrain. Toutes les données spatiales sont maintenant fondées sur le Système de référence nord-américain de 1983 (NAD83) plutôt que sur le NAD27, utilisé lors des recensements précédents, ce qui permet de situer avec une plus grande exactitude les données spatiales. Cependant, en raison de ce changement, il peut y avoir une différence pouvant aller jusqu'à 100 mètres entre un point déterminé à l'aide du NAD27 et le même point déterminé à l'aide du NAD83. Les données spatiales sont enregistrées dans une base de données interne. Les produits géographiques (décrits au chapitre 8) sont tirés d'un « instantané » des données du recensement de 2001, enregistrées dans les bases de données géographiques.

La couverture du réseau routier national et les attributs géographiques connexes ont permis de créer une nouvelle unité géographique de base, soit l'îlot. Un îlot est une région complètement délimitée par des routes et/ou les limites des régions géographiques normalisées. La délimitation d'îlots pour le pays en entier a permis d'établir pour la première fois une distinction entre les exigences liées à la collecte des données du recensement et les exigences liées à la diffusion de ces données.

Comme on peut le voir au tableau 8, l'îlot est la région géographique de base qui respecte les limites de toutes les autres régions géographiques des niveaux supérieurs. Un îlot est formé de côtés d'îlot et, en général, dans les grands centres urbains, on connaît les tranches d'adresses de chaque côté d'îlot.

6.4 Régions administratives et statistiques

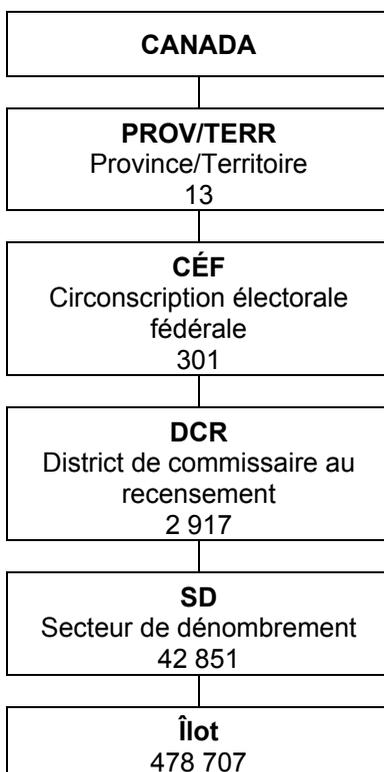
Les régions géographiques présentées au tableau 8 sont soit des régions administratives, soit des régions statistiques. Les régions administratives sont définies, à quelques exceptions près, par des lois fédérales et provinciales ou territoriales pour les besoins du recensement. Statistique Canada (et ses partenaires) définit des régions statistiques pour diffuser les données du recensement et compléter la structure des régions administratives. Le tableau 9 fait état du nombre de régions géographiques selon les provinces et les territoires pour le recensement de 2001.

Les provinces/territoires sont les régions administratives qui se situent au premier niveau dans la hiérarchie géographique du Canada. Toutes les autres régions administratives et statistiques respectent les limites provinciales/territoriales (exception faite des cinq régions statistiques qui chevauchent les limites provinciales).

La circonscription électorale fédérale (CÉF), circonscription du député fédéral, est une région administrative. Il faut réaliser un recensement pour répondre aux exigences constitutionnelles puisque la représentation électorale fédérale est fondée sur les chiffres de population. Après la diffusion des chiffres de population établis à la suite du recensement décennal, le directeur général des élections détermine le nombre de sièges à la chambre des communes d'après ces chiffres. Dans la hiérarchie géographique, les CÉF sont regroupées pour former les provinces et les territoires, et les îlots sont définis de manière à respecter les limites des CÉF.

Bien qu'elles ne soient pas présentées au tableau 8, qui illustre la structure hiérarchique des unités géographiques établies aux fins de la diffusion, les deux régions géographiques établies aux fins de la collecte du recensement viennent s'insérer entre l'îlot et la CÉF. Il s'agit des secteurs de dénombrement (SD), qui sont des groupes d'îlots, et des districts de commissaire au recensement (DCR), qui sont des groupes de SD (se reporter au tableau 10).

Tableau 10 Hiérarchie des unités géographiques établies aux fins de la collecte des données du recensement de 2001



Nombre de provinces/territoires sont déjà divisés en régions officielles pour les besoins des administrations régionales et locales. Les comtés, les districts régionaux, les municipalités régionales, les villes, les cantons et les réserves indiennes sont des exemples de régions administratives infraprovinciales. En raison de la grande variété de noms et de définitions donnés à ces régions parmi les provinces et les territoires, Statistique Canada utilise des termes normalisés pour désigner des groupes similaires. Ainsi, division de recensement (DR) est le terme générique utilisé pour désigner les régions géographiques établies en vertu de lois provinciales, qui constituent des régions intermédiaires entre les municipalités et les provinces/territoires. Il peut s'agir de comtés, de districts régionaux, de municipalités régionales ou d'autres types de régions définies en vertu de lois provinciales. Les lois de Terre-Neuve-et-Labrador, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, du territoire de Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut ne prévoient pas la création de ce type de régions géographiques administratives. C'est pourquoi Statistique Canada a établi, de concert avec ces provinces et ces territoires, des divisions de recensement aux fins de la diffusion des données statistiques. Après les provinces et les territoires, les divisions de recensement

sont les régions géographiques administratives les plus stables, de sorte qu'elles servent souvent à la réalisation d'analyses longitudinales.

Subdivision de recensement (SDR) est le terme générique utilisé pour désigner les municipalités (telles qu'elles sont définies par les lois provinciales ou territoriales) ou leurs équivalents (par exemple, les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés). Pour le recensement de 2001, 46 types de subdivisions de recensement ont été définis. Les limites et les noms des municipalités (subdivisions de recensement) peuvent être modifiés d'un recensement à l'autre, en raison des annexions, des dissolutions et des fusions. Cependant, depuis le recensement de 1996, les changements ont été plus nombreux et plus marqués, en particulier au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique. En conséquence, les données du recensement de 2001 sont présentées pour un moins grand nombre de subdivisions de recensement de taille plus importante, ce qui risque de compliquer les analyses dans le temps. Pour aider les utilisateurs à faire la transition entre les SDR de 1996 et les SDR de 2001, des tableaux de données spéciaux, dans lesquels seront présentées les données de 2001 selon les subdivisions de recensement abolies de 1996, seront diffusés.

La Classification géographique type (CGT) est la classification officielle utilisée à Statistique Canada pour classer les trois types de régions géographiques administratives suivantes : les provinces et territoires, les divisions de recensement (DR) et les subdivisions de recensement (SDR). La CGT fournit des identificateurs numériques uniques (codes) pour ces régions géographiques ayant des liens hiérarchiques.

Pour faciliter l'analyse des données spéciales, trois types de régions statistiques sont définies par l'agrégation de régions administratives. La région économique est constituée d'un groupe de divisions de recensement entières (l'unique exception à cette règle se trouvant en Ontario). L'Île-du-Prince-Édouard, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest forment chacun une région économique. Les régions économiques servent surtout à l'analyse de l'activité économique régionale. Les programmes de données agricoles ont également recours à des agrégations infraprovinciales connues sous le nom de régions agricoles de recensement, ou districts agricoles (crop districts) dans les Prairies. Les régions agricoles de recensement sont formées de groupes de divisions de recensement adjacentes, sauf en Saskatchewan où elles sont formées de groupes de subdivisions de recensement unifiées adjacentes, qui ne respectent pas nécessairement les limites des divisions de recensement. La subdivision de recensement unifiée (SRU) représente l'échelon intermédiaire entre la division de recensement et la subdivision de recensement. Dans le contexte rural, la SRU est un regroupement de municipalités plus petites, habituellement comprises dans une plus grande municipalité. Par exemple, une ville faisant partie d'un canton (township) formera avec ce dernier une SRU. Dans les régions urbaines, les SRU sont constituées de groupes de SDR adjacentes. Les SRU sont des unités géographiques relativement stables qui peuvent donc être utilisées pour les besoins de l'analyse longitudinale.

Le concept de localité désignée (LD) s'applique généralement à de petites collectivités ou agglomérations qui ne respectent pas les critères établis par Statistique Canada pour définir les subdivisions de recensement (municipalité) ou les régions urbaines. Les localités désignées sont des régions créées par les provinces et les territoires en coopération avec Statistique Canada aux fins de la ventilation des données à l'échelle inframunicipale. Il est possible que les régions reconnues comme des localités désignées ne représentent pas toutes les localités ayant ce même statut dans la province. Les LD n'ont pas à respecter les limites des SDR ou des DR et certaines d'entre elles chevauchent deux SDR ou DR ou plus. On compte environ 50 % de plus de localités désignées en 2001 qu'on en comptait au recensement de 1996. Aucune localité désignée n'a été définie à l'Île-du-Prince-Édouard, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut pour les fins du recensement de 2001.

La majeure partie du vaste territoire canadien est très peu peuplée et on observe, au fil des décennies, un accroissement de la proportion de la population totale vivant en milieu urbain. Tout le territoire est divisé en régions urbaines ou rurales par Statistique Canada, qui se fonde pour ce faire sur certains critères de population ou de densité. Les régions urbaines ont une concentration démographique d'au moins 1 000 habitants et une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré. Tout territoire situé à l'extérieur des régions urbaines est considéré comme région rurale. Ensemble, les régions urbaines et rurales représentent toute la superficie du Canada. Pour la première fois, les régions urbaines sont définies d'après les chiffres de population et les données sur la densité de population du recensement courant plutôt que du recensement précédent. Les données sur la densité de population sont établies à l'échelle de l'îlot plutôt que du secteur de dénombrement comme dans le cas des recensements antérieurs.

Près de 80 % des Canadiens habitent dans des centres urbains de 10 000 habitants ou plus. On constate que des activités économiques comme le magasinage ou le navettage, qui sont centrées sur des régions urbaines, ont tendance à dépasser les limites officielles des municipalités. Statistique Canada a donc créé des regroupements de municipalités, ou subdivisions de recensement, pour cerner la région qui subit l'influence d'un grand centre urbain. Des lignes directrices précises permettent de grouper des municipalités étroitement liées du fait que des gens travaillent dans l'une et demeurent dans l'autre. Ainsi sont formées les régions métropolitaines de recensement (RMR) dans le cas des grands centres urbains (dont le noyau urbain comprenait 100 000 habitants ou plus d'après les résultats du recensement précédent) et les agglomérations de recensement (AR) dans le cas des centres urbains plus petits (dont le noyau urbain comptait au moins 10 000 habitants mais ne pouvait atteindre 100 000 habitants d'après les résultats du recensement précédent). À l'intérieur des RMR et des AR, la plus grande région urbaine est appelée le noyau urbain; les régions urbaines plus petites qui ne sont pas contiguës au noyau urbain forment le noyau urbain secondaire (lorsqu'ils comptent 10 000 habitants ou plus) ou la banlieue urbaine. Tout le territoire rural au sein d'une RMR ou d'une AR en constitue la banlieue rurale. Dans les tableaux

du recensement, la population urbaine comprend tous les habitants des noyaux urbains, des noyaux urbains secondaires et des banlieues urbaines des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR) ainsi que la population demeurant dans les régions urbaines à l'extérieur des RMR et des AR. De même, la population rurale comprend tous les habitants des banlieues rurales des RMR et des AR ainsi que la population demeurant dans les régions rurales à l'extérieur des RMR et des AR.

Les secteurs de recensement (SR) sont de petites régions géographiques relativement stables créées au sein de régions métropolitaines de recensement et d'agglomérations de recensement dont le noyau urbain compte 50 000 habitants ou plus d'après le recensement précédent. Un comité de spécialistes locaux (par exemple, des planificateurs, des travailleurs sociaux, des travailleurs du secteur de la santé et des éducateurs) délimitent initialement les SR de concert avec Statistique Canada. Les SR sont des régions dont la population varie de 2 500 à 8 000 habitants (se situant de préférence autour de 4 000) et dont les limites suivent généralement des traits physiques permanents, telles que des artères principales et des voies ferrées, et sont le plus homogènes possible sur le plan des caractéristiques socioéconomiques au moment de leur création. La permanence des limites des SR d'un recensement à l'autre est une caractéristique qui leur est unique et qui permet d'établir des comparaisons dans le temps. Même s'il arrivait qu'un SR soit plus tard fractionné dans le cadre d'un recensement par suite d'une augmentation de sa population, il serait facile de le reconstituer de façon qu'il corresponde à nouveau aux limites antérieures. Par suite des fractionnements survenus au fil du temps (les SR ont d'abord été définis dans certains centres urbains en 1941), les limites des SR ne respectent pas nécessairement celles des SDR ou des DR, sauf à la périphérie des RMR ou des AR. Cependant, peu de SR ne correspondent pas parfaitement, en réalité, aux SDR et aux DR. Les SR sont traditionnellement les unités géographiques de prédilection pour l'analyse des tendances intra-métropolitaines puisqu'il est facile de se procurer les données qui s'y rapportent.

La zone d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM) est un nouveau concept appliqué aux subdivisions de recensement (SDR) se trouvant à l'extérieur des RMR et des AR afin de mieux différencier cette vaste région largement rurale du Canada à des fins d'analyse statistique. Ces subdivisions de recensement hors RMR/AR sont classées en quatre catégories selon le degré d'influence (forte, modérée, faible et sans influence) que les RMR et les AR exercent sur elles. Les SDR pour lesquelles le degré d'influence est identique ont tendance à être regroupées en zones autour des RMR et des AR. Comme dans le cas des RMR et des AR, le classement d'une SDR dans l'une des catégories de ZIM a été déterminé en fonction du pourcentage de navetteurs de la population active occupée établi d'après les données sur le lieu de travail du recensement de 1991. Les ZIM fournissent aux utilisateurs des renseignements beaucoup plus détaillés sur l'identité géographique des SDR situées à l'extérieur des RMR et des AR.

La nouvelle classification des secteurs statistiques (CSS) peut être appliquée aux subdivisions de recensement (municipalités) aux fins de la diffusion des données. La CSS permet de produire des données sommaires pour les régions métropolitaines de recensement (RMR), les agglomérations de recensement (AR), les zones d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM) ainsi que les trois territoires. On prévoit que l'application de cette classification aux données à l'échelle de la SDR permettra de mettre à jour des détails auparavant cachés et aidera les utilisateurs à étudier la diversité des régions du Canada situées à l'extérieur des RMR et des AR.

L'aire de diffusion (AD), autre nouveau concept introduit au recensement de 2001, est une petite unité géographique relativement stable formée d'un ou de plusieurs îlots. Il s'agit de la plus petite région géographique normalisée pour laquelle toutes les données du recensement sont diffusées. Les AD, qui couvrent tout le territoire du Canada, remplacent le secteur de dénombrement (qui est toujours utilisé pour les fins de la collecte) comme unité de base pour la diffusion. La plupart des AD comporteront à peu près le même nombre d'habitants, soit de 400 à 700 personnes, afin de limiter le plus possible la suppression de données. Cependant, en raison de contraintes opérationnelles, les limites des AD de 2001 se trouvant à l'extérieur des grands centres urbains (50 000 habitants ou plus) correspondront à celles des secteurs de dénombrement de 2001; il est donc possible que certaines AD comptent moins de 400 à 700 habitants. Comme les limites des AD respectent les limites des subdivisions de recensement et des secteurs de recensement, il est possible de les agréger pour former n'importe quelle autre région géographique normalisée des échelons de la hiérarchie supérieurs à la SDR et au SR.

Le concept de localité a été établi pour renvoyer aux noms de localité historiques des anciennes subdivisions de recensement (municipalités), des anciennes localités désignées, des anciennes régions urbaines ainsi qu'au nom d'autres entités telles que les quartiers, les bureaux de poste, les collectivités et les localités non constituées. Étant donné que les localités sont représentées par des points dans la base de données géographiques, il est facile de déterminer leur emplacement par rapport à n'importe quelle région géographique normalisée. Les données du recensement ne sont pas diffusées à l'échelle des localités, mais elles le sont à celle des régions géographiques normalisées dans lesquelles elles sont situées.

Bien qu'il s'inscrive dans la hiérarchie géographique, le code postal n'est pas, à proprement parler, associé à une région géographique du recensement. Le système fondé sur les codes postaux a été conçu par la Société canadienne des postes pour faciliter la distribution du courrier. Les trois premiers caractères du code postal correspondent à la région de tri d'acheminement (RTA) dont la taille équivaut, en région urbaine, à environ quatre à six secteurs de recensement. Les trois derniers caractères correspondent à l'unité de distribution locale (UDL) qui, souvent en région urbaine, correspond à un côté d'îlot (habituellement un côté de rue situé entre deux intersections

consécutives). Chaque RTA comprend plusieurs UDL. Dans les secteurs où le courrier est distribué par un facteur, les regroupements des UDL constituent le parcours de distribution, appelé tournée du facteur, plus grand que l'aire de diffusion mais plus petit que le secteur de recensement.

Il n'existe pas de liens directs entre les codes postaux définis par la Société canadienne des postes et les îlots et côtés d'îlots définis dans la base de données géographiques de Statistique Canada. Statistique Canada a mis sur pied au début des années 1980 un programme visant à créer et à tenir à jour un fichier de concordance afin de permettre un appariement approximatif entre les unités géographiques constamment changeantes définies par les codes postaux et les régions géographiques normalisées du recensement. Les utilisateurs dont les données sont ventilées en fonction des codes postaux peuvent obtenir des tableaux de données du recensement pour des régions établies conformément à l'appariement du fichier de concordance.

Depuis 1996, le code postal figurant dans l'adresse indiquée par le répondant sur le questionnaire du recensement est saisi dans le cadre de la phase du dépouillement et de l'assimilation des données. Le code postal du répondant est accepté, qu'il corresponde ou non au code postal attribué par la Société canadienne des postes à cette adresse. Il est ainsi possible de totaliser les données du recensement en fonction de ces codes postaux, mais les résultats de ces totalisations risquent de différer des résultats obtenus à partir du fichier de concordance.

Les utilisateurs doivent faire preuve de prudence lorsque les codes postaux sont utilisés pour désigner des régions géographiques normalisées. Les régions géographiques normalisées se rapportent à l'emplacement exact des logements, alors que le code postal indique l'emplacement de la boîte postale où les gens désirent recevoir leur courrier. Le code postal fourni par un répondant pourrait par exemple indiquer un bureau de poste (comme dans le cas de la poste restante) ou une adresse d'entreprise.

6.5 Régions géographiques non normalisées ou définies par l'utilisateur

Les régions géographiques décrites dans la section 6.4 sont les régions normalisées utilisées pour structurer et diffuser les données du recensement. Dans la plupart des cas, il est possible, en se fondant sur ces régions, de répondre aux besoins en matière de données des utilisateurs qui veulent obtenir des totalisations des données du recensement. Toutefois, nombre d'utilisateurs veulent des données pour des régions autres que les régions géographiques normalisées illustrées au tableau 8, notamment pour des districts scolaires, des régions administratives de santé publique et des territoires de vente.

Il existe deux catégories fondamentales de régions géographiques non normalisées ou « définies par l'utilisateur ». Il peut s'agir : 1) de simples regroupements de régions géographiques normalisées ou 2) de territoires ne coïncidant avec aucune des régions normalisées. Les territoires de vente d'une région métropolitaine de recensement formés d'une ou de plusieurs municipalités composantes pourraient, par exemple, faire partie

de la première catégorie. On peut citer comme exemples de régions géographiques non normalisées de la seconde catégorie les zones fonctionnelles, les districts scolaires et les voies réservées au transport et aux services publics. Pour obtenir des données du recensement totalisées pour des régions géographiques non normalisées, les clients peuvent avoir recours au Service de création de régions personnalisées (auparavant le Service de géocodage) offert par Statistique Canada (voir le chapitre 8).



7.1 Introduction

En sa qualité d'organisme professionnel responsable de la production de données officielles, Statistique Canada doit faire connaître aux utilisateurs les méthodes et les concepts utilisés dans la collecte et le traitement de ses données, et de leur fournir des renseignements sur la qualité des données produites et les autres caractéristiques des données pouvant limiter leur utilité ou leur interprétation.

Les utilisateurs de données doivent d'abord être en mesure de vérifier si le cadre conceptuel et les définitions qui répondraient à leurs besoins particuliers en matière de données et à l'utilisation qu'ils comptent en faire sont identiques ou suffisamment semblables à ceux employés lors de la collecte et du traitement des données. Ils doivent alors pouvoir évaluer dans quelle mesure l'erreur se rapportant aux données restreint l'utilisation de celles-ci.

L'évaluation de la qualité des données constitue toutefois une tâche complexe compte tenu du caractère pluridimensionnel du concept de qualité, de l'existence de nombreuses sources possibles d'erreurs et, souvent, de l'absence de mesures exhaustives de la qualité des données. Compte tenu de l'état actuel des connaissances en la matière, on ne peut arriver à l'élaboration d'une norme stricte relativement à l'évaluation de la qualité des données pour l'ensemble des produits de Statistique Canada. Il faut cependant insister sur la description et la quantification des principaux éléments de la qualité.

7.2 Erreurs dans les données du recensement

La précision d'une estimation statistique est en fait une mesure de l'écart entre l'estimation et la valeur réelle. Les écarts des valeurs réelles sont considérés comme des erreurs. Même si ce terme n'implique pas nécessairement qu'une faute ait été commise, une certaine part d'erreur est le résultat inévitable des décisions prises afin de contrôler les coûts du recensement. Il est important de le savoir, car plusieurs types d'erreurs peuvent être prévus et contrôlés si l'on met en place des procédures spéciales. Plus on y mettra d'efforts, plus le contrôle sera serré, et plus faible sera le taux d'erreur. Cependant, il existe un certain seuil à partir duquel les avantages d'une réduction additionnelle de l'erreur ne sont pas assez importants pour en justifier les coûts.

Pour l'utilisateur de données, l'importance de l'erreur dépend beaucoup de sa nature, de l'utilisation qu'il souhaite faire des données et de l'échelle de détail des données.

Certaines erreurs surviennent plus ou moins au hasard et ont tendance à s'annuler lorsque l'on réunit les réponses d'un groupe suffisamment grand. Par exemple, certaines personnes peuvent surévaluer leur revenu, tandis que d'autres peuvent le sous-estimer. S'il n'existe aucune tendance prévalente dans un sens ou dans l'autre, les surestimations de certains individus seront compensées plus ou moins par les sous-estimations de certains autres individus dans le groupe. Plus le groupe est grand, plus la moyenne de revenu déclarée devrait se rapprocher de la valeur réelle. Si plusieurs personnes oublient une source de revenu, alors le résultat indiquera une tendance générale à sous-évaluer le revenu total. Dans ce cas, le revenu moyen indiqué sera plus bas que la moyenne réelle. Ces erreurs systématiques sont beaucoup plus graves pour les utilisateurs que les erreurs aléatoires : elles causent un biais dans les données qui, en plus de la difficulté de l'évaluer, peut persister quelle que soit la taille du groupe.

7.3 Sources d'erreurs

Les erreurs peuvent provenir de plusieurs sources que l'on peut regrouper en plusieurs grandes catégories : les erreurs de couverture, de non-réponse, de réponse, de dépouillement et d'échantillonnage.

7.3.1 Erreurs de couverture

Le jour du recensement, on tente de dénombrer chaque résident canadien. Les recenseurs font une liste de tous les logements dans leur secteur de dénombrement et livrent un questionnaire du recensement à chaque logement. On demande à un membre responsable du ménage d'inscrire tous les résidents habituels du logement, en suivant les instructions se trouvant à l'étape B du questionnaire. Des erreurs peuvent survenir lors de cette tâche. Le recenseur peut mal évaluer les limites du secteur de dénombrement et oublier certains logements dans sa liste. Un logement peut être omis parce qu'il est situé à l'intérieur de ce qui apparaît être un logement individuel ou parce qu'il est situé sur une route ne figurant pas sur la carte du secteur de dénombrement. Le recenseur peut également oublier de livrer un questionnaire dans un logement occupé qui semble inoccupé.

D'un autre côté, des membres responsables du ménage peuvent mal comprendre les instructions inscrites à l'étape B et, par conséquent, ne pas inscrire tous les résidents habituels du logement. Par exemple, un membre du ménage temporairement absent du domicile pour ses études ou parce qu'il est hospitalisé pourrait être ainsi omis. Une famille possédant deux résidences pourrait être omise aux deux endroits, compte tenu de la confusion qui pourrait s'établir relativement au lieu où elle devrait être dénombrée. Cette confusion pourrait aussi entraîner un double compte ou *surdénombrement*, ce qui est moins prévalent que le *sous-dénombrement* entraîné par l'omission de personnes ou de ménages.

7.3.2 Erreurs dues à la non-réponse

Il est parfois impossible d'obtenir d'un ménage un questionnaire complet même si le logement avait été reconnu comme occupé et qu'un questionnaire y ait été livré. Les membres du ménage peuvent être absents pendant toute la période du recensement ou peuvent refuser de répondre au questionnaire. Dans la plupart des cas, le questionnaire est renvoyé, mais il manque des renseignements à certaines questions ou pour certaines personnes. Les recenseurs font le contrôle du questionnaire, de même que le suivi pour obtenir l'information manquante. Le travail du recenseur est ensuite vérifié par un surveillant et un technicien du contrôle qualitatif. Néanmoins, une certaine part de non-réponse est inévitable et, bien que des rectifications puissent être apportées aux renseignements manquants à l'étape du dépouillement, il y a inévitablement une certaine perte de précision.

7.3.3 Erreurs de réponse

Une réponse peut ne pas être complètement exacte. Le répondant peut avoir mal interprété la question ou peut ne pas savoir la réponse, particulièrement dans le cas où il doit répondre pour une personne absente. Une erreur de réponse peut occasionnellement être causée par un recenseur lors du suivi d'une réponse manquante ou lors de l'enregistrement des données, comme le type de construction résidentielle.

7.3.4 Erreurs de dépouillement

Une fois la collecte complétée, les questionnaires sont envoyés aux sites régionaux de dépouillement. Quelques inscriptions sur le questionnaire sont codées numériquement. Des erreurs peuvent survenir lors du codage, particulièrement lorsque l'information écrite est ambiguë, incomplète ou difficile à lire. On recourt au contrôle qualitatif afin de réduire le nombre de ces erreurs. L'information codée, ainsi que les autres inscriptions restantes, sont introduites par clavier dans l'ordinateur. Des erreurs d'introduction au clavier peuvent survenir malgré les vérifications rigoureuses de la qualité du travail de chaque opérateur de clavier.

Les fichiers des données du recensement sont envoyés à Ottawa, où sont codées numériquement les inscriptions restantes à l'aide d'un ordinateur. Comme d'autres erreurs de codage peuvent survenir, toutes les données sont soumises à une série de vérifications effectuées par ordinateur afin de trouver les réponses manquantes ou incohérentes. Des réponses sont créées ou *imputées* pour les renseignements manquants ou inacceptables en utilisant les réponses de personnes qui possèdent des caractéristiques semblables au non-répondant, comme l'âge et le sexe. L'ordinateur ne peut évidemment pas imputer à tous coups une réponse correcte, mais, lorsque les résultats sont totalisés à l'échelle de régions géographiques ou de sous-groupes de population suffisamment grands, les erreurs d'imputation s'annulent plus ou moins.

7.3.5 Erreurs d'échantillonnage

Bien que quelques-unes des questions du recensement soient posées à tous les résidents canadiens, la majeure partie des renseignements d'ordre économique et culturel proviennent de l'échantillon représentant un cinquième des ménages. L'information recueillie auprès de ces ménages est « pondérée » afin de produire des estimations pour l'ensemble de la population. La procédure de pondération la plus simple serait de multiplier par cinq les résultats des ménages faisant partie de l'échantillon, puisque chaque ménage de l'échantillon représente cinq ménages de la population totale. La procédure actuelle, bien qu'elle soit similaire à ce principe, est beaucoup plus complexe.

Les résultats de l'échantillon pondéré diffèrent évidemment des résultats qui auraient pu être obtenus auprès de l'ensemble de la population. Cette différence est connue sous le nom d'erreur d'échantillonnage. L'erreur d'échantillonnage réelle est bien sûr inconnue, mais il est possible de calculer une valeur *moyenne*.

Lorsque plusieurs échantillons de même taille sont sélectionnés au hasard selon un procédé semblable à celui utilisé lors du recensement, les résultats pondérés auront tendance à varier autour de la valeur réelle pour la population totale. L'« erreur type » est la mesure de la taille moyenne de cette variation. Heureusement, il n'est pas nécessaire de produire des échantillons pour estimer l'erreur type du recensement; elle peut être estimée directement à partir de l'échantillon utilisé.

7.4 Évaluation de la qualité des données

Plusieurs études sur la qualité des données ont été effectuées lors des derniers recensements, ce qui a permis aux utilisateurs d'évaluer l'impact des erreurs et de nous faire mieux comprendre où et comment les erreurs surviennent. Pour le recensement de 2001, des études spéciales évaluent les différents aspects des erreurs de couverture, d'échantillonnage et de contenu (c'est-à-dire les erreurs dues à la non-réponse, ainsi que les erreurs de réponse et de dépouillement).

7.4.1 Erreurs de couverture

Trois études se penchent sur les erreurs de couverture. D'abord, on visite un échantillon des logements inscrits comme inoccupés ou comme non-réponse dans la liste établie par les recenseurs pour déterminer combien étaient en fait occupés le jour du recensement et pour déterminer le nombre de personnes qui occupaient ces logements. On produit des estimations du nombre total de ménages et de personnes ainsi omis et on ajuste les résultats du recensement.

Les deux autres études fournissent des estimations du sous-dénombrement et du surdénombrement bruts, mais ne sont pas la base à partir de laquelle on corrige les résultats du recensement. La Contre-vérification des dossiers évalue le sous-dénombrement brut : on identifie un échantillon de personnes avant le recensement, on

recueille toutes les adresses où ces personnes auraient pu être dénombrées et on vérifie par la suite les questionnaires du recensement correspondant à ces adresses pour s'assurer qu'elles ont bel et bien été dénombrées. L'échantillon a été constitué à partir des questionnaires du recensement de 1996, des registres de naissance, d'immigration et de détenteurs de permis (d'étude, de travail ou ministériel), de revendicateurs du statut de réfugié et des personnes identifiées comme manquantes lors de la Contre-vérification des dossiers de 1996.

Le recensement comporte aussi une étude visant à évaluer le surdénombrement brut : l'Étude sur le surdénombrement, qui comprend trois aspects. Le premier et principal aspect est l'*Étude par appariement automatisé*, qui tente d'apparier les ménages contenus dans la base de données du recensement les uns aux autres; les liens établis sont classifiés par strates, et un échantillon d'appariements provenant de chaque strate est vérifié à l'aide des questionnaires du recensement pour confirmer le surdénombrement. Le deuxième aspect de cette étude est la *Contre-vérification des dossiers*, qui recueille toutes les adresses où une personne en particulier a pu être dénombrée; chaque adresse est vérifiée afin de découvrir s'il y a eu dénombrement multiple. Le troisième aspect, l'*Étude des logements collectifs non institutionnels*, permet de vérifier si une personne dénombrée au sein d'un logement collectif non institutionnel, par exemple une maison d'une communauté religieuse, peut avoir été dénombrée à un logement privé où elle a déjà habité.

7.4.2 Erreurs de contenu

Un certain nombre d'études évaluent la qualité des données de chaque question. Les taux de réponse et de rejet au contrôle, ainsi que la comparaison des estimations avant et après l'imputation, sont quelques-unes des mesures utilisées pour quantifier la qualité des données. Les totalisations du recensement de 2001 sont également comparées aux données correspondantes des recensements précédents, d'autres enquêtes et de sources administratives. Des tableaux croisés détaillés sont vérifiés afin de déceler toute incohérence et inexactitude dans les données. Certaines de ces vérifications sont effectuées avant que ne sortent les données du recensement, soit lors du processus d'attestation; les études plus détaillées prennent plus de temps.

7.4.3 Erreurs d'échantillonnage

Comme on l'a dit plus tôt, il est possible de calculer les erreurs types pour les variables de l'échantillon. De plus, des études évaluent les procédures d'échantillonnage et de pondération.

7.5 Diffusion de l'information sur la qualité des données

L'information sur la qualité des données du recensement est diffusée de deux façons. Tous les produits du recensement comprennent une section portant sur la qualité des données qui examine les sources d'erreurs et fournit des mises en garde aux utilisateurs. Dans certains cas, des estimations de l'ampleur des erreurs sont données, par exemple les estimations des erreurs d'échantillonnage. Des renseignements sont également publiés dans la série des *Rapports techniques du recensement de 2001*, qui résument les résultats d'études sur la qualité des données.

7.6 Problèmes sur la qualité des données du recensement de 2001

Plusieurs des études portant sur la qualité des données du recensement de 2001 étaient en cours au moment de l'élaboration du présent document. Toutefois, un problème de qualité des données a déjà été déterminé.

Dans certains cas, les recenseurs se sont vu refuser l'entrée dans des réserves indiennes ou, encore, la qualité des données recueillies dans ces réserves s'est révélée inacceptable. À défaut d'avoir pu obtenir des données acceptables pour ces réserves, on a dû les omettre de la base de données du recensement. Une liste de ces réserves, ainsi que les chiffres de population et des logements provenant des bases de données du recensement de 1981 et, si possible, des recensements de 1986, de 1991 et de 1996, sont fournis dans chaque produit. Il est à noter que l'ampleur de ce problème est moindre que lors du recensement de 1996.



8.1 Introduction

La diffusion des données du recensement de 2001 a débuté moins d'un an après le jour du recensement, soit en mars 2002. Les données sont diffusées de différentes façons et sous diverses formes. Le présent chapitre décrit les produits et services mis au point à l'occasion du recensement de 2001, ainsi que les divers supports de diffusion. D'autres sources comme le *Catalogue du recensement de 2001*, le site Internet de Statistique Canada (www.statcan.ca) et, plus particulièrement, le catalogue en ligne contiennent des renseignements détaillés sur la gamme complète des produits et services du recensement de 2001.

Tableau 11 Vue d'ensemble des produits et services du recensement de 2001

Produits de référence

- Avant-goût
- Dictionnaire
- Catalogue
- Ensembles de titres
- Recensement en bref
- Rapports techniques

Produits de la géographie

- GéoSuite
- GéoRecherche
- Cartes de référence
- Fichiers des limites cartographiques
- Fichiers du réseau routier
- Fichiers schématiques du réseau routier
- Fichier de conversion des codes postaux
- Fichier des codes postaux et des circonscriptions électorales fédérales

Produits de données normalisés

- Chiffres de population et des logements
- Tableaux thématiques
- Profils
- Fichiers de microdonnées à grande diffusion

Série « Analyses »

- Fournit une perspective analytique sur les thèmes du recensement de 2001

Services personnalisés

- Tableaux croisés personnalisés
- Totalisations semi-personnalisées

Produits et services personnalisés de la géographie

- Service de création de régions personnalisées (auparavant le Service de géocodage)
- Services géographiques personnalisés
- Cartes géographiques personnalisées

8.2 Nouveautés

Support

- Grâce à Internet, on offre beaucoup plus de données détaillées gratuitement. Les tableaux présentant les chiffres de population et des logements pour la plupart des régions géographiques normalisées sont diffusés dans Internet de même que des cartes de référence en format de fichier .pdf. En outre, GéoRecherche est un nouvel outil Internet qui permet de trouver n'importe quel endroit au Canada, de le voir sur une carte et d'obtenir les données géographiques de base et les chiffres de population et des logements pour cet endroit.

Contenu

- On diffuse les tableaux de données du recensement de 2001 selon des thèmes, c'est-à-dire des groupements de variables dont les sujets sont apparentés.
- Dans la mesure du possible, on a simplifié la langue et le vocabulaire dans les produits du recensement de 2001 diffusés dans Internet afin de rendre l'information accessible à un plus grand nombre de personnes.
- On a mis en place des moyens qui permettront aux utilisateurs de faire des recherches et de naviguer dans les produits normalisés du recensement (y compris les produits de référence) diffusés dans Internet.

Géographie

- Des unités géographiques, comme les aires de diffusion, les régions urbaines, les localités désignées et les zones d'influence métropolitaine, s'ajoutent à la gamme des produits normalisés. Certaines des nouvelles unités, comme les aires de diffusion, remplacent d'autres unités.

Variables

- Au recensement de 2001, on a recueilli de l'information sur de nouveaux sujets : le lieu de naissance des parents, les autres langues parlées à la maison et la langue de travail. Par ailleurs, la question sur la religion, qui est posée lors de chaque recensement décennal, figurait dans le questionnaire de 2001. En outre, on a élargi la définition de la variable portant sur la structure de la famille afin d'inclure les couples formés de partenaires de même sexe.

Produits de la géographie

- Grâce à la base de données intégrée qui couvre maintenant l'ensemble du Canada (auparavant, cette couverture était limitée aux grands centres urbains), on a pu augmenter le nombre de produits numériques de la géographie offerts et en améliorer la qualité, notamment dans le cas des cartes de référence, les fichiers des limites

et les fichiers du réseau routier. Les cartes de référence qui auparavant n'étaient offertes que sur support imprimé, sont maintenant offertes en format de fichier .pdf. Les cartes de référence des aires de diffusion remplacent celles des secteurs de dénombrement. Les nouveaux Fichiers du réseau routier couvrent la totalité du Canada, tandis que les anciens fichiers couvraient uniquement les grands centres urbains. Les Fichiers des limites cartographiques (qui remplacent les Fichiers numériques cartographiques du recensement précédent) et les Fichiers du réseau routier sont compatibles sur le plan de la précision de localisation (c'est-à-dire que les traits correspondent lorsqu'un fichier est superposé sur l'autre). Toutes les données spatiales sont maintenant fondées sur le Système de référence géodésique nord-américain de 1983 (NAD83), plutôt que sur le Système de référence géodésique nord-américain de 1927 (NAD27) utilisé pour les recensements antérieurs. Les Fichiers des limites cartographiques des aires de diffusion remplacent les fichiers numériques cartographiques des secteurs de dénombrement du recensement précédent.

- On a produit une carte de référence selon la Classification des secteurs statistiques qui s'applique aux subdivisions de recensement (municipalités). La carte montre l'emplacement des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR) ainsi que les régions définies selon le nouveau concept de zones d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement. Le Fichier des limites cartographiques des subdivisions de recensement inclut la Classification des secteurs statistiques pour chaque subdivision de recensement. Les utilisateurs désirant étudier la diversité des régions ne faisant pas partie d'une RMR ou d'une AR peuvent analyser les données du recensement à l'aide de la Classification des secteurs statistiques.

Structure de prix révisée

- Les prix des produits et services du recensement de 2001 ont été réévalués. Certains prix ont été réduits, en particulier ceux d'un bon nombre de produits de la géographie. Les cartes de référence du recensement de 2001 sont maintenant offertes gratuitement sur Internet dans des fichiers .pdf téléchargeables.

8.3 Produits et services du Recensement de la population de 2001

Un bon nombre des produits et services du recensement sont mis au point à partir des variables du recensement de 2001 dont traitent les chapitres précédents. À l'appui de ces produits, on offre des documents de référence et des outils géographiques visant à faciliter l'utilisation des données.

8.3.1 Produits de référence

Six produits de référence ont été élaborés pour le recensement de 2001 en vue d'appuyer l'utilisation des produits de données et des services du recensement.

Avant-goût des produits et services du recensement de 2001

Ce produit donne un coup d'œil sur la gamme de produits et services offerts. On y trouve des renseignements sur le calendrier de diffusion, les supports offerts, les prix et les échelons géographiques pour chaque produit.

Dictionnaire du recensement de 2001

Le *Dictionnaire* présente les définitions de tous les concepts, univers, variables et unités géographiques du recensement de 2001, afin d'aider les utilisateurs à comprendre et à interpréter les données du recensement. De plus, il fournit des renseignements sur la comparabilité avec les recensements antérieurs.

Catalogue du recensement de 2001

Ce produit électronique offert dans Internet présente des renseignements détaillés sur les produits et services du recensement de 2001, notamment les dates de diffusion, les prix, les supports offerts et les unités géographiques, ainsi que la façon de les obtenir.

Ensembles de titres des produits normalisés du recensement de 2001

Ce nouveau produit électronique offert dans Internet fournit des renseignements détaillés sur toutes les variables du recensement, selon leurs catégories.

Le recensement de 2001 en bref

Ce produit présente un aperçu non technique de tout le processus de recensement, depuis la détermination du contenu jusqu'à la diffusion des données. Il traite aussi de questions comme la qualité et la confidentialité des données et donne des exemples de diverses applications des données du recensement.

Rapports techniques du recensement de 2001

Ces documents fournissent des renseignements détaillés sur la qualité des données du recensement de 2001 et aident les utilisateurs à évaluer dans quelle mesure les données répondent à leurs besoins. Les rapports traitent, entre autres, des concepts et composantes des variables du recensement, de la collecte et de la couverture, de l'assimilation et du traitement des données aux bureaux régionaux et au bureau central, du contrôle et de l'imputation, de l'évaluation de la qualité et de la comparabilité avec les recensements antérieurs.

Tableau 12 Produits de référence

	Avant-goût	Dictionnaire	Catalogue	Ensembles de titres	Le recensement en bref	Rapports techniques
Caractéristiques principales	Renseignements à l'intention des utilisateurs actuels et éventuels sur la structure probable de la gamme de produits et services du recensement de 2001	Définitions des concepts et des unités géographiques du recensement Fournit des renseignements sur la comparabilité des variables dans le temps.	Description des produits et services du recensement. Prix, dates de diffusion et contenu de tous les produits du recensement	Renseignements détaillés sur toutes les variables du recensement selon leurs catégories.	Aperçu non technique de l'ensemble du processus du recensement depuis la détermination du contenu jusqu'à la diffusion des produits et services Traite de chacune des questions du recensement et présente une comparaison des questions de 2001 avec celles des recensements précédents.	Renseignements détaillés sur les variables, y compris des définitions, des explications sur les concepts, la collecte, le contrôle et l'imputation, la qualité des données et la comparabilité dans le temps
Support	Internet Publication	Internet Publication	Internet	Internet	Internet Publication	Internet
Disponibilité	Janvier 2002	Mars 2002 dans Internet Août 2002, version imprimée	Juin 2002	Juin 2002	Juin 2002 dans Internet Août 2002, version imprimée	D'octobre 2003 à mai 2005
Prix	Gratuit	Gratuit dans Internet Version imprimée : 25 \$	Gratuit	Gratuit	Gratuit dans Internet Version imprimée : 25 \$	Gratuit
Nouveau pour 2001	Sous forme de bulletin			Nouveau produit		

8.3.2 Produits de la géographie

GéoSuite

GéoSuite est un outil d'extraction de données, de recherche et de production de totalisations. Il fournit les chiffres de population et des logements de 2001 à tous les échelons géographiques, à l'exception des codes postaux, ainsi que toute l'information de référence géographique dont peut avoir besoin un utilisateur de données du recensement, notamment les noms et les codes géographiques. Il permet aux utilisateurs d'examiner les liens qui existent entre tous les niveaux géographiques normalisés. *GéoSuite* comprend la liste des cartes de référence des aires de diffusion, ce qui facilite la recherche des cartes de référence pour une aire de diffusion donnée. Le

CD-ROM comprend un fichier distinct renfermant la liste de correspondance entre les secteurs de dénombrement de 1996 et les aires de diffusion de 2001.

GéoRecherche

GéoRecherche est un nouvel outil Internet qui permet de trouver facilement n'importe quel endroit au Canada, de le visualiser sur une carte, ainsi que d'obtenir des renseignements géographiques de base de même que des données sur la population et les logements pour cet endroit. Il suffit de cliquer et de faire un zoom sur une carte du Canada ou de faire une recherche par endroit, nom de rue ou intersection.

GéoRecherche trouve et affiche la carte appropriée montrant les limites et d'autres traits. De plus, il affiche automatiquement les chiffres de population et des logements pour l'endroit sélectionné, et il indique le type de région géographique et ses liens avec les autres régions. Les couches de limites des unités géographiques suivantes sont affichées : province et territoire, région métropolitaine de recensement, agglomération de recensement, subdivision de recensement, circonscription électorale fédérale, secteur de recensement, région urbaine, localité désignée, aire de diffusion ou îlot.

Cartes de référence

Les cartes de référence du recensement montrent les régions géographiques du recensement et situent leurs limites, ce qui permet aux utilisateurs de lier les données du recensement à des lieux physiques. Les cartes de référence suivantes ont été produites à l'occasion du recensement de 2001 :

- divisions de recensement et subdivisions de recensement selon la province ou le territoire;
- secteurs de recensement selon la région métropolitaine de recensement et l'agglomération de recensement;
- aires de diffusion selon le secteur de recensement dans les grands centres urbains (régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement divisées en secteurs de recensement), selon les plus petits centres urbains (agglomérations de recensement non divisées en secteurs de recensement) et selon la division de recensement pour les régions à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement;
- cartes nationales pour les divisions de recensement, les régions économiques, les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement, les circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1996) et la Classification des secteurs statistiques (subdivisions de recensement de 2001).

Fichiers des limites cartographiques (FLC)

Les *Fichiers des limites cartographiques (FLC)* contiennent les limites des régions géographiques normalisées ainsi que le littoral canadien et les lacs intérieurs de grande étendue, le tout étant intégré en une seule couche. Les coordonnées sont exprimées en degrés de latitude et de longitude et sont fondées sur le Système de référence

nord-américain de 1983 (NAD83). Les Fichiers des limites cartographiques (FLC) de 2001 remplacent les Fichiers numériques cartographiques (FNC) qui ont été produits au recensement de 1996.

Les *Fichiers des limites cartographiques* peuvent être utilisés conjointement avec les données du Recensement de la population, les données du Recensement de l'agriculture et d'autres données de Statistique Canada aux fins d'analyse des données et de cartographie thématique (avec un logiciel approprié). Les codes géographiques permettent de coupler les données statistiques aux limites des régions géographiques. Les FLC permettent aussi à l'utilisateur de créer de nouvelles régions géographiques en agrégeant des régions géographiques normalisées, et de manipuler les données à l'aide du logiciel qu'il utilise. Sur le plan de la précision de localisation, les FLC sont compatibles avec les Fichiers du réseau routier et les Fichiers schématiques du réseau routier, lesquels peuvent fournir des renseignements géographiques supplémentaires pour les applications cartographiques.

On a mis au point également un fichier des limites de l'écoumène de population à l'échelon des divisions de recensement, qui permet la production de cartes à petite échelle. L'écoumène de population de 2001 est fondé sur le critère de la densité de population et permet donc une représentation plus exacte de la répartition spatiale des données.

Fichiers du réseau routier (FRR)

Ces fichiers renferment les routes et autres renseignements utiles comme le nom des rues, et ce pour l'ensemble du Canada. Utilisés avec un logiciel cartographique approprié et avec les Fichiers des limites cartographiques, ils peuvent servir à la production de cartes.

Fichiers schématiques du réseau routier (FSRR)

Les *Fichiers schématiques du réseau routier* contiennent certaines routes (avec leur nom mais sans les adresses) tirées des Fichiers du réseau routier pour l'ensemble du Canada. Les routes incluses sont classées selon quatre niveaux de détail qui conviennent à la cartographie à petite et à moyenne échelles. Utilisé avec un logiciel cartographique approprié et avec les Fichiers des limites cartographiques, les FSRR peuvent fournir certains traits cartographiques de référence pour la production de cartes thématiques.

Fichier de conversion des codes postaux (FCCP)

Le *Fichier de conversion des codes postaux* permet d'établir un lien entre les codes postaux à six caractères et les régions géographiques normalisées du recensement. Afin d'appuyer les applications cartographiques, il fournit aussi les coordonnées d'un point représentant l'emplacement approximatif des régions définies selon le code postal. Le FCCP est mis à jour deux fois par année.

Fichier des codes postaux et des circonscriptions électorales fédérales (FCPCÉF)

Ce fichier permet d'établir un lien entre les codes postaux à six caractères et les noms et codes des circonscriptions électorales fédérales du Canada. Le FCPCÉF est mis à jour deux fois par année. Il est fondé sur l'Ordonnance de représentation de 1996.

Tableau 13 Produits de la géographie

	GéoSuite	GéoRecherche	Cartes de référence	Fichiers des limites cartographiques (FLC)	Fichiers du réseau routier (FRR)	Fichiers schématiques du réseau routier (FSRR)	Fichier de conversion des codes postaux (FCCP)	Fichier des codes postaux par circonscription électorale fédérale (FCPCÉF)
Caractéristiques principales	Outil qui indique le lien entre tous les échelons géographiques normalisés. Comprend les chiffres de population et des logements pour toutes les régions géographiques normalisées, ainsi que plusieurs autres attributs. Comprend la liste de correspondance entre les SD de 1996 et les AD de 2001.	Outil Internet qui permet de trouver facilement n'importe quel endroit au Canada, de le visualiser sur une carte ainsi que d'obtenir des renseignements géographiques de base de même que des données sur la population et les logements pour cet endroit.	Présentent les régions géographiques du recensement. Utilisées pour trouver les limites de la plupart des régions géographiques normalisées.	Limites des régions géographiques normalisées intégrées avec le littoral canadien et les lacs de grande étendue. Compatibles avec les Fichiers du réseau routier et les Fichiers schématiques du réseau routier sur le plan de la précision de localisation. Utilisés pour la cartographie et l'analyse des données.	Comprennent les routes ainsi que le nom des rues et certaines tranches d'adresses, et ce pour l'ensemble du Canada. Utilisés avec les Fichiers des limites cartographiques comme couche de référence. Permettent l'extraction des données du recensement selon les secteurs définis par l'utilisateur (avec géocodage).	Certaines routes des Fichiers du réseau routier; moins de détails (sans les adresses). Utilisés comme couche de référence pour la cartographie thématique.	Permet d'établir un lien entre toutes les régions géographiques normalisées et les codes postaux à six caractères, ce qui permet de les relier aux données du recensement. Fournit les coordonnées x,y d'un point servant à tracer l'emplacement approximatif des régions définies selon le code postal (souvent utilisé afin de montrer l'emplacement des clients).	Permet d'établir un lien entre les circonscriptions électorales fédérales et les codes postaux à six caractères (fondé sur l'Ordonnance de représentation de 1996).
Support	CD-ROM	Internet	Internet CD-ROM Imprimé sur demande	CD-ROM Formats d'échange MapInfo ^{MD} et ARC/INFO ^{MD}	CD-ROM Formats d'échange MapInfo ^{MD} et ARC/INFO ^{MD}	CD-ROM Formats d'échange MapInfo ^{MD} et ARC/INFO ^{MD}	CD-ROM	CD-ROM
Disponibilité	1 ^{er} trimestre de 2002	1 ^{er} trimestre de 2002	1 ^{er} trimestre de 2002	1 ^{er} trimestre de 2002	1 ^{er} trimestre de 2002	1 ^{er} trimestre de 2002	4 ^e trimestre de 2002	4 ^e trimestre de 2002
Prix	60 \$	Gratuit	Gratuit dans Internet CD-ROM et version imprimée Commande minimale : 70 \$	Commande minimale : 100 \$	Commande minimale : 100 \$	Commande minimale : 100 \$	Commande minimale : 200 \$	2 900 \$ pour le Canada
Nouveau pour 2001		Nouvel outil Internet pour 2001	Cartes (fichiers .pdf) offertes gratuitement dans Internet pour la première fois. Cartes (fichiers pdf) offertes sur CD-ROM pour la première fois.	Tous les niveaux géographiques normalisés sont déterminés à partir des îlots; ils sont donc conformes les uns aux autres. Pour 2001, les limites des aires de diffusion remplacent les limites des secteurs de dénombrement.	Compatibles avec les FLC sur le plan de la précision de localisation.	Les routes sélectionnées sont classées selon quatre niveaux de détail qui conviennent à la cartographie à petite et à moyenne échelles. Compatibles avec les FLC sur le plan de la précision de localisation.	Codes postaux reliés aux régions géographiques de 2001.	

8.3.3 Produits de données normalisés

Le recensement de 2001 fournit une vaste gamme de produits de données normalisés, jumelant des variables de différentes façons afin de répondre aux besoins des clients. Au total, quatre séries distinctes de produits de données normalisés sont offertes. Certains tableaux normalisés sont offerts gratuitement sur le site Web de Statistique Canada (www.statcan.ca).

Chiffres de population et des logements

Les premiers renseignements diffusés dans le cycle du recensement sont les données sur la répartition géographique de la population canadienne et les chiffres de logements, et ce à tous les niveaux géographiques. Les données sont offertes gratuitement dans Internet pour les unités géographiques suivantes : Canada; provinces et territoires; circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1996); divisions de recensement; subdivisions de recensement; localités désignées; régions urbaines; régions métropolitaines de recensement; agglomérations de recensement; noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale; et selon la Classification des secteurs statistiques. Une publication renfermant des tableaux semblables est également offerte.

Le produit *GéoSuite*, décrit plus tôt, renferme les chiffres de population et des logements pour toutes les régions géographiques normalisées, y compris les secteurs de recensement et les aires de diffusion, mais non selon les régions de tri d'acheminement ou le code postal.

Tableaux thématiques

Cette série de tableaux trace le portrait du Canada selon divers thèmes, c'est-à-dire des groupements de variables dont les sujets sont apparentés. Ces tableaux sont offerts selon divers échelons géographiques. Certains fournissent un simple aperçu du pays; d'autres comprennent trois ou quatre variables croisées, tandis que d'autres encore sont d'un intérêt particulier ou analytique. Les *Tableaux thématiques* remplacent les séries *Le Pays*, *Dimensions* et *Tableaux sommaires de base*.

Profils

Ces tableaux fournissent un aperçu statistique de diverses régions géographiques, à partir d'un grand nombre de variables présentées en détail. Des groupements de variables, appelés composantes électroniques des profils, sont offerts au moment de chacune des huit diffusions. Mises ensemble, elles forment un profil complet. Il en existe une version imprimée comportant des ventilations de variables moins détaillées, pour certains échelons géographiques. Cette série comprend également les profils des communautés, produits populaires qui contiennent davantage de variables et de régions géographiques pour le recensement de 2001 et sont diffusés dans Internet. En outre, la série inclut un profil complet de toutes les subdivisions de recensement (SDR) abolies de 1996 à 2001, en raison principalement d'un grand nombre de fusions de municipalités.

Fichiers de microdonnées à grande diffusion (FMGD)

Ces fichiers donnent accès à des données non agrégées, permettant aux utilisateurs de faire leurs propres recherches ou analyses. On examine la possibilité de produire un fichier hiérarchique fondé sur un seul échantillon qui serait constitué de trois composantes reliées entre elles (personnes, familles et ménages).

Tableau 14 Produits de données normalisés

	Chiffres de population et des logements	Tableaux thématiques	Profils	Fichiers de microdonnées à grande diffusion
Caractéristiques principales	Répartition géographique de la population canadienne et les chiffres de logements à tous les niveaux géographiques.	Certains tableaux donnent une vue d'ensemble du pays, d'autres renferment trois ou quatre variables croisées, tandis que d'autres encore sont d'un intérêt particulier ou analytique.	Aperçu statistique de diverses régions géographiques, à partir d'un grand nombre de variables présentées en détail.	Donnent accès à des données non agrégées, permettant aux utilisateurs de faire leurs propres recherches ou analyses. On examine la possibilité de produire un fichier hiérarchique fondé sur un seul échantillon, constitué de trois composantes reliées entre elles (personnes, familles et ménages).
Géographie	Canada Provinces et territoires Circonscriptions électorales fédérales Divisions de recensement et Subdivisions de recensement Secteurs de recensement Régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement Aires de diffusion Régions de tri d'acheminement Codes postaux Subdivisions de recensement unifiées Localités désignées Régions urbaines Classification des secteurs statistiques (CSS)	Canada Provinces et territoires Circonscriptions électorales fédérales Divisions et subdivisions de recensement Régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement (et leurs zones d'influence s'il y a lieu) Secteurs de recensement Aires de diffusion Régions de tri d'acheminement	Canada Provinces et territoires Divisions et subdivisions de recensement Subdivisions de recensement dissoutes Circonscriptions électorales fédérales Régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement Secteurs de recensement Aires de diffusion Régions de tri d'acheminement Régions urbaines Localités désignées	Canada Provinces et territoires Certaines régions métropolitaines de recensement et certaines subdivisions de recensement
Support	Internet (pour la plupart des échelons géographiques) CD-ROM (GéoSuite) Rayon des produits électroniques (pour la plupart des échelons géographiques) Publication (pour la plupart des échelons géographiques)	Internet Divers supports électroniques	Internet CD-ROM Version imprimée Divers supports électroniques	CD-ROM
Disponibilité	Internet, GéoSuite – 1 ^{er} trimestre de 2002 Publication, Rayon des produits électroniques – 2 ^e trimestre de 2002	De mars 2002 jusqu'en 2004	Du 12 mars 2002 jusqu'en 2004	3 ^e trimestre de 2004
Prix	Gratuit dans Internet De 40 \$ à 60 \$	Certains tableaux gratuits Offerts dans les centres régionaux de consultation à des prix comparables à ceux de 1996.	Certains tableaux gratuits dans Internet Les prix dépendent de divers facteurs, notamment la géographie.	À déterminer
Nouveau pour 2001	Davantage de tableaux gratuits dans Internet Données additionnelles pour les chiffres des logements	Ces tableaux remplacent les séries Le Pays, Dimensions et Tableaux sommaires de base.		

8.3.4 Série « Analyses »

Ces produits consistent en une série de documents électroniques dans Internet qui présentent une perspective analytique sur tous les thèmes du recensement de 2001. Ces documents sont publiés lors des diffusions officielles de données du recensement ainsi qu'au cours des semaines subséquentes.

8.3.5 Services personnalisés

On offre des services personnalisés à partir des données tirées des bases de données intégrales (100 %) et de données-échantillon (20 %) pour les années de recensement allant de 1971 à 2001. Les utilisateurs peuvent commander des totalisations croisées et des totalisations semi-personnalisées. Des services personnalisés de la géographie comme les services de cartographie personnalisée et de géocodage seront également offerts.

8.3.6 Produits et services personnalisés de la géographie

On offre plusieurs produits et services personnalisés de la géographie. Le service de géocodage permet aux utilisateurs de définir les régions géographiques qu'ils souhaitent étudier (secteurs définis par l'utilisateur ou agrégations de régions géographiques du recensement normalisées) pour obtenir des totalisations de données du recensement. Les services géographiques personnalisés peuvent élaborer des produits géographiques non normalisés (par exemple, il est possible de produire un ensemble différent de fichiers géographiques, de manipuler ou de fusionner des fichiers géographiques numériques). Les services de cartographie personnalisés peuvent produire des cartes thématiques ou de référence selon les spécifications des utilisateurs.

8.4 Diffusion des données du recensement

Une fois que le travail sur le terrain est terminé, les questionnaires du recensement sont envoyés à l'assimilation des données (dépouillement régional, imagerie, vérification interactive, codage automatisé, contrôle et imputation) avant que les données obtenues puissent être analysées et offertes aux utilisateurs. Chaque étape doit être terminée et certifiée avant que les données soient diffusées. Ce processus fait en sorte que les données du recensement continuent de répondre aux normes de qualité auxquelles s'attendent les utilisateurs.

La diffusion des données du recensement fait l'objet d'un communiqué dans le véhicule officiel de diffusion de Statistique Canada, *Le Quotidien*. Les tableaux de données du recensement de 2001 seront diffusés par thèmes, c'est-à-dire selon des groupements de variables dont les sujets sont apparentés.

Tableau 15 Thèmes et dates des principales diffusions du recensement de 2001

Date	Thème diffusé	Données sur
Le 12 mars 2002	Profil de la population canadienne : Où vivons-nous?	Population, logements et géographie
Le 16 juillet 2002	Âge et sexe	Âge Sexe
Le 22 octobre 2002	État matrimonial des Canadiens	État matrimonial Union libre
	Familles et situations des particuliers dans les ménages	Structure de la famille Taille de la famille Situation des particuliers dans la famille Situation des particuliers dans le ménage
	Logements	Logements privés Logements collectifs Soutien du ménage Mode d'occupation
Le 10 décembre 2002	Composition linguistique du Canada	Langue maternelle Langue parlée à la maison Connaissance des langues officielles Connaissance des langues non officielles
	Les Canadiens en mouvement	Mobilité Migration
Le 21 janvier 2003	Immigration et citoyenneté	Lieu de naissance et lieu de naissance des parents Pays de citoyenneté Statut d'immigrant Période ou année d'immigration Âge à l'immigration
	Portrait ethnoculturel du Canada	Origine ethnique Groupe de population Minorités visibles
	Peuples autochtones du Canada	Identité autochtone Origine autochtone Indien inscrit ou Indien des traités Membre d'une bande indienne ou d'une première nation

Date	Thème diffusé	Données sur
Le 11 février 2003	Population active du Canada : travail rémunéré	Activité sur le marché du travail Industrie Profession Catégories de travailleurs Travail pendant l'année de référence
	Population active du Canada : travail non rémunéré	Travaux ménagers, sans rémunération Soins des enfants, sans rémunération Soins des personnes âgées, sans rémunération
	Lieu de travail	Catégorie de lieu de travail Emplacement du lieu de travail
	Déplacements entre le domicile et le travail	Mode de transport Distance de navettage
	Langue utilisée au travail	Langue de travail
Le 11 mars 2003	Scolarité et fréquentation scolaire au Canada	Fréquentation scolaire Plus haut niveau de scolarité atteint Niveau d'instruction
	Principaux domaines d'études des Canadiens	Domaine d'études
	Gains des Canadiens	Salaires et traitements Revenu d'emploi
Le 13 mai 2003	Revenu des particuliers, des familles et des ménages	Revenu total Faible revenu
	Caractéristiques sociales et économiques des particuliers, des familles et des ménages	Activité sur le marché du travail des membres de la famille Niveau d'instruction des membres de la famille Coûts d'habitation
	Religions au Canada	Religion

8.5 Comment accéder aux données du recensement

8.5.1 Centres régionaux de consultation de Statistique Canada

Les centres régionaux de consultation de Statistique Canada, situés un peu partout au pays, possèdent la série à jour complète des publications et des documents de référence que les clients peuvent consulter ou acheter. Le personnel des centres régionaux de consultation fournit des services de consultation et de recherches en plus des services d'après-vente et de soutien. Pour en savoir davantage sur les services offerts dans ces centres régionaux de consultation, composez le numéro sans frais indiqué ci-après.

Centres régionaux de consultation de Statistique Canada

1 800 263-1136

**Appareils de télécommunication pour malentendants :
1 800 363-7629.**

8.5.2 Bibliothèques et librairies

Les personnes qui habitent dans la région de la capitale nationale peuvent avoir accès à la bibliothèque de Statistique Canada, située au bureau central à Ottawa, qui tient à jour les enregistrements complets, actuels et chronologiques de l'ensemble des produits de Statistique Canada. Le personnel de la bibliothèque est à la disposition des utilisateurs pour les aider dans leurs recherches.

Bibliothèque de Statistique Canada
Immeuble R.-H.-Coats, 2^e étage
Parc Tunney
Ottawa (Ontario) K1A 0T6
Appels locaux : (613) 951-8219
Numéro de télécopieur : (613) 951-0939

On peut trouver l'information du recensement dans les bibliothèques situées un peu partout au pays. Certaines bibliothèques reçoivent gratuitement la gamme complète des produits de Statistique Canada sur divers supports. Les bureaux de la statistique provinciaux et territoriaux tiennent aussi les données du recensement. On peut aussi acheter les produits de Statistique Canada dans les librairies qui tiennent les publications du gouvernement canadien.

8.5.3 Internet

On peut obtenir des données du recensement de 2001 sur le site Web de Statistique Canada (www.statcan.ca).



9.1 Introduction

Les utilisateurs des données du recensement proviennent de milieux et d'organismes divers. L'éventail des utilisateurs comprend tant les particuliers que les grandes sociétés. Les données sont utilisées à tous les échelons de gouvernement, de même que dans le secteur privé et par les groupes sociaux et communautaires.

L'information fournie par le recensement peut servir à planifier et à élaborer des programmes. Par exemple, le gouvernement fédéral l'utilise dans ses calculs des subventions qu'il verse aux provinces et aux territoires. Les entreprises peuvent aussi utiliser les données du recensement pour évaluer la demande en vue de faciliter la commercialisation de leurs produits. Le milieu universitaire ainsi que les médias utilisent l'information du recensement pour suivre les questions d'actualité et pour dégager les tendances au sein de la société canadienne. Parmi les principaux utilisateurs des données du recensement, on trouve :

- le gouvernement fédéral;
- les gouvernements provinciaux et territoriaux;
- les administrations municipales;
- les bibliothèques;
- les établissements d'enseignement;
- les chercheurs, les gens du milieu universitaire;
- les industries du secteur privé;
- les associations de gens d'affaires;
- les organisations syndicales;
- les groupes ethniques et culturels;
- les particuliers;
- les groupes de pression.

9.2 Utilisation des données du recensement

Les données du recensement sont utilisées à différentes fins, dont voici quelques exemples :

a) Agriculture

Depuis ses débuts, le Recensement de l'agriculture mesure la quantité de bétail, le revenu des exploitants et la superficie des terres cultivées. (Le premier recensement

distinct de l'agriculture a été mené au Manitoba en 1896.) En 2001, le Recensement de l'agriculture s'est aussi penché sur des sujets comme l'usage d'ordinateurs, la production biologique, les blessures subies à la ferme, la gestion des terres, le travail rémunéré non lié à l'exploitation agricole, la machinerie et l'équipement agricoles, la quantité de volaille ayant éclos dans des couvoirs commerciaux. Des organismes comme la Fédération canadienne de l'agriculture se servent de ces renseignements pour suivre les tendances au sein du secteur agricole. Cette information sert aussi aux divers échelons de gouvernement et à l'industrie agricole pour planifier et pour administrer des programmes agricoles.

b) Femmes

Le recensement permet de déterminer le nombre de femmes qui font partie de la population active, leur profession, leur revenu, leur niveau de scolarité et leur état matrimonial. Ces renseignements servent à élaborer des programmes d'emploi et de formation et fournissent aux chercheurs les données nécessaires pour analyser le rôle de plus en plus grand des femmes dans l'économie canadienne.

c) Incapacité

Les questions sur l'incapacité s'intéressent aux difficultés présentes dans la vie quotidienne, à la réduction du nombre et du genre d'activités réalisées au travail, à la maison ou à l'école et dans d'autres activités. Ces questions filtres servent à fournir le cadre à l'Enquête postcensitaire sur la participation et les limitations d'Activité (EPLA). L'information tirée de l'EPLA est utile à tous les échelons de gouvernement pour évaluer et pour mettre en oeuvre des programmes et des services destinés à éliminer les barrières auxquelles font face les personnes ayant une incapacité.

d) Programmes spéciaux d'emploi

Les responsables des programmes destinés à encourager l'embauche et l'avancement professionnel des personnes faisant partie des minorités visibles ou ayant une incapacité comptent sur les données du recensement pour mieux connaître la population de ces groupes cibles et mieux connaître le marché de l'emploi.

e) Soins de santé

Les données du recensement sont utiles aux planificateurs pour prévoir les besoins en matière de soins de santé et les coûts qui s'y rattachent, pour déterminer l'emplacement des hôpitaux et des cliniques et pour évaluer la nécessité de programmes de recherche médicale.

f) Représentation parlementaire

Les limites des circonscriptions électorales fédérales et leur nombre dans chaque province et territoire sont déterminés à l'aide des données du recensement.

g) Provinces

Les paiements de transfert fédéraux versés aux provinces et aux territoires, qui sont de l'ordre de milliards de dollars, sont établis à l'aide des chiffres de population du recensement et des résultats des études postcensitaires de la couverture.

h) Administrations municipales et locales

Certains des gouvernements provinciaux et territoriaux se servent des données du recensement pour déterminer quelles sommes ils verseront aux municipalités. De leur côté, les administrations municipales utilisent les données du recensement pour évaluer quels programmes ou services doivent être offerts dans leur communauté. Les administrations locales étudient les données du recensement pour décider de l'emplacement des parcs, des itinéraires d'autobus, de l'implantation de nouvelles garderies ou de programmes de garde en milieu scolaire.

i) Milieu des affaires et industrie

Les entreprises utilisent les données du recensement pour développer des plans d'emploi, trouver de nouveaux sites pour la vente au détail ou la fabrication et analyser les marchés de leurs produits et services.

j) Marché du travail

Le recensement fournit des renseignements sur le nombre de travailleurs au Canada, leur répartition géographique et leurs domaines de compétence. De plus, il fournit de l'information sur les caractéristiques des travailleurs, soit l'âge, le sexe, l'état matrimonial, la scolarité, le revenu, l'origine ethnique et les limitations d'activité, de sorte qu'on peut établir un profil de la main-d'oeuvre canadienne. Entre autres, les données recueillies lors du recensement permettent d'établir la distance de navettage, c'est-à-dire la distance, en kilomètres, entre la résidence du recensé et son lieu habituel de travail.

k) Médias

Le recensement fournit l'information dont les médias ont besoin pour rendre compte des activités économiques, sociales, culturelles, et autres, de la société canadienne. Les médias se servent aussi des données du recensement pour mettre en marché leurs services. Elles leur sont notamment utiles pour définir des zones de distribution, développer des messages publicitaires, concevoir des études de marché et évaluer l'efficacité d'une campagne publicitaire.

l) Milieu de l'éducation

Les conseils scolaires utilisent les chiffres de population selon les groupes d'âge et la langue maternelle pour prévoir le nombre des inscriptions scolaires et pour déterminer les besoins en nouvelles écoles. Les données servent aussi à mettre en oeuvre des programmes spéciaux, par exemple des cours dans la langue de la minorité.

m) Organismes chargés de l'application de la loi

De nombreuses collectivités ont besoin des données du recensement pour déterminer le nombre d'employés qu'il leur faut pour desservir leur population et la protéger.

n) Organismes de services sociaux

L'information tirée du recensement fournit le cadre nécessaire à l'élaboration de programmes en matière de garderies, de logements subventionnés et de services aux personnes ayant une incapacité.

o) Peuples autochtones

Les administrations publiques, les organismes et les organisations autochtones ont besoin d'information sur la situation socioéconomique des peuples autochtones au Canada, afin de guider différents programmes et services.

9.3 Comment les données du recensement viennent en aide aux utilisateurs

Afin d'illustrer de quelle façon on peut utiliser les données du recensement selon divers secteurs d'activités, voici quelques exemples de différentes demandes soumises aux conseillers de Statistique Canada.

Exemple 1 : Médias

Afin de préparer un article, une journaliste désire connaître la répartition de la population selon l'origine ethnique pour les RMR de Montréal, Ottawa – Hull et Vancouver.

À l'aide des données du recensement, cette journaliste a pu déterminer le nombre de personnes parmi divers groupes ethniques au sein de ces trois RMR, mais aussi de quelle façon se répartit la population selon diverses autres variables comme l'âge, le sexe, l'état matrimonial, la scolarité, le revenu, la langue maternelle ou la langue parlée à la maison.

Exemple 2 : Mise en marché – Commercialisation

Un quotidien a établi le profil de sa clientèle comme ayant une scolarité supérieure et un revenu annuel de 70 000 \$ et plus. Il désire connaître dans quels secteurs il peut retrouver des personnes ayant un tel profil, afin de concentrer ses efforts de commercialisation auprès d'elles.

Comme les données du recensement sont disponibles pour de petites régions géographiques, ce quotidien a pu utiliser les données sur la scolarité et le revenu pour déterminer dans quels quadrilatères de la ville il pouvait trouver des personnes répondant à son profil.

Exemple 3 : Secteurs de marché

Un entrepreneur veut savoir combien de logements nécessitent des réparations dans la RMR de Calgary.

En plus des renseignements sur les besoins en réparations des logements, le recensement a fourni à cet entrepreneur des données fort utiles à son entreprise. Par exemple, il a pu connaître la période de construction, le type de logement, le nombre de pièces et de chambres à coucher, le mode d'occupation, les coûts d'habitation et la valeur des logements, et ce, à l'échelle des secteurs de recensement dans la RMR de Calgary. Il peut en outre obtenir des renseignements sur les personnes qui occupent ces logements, comme le nombre de personnes et de soutiens par ménage, leur répartition selon l'âge, le sexe et d'autres caractéristiques.

Exemple 4 : Actuariat

En vue de défendre une cause en compensation salariale, un actuaire demande quel est le revenu d'emploi selon la profession des grutiers dans l'industrie maritime, en fonction d'une région donnée. Il souhaite exclure de la discussion les fluctuations saisonnières, les variations régionales et de profession touchant le métier de son client.

Le recensement a pu lui fournir des données sur le revenu d'emploi de personnes, au sein de cette profession, qui correspondaient aux caractéristiques de son client, et ce, selon la région géographique demandée.

Partie II

Recensement de l'agriculture



1.1 Introduction

Un tableau du Canada ne serait pas complet s'il ne comportait pas des renseignements actuels importants sur l'agriculture, un des secteurs qui jouent un rôle important dans l'économie canadienne.

Le Recensement de l'agriculture fournit des renseignements complets, notamment sur la superficie en culture, le nombre de têtes de bétail, les semaines de travail agricole, la quantité et la valeur de la machinerie agricole, les revenus et les dépenses agricoles, et les pratiques de gestion des terres. Le dernier a été mené conjointement avec le Recensement de la population, le 15 mai 2001. Bien que de nombreuses différences séparent les deux recensements, il y a plusieurs avantages à les réaliser à la même date. Le présent chapitre décrit le Recensement de l'agriculture et la façon dont il est mené.

1.2 Bref historique

Les dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867* (appelée autrefois *Acte de l'Amérique du Nord britannique*) prévoyaient la réalisation d'un recensement tous les dix ans, à partir de 1871. Toutefois, la croissance rapide dans l'Ouest canadien à la fin du siècle, a rendu nécessaire la tenue plus fréquente du recensement. À partir de 1896, un Recensement de l'agriculture séparé a été réalisé tous les cinq ans au Manitoba, et, à compter de 1906, en Alberta et en Saskatchewan.

Dès 1956, en raison de la croissance économique et du développement rapide, il devint nécessaire de recueillir des données nationales sur la population et sur l'agriculture à intervalles plus rapprochés. Le recensement quinquennal de l'agriculture a été élargi au reste du Canada en 1956, et le Recensement de la population a également été mené tous les cinq ans. C'est depuis ce temps qu'on réalise les deux recensements simultanément.

Même si le Recensement de l'agriculture et le Recensement de la population sont tenus en même temps, les deux questionnaires diffèrent. Par ailleurs, l'essai, le traitement, la validation des données et les préparatifs en vue de la diffusion des données incombent en majeure partie à des groupes différents au sein de Statistique Canada. Toutefois, la collecte des données et les activités du programme de communications sont exécutées en commun pour les deux recensements, ce qui permet de rationaliser les procédures et de réduire considérablement les coûts. Un autre important avantage de la réalisation

conjointe des deux recensements est que les renseignements recueillis au moyen des deux questionnaires peuvent être reliés en vue de créer la base de données sur le couplage agriculture-population. Cette base de données unique constitue, pour les utilisateurs, une mine de renseignements sur les caractéristiques sociales et économiques de la population agricole.

1.3 Répondants au questionnaire

Toute personne responsable d'une ferme, ranch ou autre genre d'exploitation et qui produit dans l'intention de vendre au moins un des produits indiqués dans le tableau 16 doit remplir le questionnaire du Recensement de l'agriculture.

Tableau 16 Produits d'une exploitation agricole qui sont destinés à la vente

Cultures	Bétail	Volaille	Produits d'origine animale	Autres produits agricoles
<ul style="list-style-type: none"> • foin • grandes cultures • fruits ou noix • petits fruits ou raisin • légumes • graines de semence 	<ul style="list-style-type: none"> • bovins • porcs • moutons • chevaux • gibier à poil • autres animaux 	<ul style="list-style-type: none"> • poules • poulets • dindons, dindes • poussins • gibier à plumes • autres volailles 	<ul style="list-style-type: none"> • lait ou crème • œufs • laine • fourrure • viande 	<ul style="list-style-type: none"> • produits de serre ou de pépinière • arbres de Noël • champignons • gazon • miel • produits de la sève d'érable

Les exploitants sont les personnes qui doivent prendre au jour le jour les décisions liées à la gestion de l'exploitation agricole. Un questionnaire du Recensement de l'agriculture doit être rempli pour toutes les exploitations agricoles, peu importe la taille de l'exploitation. En effet, prises ensemble, même les très petites exploitations apportent une contribution considérable à la collectivité et à l'économie agricoles. Depuis 1991, plusieurs exploitants peuvent être inscrits sur le questionnaire du Recensement de l'Agriculture établi pour une même ferme.

1.4 Date du Recensement de l'agriculture

Le questionnaire du Recensement de l'agriculture est livré en même temps que celui du Recensement de la population. Partout au Canada, les exploitants agricoles (ainsi que leurs animaux, leurs cultures, etc.) ont été recensés le mardi 15 mai 2001.

Auparavant, le Recensement de l'agriculture et le Recensement de la population étaient réalisés le premier mardi de juin. Depuis 1996, le recensement est mené le deuxième

mardi de mai afin d'améliorer les activités de suivi. En effet, les questionnaires sont livrés et renvoyés par la poste au cours du même mois, de sorte qu'on élimine les problèmes liés aux déménagements en début ou en fin de mois et au suivi des personnes ayant déménagé. De plus, comme la plupart des gens ne sont pas encore partis en vacances au mois de mai, les recenseurs ont plus de chances de les joindre s'ils ont besoin de renseignements supplémentaires.

La tenue simultanée du Recensement de l'agriculture et du Recensement de la population permet d'économiser des millions de dollars. Toutefois, Statistique Canada est conscient du fait que les agriculteurs sont très occupés à la mi-mai parce qu'ils doivent ensemercer leurs terres. C'est pourquoi, tenant compte de leur calendrier fort chargé, on a commencé la livraison des questionnaires plus tôt en 2001, soit au début de mai, et on a demandé aux recenseurs de laisser plus de temps aux exploitants agricoles pour retourner leur questionnaire à Statistique Canada.

1.5 Enquête sur l'état d'avancement des semilles

Le changement de la date du recensement (qui est réalisé le deuxième mardi de mai plutôt que le premier mardi de juin) a eu une incidence sur les superficies des grandes cultures déclarées par les exploitants. Aux quatre coins du pays, la majeure partie des semis des grandes cultures s'effectuent d'ordinaire entre le 1^{er} mai et le 1^{er} juin. Selon les conditions climatiques au printemps, il est possible qu'une grande partie des terres ne soient pas encore ensemençées au moment où les répondants remplissent le formulaire en mai. Les années où l'ensemencement n'est pas terminé à la mi-mai, il est fort probable que les cultures semées après le jour du recensement diffèrent de celles envisagées et déclarées dans le contexte du recensement.

L'enquête sur l'état d'avancement des semilles permet de vérifier ou de mettre à jour les données relatives aux cultures. Il s'agit de faire un suivi auprès des exploitants qui ont déclaré que moins de 90 % de leurs semis de grandes cultures étaient terminés lorsqu'ils ont rempli le formulaire. Pour ce faire, il faut communiquer avec plus de 100 000 agriculteurs un peu partout au pays. Ce suivi est nécessaire pour obtenir des données permettant de procéder à des comparaisons dans le temps, d'établir des données repères pour les estimations intercensitaires des cultures et d'analyser des données régionales.

1.6 Types de données recueillies

Le questionnaire du Recensement de l'agriculture de 2001 comportait 184 questions sur 16 pages, soit un peu moins que celui de 1996 qui comptait 197 questions. Les répondants sont toutefois tenus de répondre uniquement aux questions qui se rapportent à leur exploitation agricole; un répondant moyen ne remplissait que la moitié du questionnaire. Les instructions « Passez à » permettent aussi aux répondants de parcourir le questionnaire plus rapidement. Voici la liste des types de données recueillies :

- forme juridique de l'exploitation;
- renseignements sur l'exploitant agricole;
- taille (superficie) de l'exploitation;
- grandes cultures : superficie et genre;
- fruits, noix et petits fruits : superficie et genre;
- légumes : superficie et genre;
- produits de pépinière et gazon : superficie;
- arbres de Noël : superficie;
- produits de serre : superficie et genre;
- champignonnières : superficie;
- nombre de colonies d'abeilles;
- pratiques de gestion des terres;
- production de dindons, dindes et poulets;
- nombre de couvoirs commerciaux dans l'exploitation;
- bétail : nombre de têtes et genre;
- valeur marchande des terres et des bâtiments;
- nombre et valeur marchande des machines agricoles selon le genre;
- dépenses pour le fonctionnement de l'exploitation agricole;
- revenus agricoles totaux bruts;
- utilisation d'un ordinateur personnel pour la gestion de l'exploitation agricole;
- valeur des produits forestiers et nombre d'entailles d'érables;
- nombre de semaines de travail agricole rémunéré.

1.7 Base de données sur le couplage agriculture-population

Un des importants avantages de réaliser le Recensement de l'agriculture conjointement avec le Recensement de la population est que les résultats de ces deux recensements peuvent être appariés ou couplés par ordinateur. Comme tous les exploitants agricoles remplissent aussi un questionnaire du Recensement de la population, le couplage des renseignements tirés des deux questionnaires permet de tracer un profil socioéconomique détaillé de la population agricole comprenant des renseignements tels que l'état matrimonial, la scolarité, le principal domaine d'études, l'activité et les sources de revenu.



2.1 Introduction

Même si les Recensements de l'agriculture et de la population sont réalisés en même temps tous les cinq ans, la plupart des activités de dépouillement, qui suivent celles de la collecte, sont effectuées séparément. Par ailleurs, la planification du recensement suivant commence bien avant que ne soit terminé le cycle du recensement en cours.

2.2 Consultations auprès des utilisateurs

L'apport des utilisateurs a joué un rôle important dans la planification du Recensement de l'agriculture de 2001. Dans le cadre d'une série d'ateliers qui ont eu lieu en 1998 dans tout le Canada, les utilisateurs ont indiqué les genres de questions qu'ils aimeraient voir figurer dans le questionnaire du Recensement de l'agriculture de 2001. On a également mené un sondage par la poste auprès d'un échantillon représentatif d'utilisateurs qui ont été priés d'évaluer l'importance relative des nouvelles questions proposées. Les besoins en matière de données signalés par les utilisateurs au cours de ces consultations ont servi à élaborer le contenu du recensement et à en concevoir le questionnaire.

2.3 Élaboration et contenu du questionnaire

Même si le questionnaire est mis à jour à l'occasion de chaque recensement pour répondre aux besoins changeants des utilisateurs qui ont été déterminés dans le cadre des ateliers organisés dans l'ensemble du Canada, certaines questions fondamentales sont posées à tous les recensements. Ces questions, comme celles sur le nom de l'exploitant, la superficie des terres, le nombre de têtes de bétail et la superficie en culture, sont jugées essentielles par Statistique Canada et par d'autres importants utilisateurs des données du Recensement de l'agriculture. En posant les mêmes questions d'un recensement à l'autre, on obtient des données permettant de mesurer les changements dans le temps. Par ailleurs, en ajoutant de nouvelles questions et en supprimant d'autres, on peut recueillir des données sur les nouvelles technologies et les changements structurels du secteur de l'agriculture. En 2001, par exemple, on a ajouté à la question sur l'utilisation d'un ordinateur une nouvelle question sur le type d'application utilisée. On a également inclus une nouvelle section sur les produits certifiés biologiques. D'autres sections, comme celles sur la machinerie et l'équipement agricoles, le bétail, la gestion des terres et sur les dépenses d'exploitation ont été modifiées ou précisées davantage pour tenir compte de l'utilisation et de la compréhension, par les exploitants, des termes et pratiques agricoles.

Les nouvelles questions et les questions modifiées ont été élaborées au bureau central et mises à l'essai plusieurs fois auprès d'exploitants agricoles de partout au Canada dans le cadre de groupes de discussions et d'interviews individuelles réalisées sur les lieux même de leur exploitation. On a choisi les exploitants interviewés en tenant compte de la diversité régionale (types d'agriculture, techniques de production, langue et terminologie et politiques et problèmes susceptibles de conférer un caractère délicat à certaines questions). Les essais ont montré que certaines questions ne donneraient pas de bons résultats au recensement et que d'autres devraient être peaufinées. On a mis au point le contenu définitif du questionnaire du Recensement de l'agriculture de 2001 en tenant compte de divers facteurs comme le fardeau de réponse, les résultats des essais du contenu, les priorités des utilisateurs et le budget. Le contenu a été approuvé par le Cabinet au printemps 2000.

2.4 Collecte des données

L'étape de la collecte des données du Recensement de l'agriculture réalisée conjointement avec celle du Recensement de la population commence lorsque les recenseurs livrent un questionnaire sur la population à chacun des ménages dans leur secteur de dénombrement (SD).

Durant la période de livraison, les recenseurs doivent poser à tous les répondants la question suivante : « Y a-t-il quelqu'un dans ce ménage qui exploite une ferme, un ranch ou une autre exploitation agricole? ». Cette question a servi à déterminer quelles étaient les personnes qui devaient aussi remplir un questionnaire du Recensement de l'agriculture. La question est particulièrement utile dans les situations où l'exploitant agricole vit ailleurs qu'à la ferme. Cette même question figurait sur le questionnaire du Recensement de la population, ce qui a permis de repérer d'autres exploitants avec lesquels il avait peut-être été impossible de communiquer en personne durant la période de livraison. Les recenseurs ont également laissé un questionnaire du Recensement de l'agriculture dans les endroits où il était évident qu'il s'agissait d'une exploitation agricole.

Tous les répondants au Recensement de l'agriculture, à l'exception de ceux vivant dans les régions éloignées ou nordiques, devaient retourner leur questionnaire rempli par la poste dans l'enveloppe de retour affranchie. Dans les régions éloignées ou nordiques, les recenseurs se sont rendus à l'exploitation agricole et ont rempli le questionnaire en interviewant l'exploitant agricole.

Pour la première fois, les répondants de deux régions d'essai (sud de l'Alberta et sud-ouest de l'Ontario) ont eu la possibilité de remplir leur questionnaire de 2001 en ligne dans Internet.

On a mis en place l'Assistance téléphonique du Recensement de l'agriculture (ATRA), un service d'appels sans frais offert, pendant la période de collecte, aux répondants qui

avaient besoin d'aide pour remplir le questionnaire. Plus de 25 000 répondants ont eu recours au service.

Une fois les questionnaires reçus, les recenseurs les ont revus pour s'assurer qu'ils avaient été correctement remplis et qu'il y avait un questionnaire pour toutes les exploitations agricoles du secteur de dénombrement. Dans les régions essentiellement urbaines, des recenseurs spéciaux de l'agriculture ont été formés pour faire les contrôles initiaux ainsi que le suivi téléphonique, au besoin, en vue d'obtenir les renseignements manquants. Les questionnaires ont ensuite été envoyés au bureau central à Ottawa en vue du dépouillement.

2.4.1 Grandes fermes

On a mis au point un processus spécial de collecte des données pour dénombrer les grandes exploitations agricoles intégrées dont la structure est de plus en plus complexe. On a établi un profil de la structure d'entreprise de chaque exploitation afin de déterminer lesquelles de ses composantes devaient être dénombrées et le nombre de questionnaires à remplir. Les questionnaires requis ont été envoyés à un représentant de l'exploitation. Les questionnaires remplis retournés par la poste au bureau central à Ottawa, ont été contrôlés avant d'être intégrés au processus de dépouillement régulier du recensement.

2.5 Programme de communications du recensement

Au cours des mois précédant le recensement, le Programme de communications du recensement est chargé de promouvoir tant le Recensement de l'agriculture que le Recensement de la population. La campagne de promotion informe les répondants de la date du recensement et de l'importance de remplir le questionnaire et de le retourner rapidement. Divers documents de promotion ont été conçus et distribués à différents organismes agricoles ou groupes de producteurs et aux médias agricoles. Ils sont également distribués dans diverses foires et conférences agricoles et exposés dans les commerces des régions rurales. Le Programme sollicite également le soutien d'organismes gouvernementaux et d'organisations et de sociétés agricoles. De plus, dans les semaines précédant le 15 mai, une série de publicités ont été diffusées dans les principaux journaux et revues agricoles et à la radio.

En 2001, en raison du risque d'épidémie internationale de fièvre aphteuse, le programme des communications a mis les bouchées doubles. Le personnel du Recensement de la population et du Recensement de l'agriculture a élaboré plusieurs stratégies afin de protéger le gagne-pain des agriculteurs étant donné qu'un grand nombre de recenseurs devaient livrer des questionnaires aux propriétés situées dans les régions rurales. Les recenseurs n'étaient autorisés qu'à se rendre aux logements des ménages et ne devaient pas se mettre à la recherche du répondant dans les autres bâtiments de la propriété, par exemple les granges. Ils devaient respecter les affiches portant la mention « Défense de passer » et laisser les questionnaires à la barrière

lorsqu'ils n'étaient pas autorisés à entrer dans la propriété. Les recenseurs qui pouvaient avoir voyagé dans un des pays touchés par l'épidémie ou être entrés en contact avec des visiteurs venant d'un de ces pays n'étaient pas affectés aux régions rurales.

2.6 Dépouillement au bureau central

2.6.1 Premier dépouillement

Après les vérifications préliminaires effectuées par le personnel des Sous-sections de la collecte sur le terrain (SSCT), les activités du Recensement de l'agriculture et celles du Recensement de la population suivent des voies distinctes. Le personnel des SSCT sépare les questionnaires sur l'agriculture des questionnaires sur la population et les envoie au personnel de dépouillement du Recensement de l'agriculture à Ottawa qui les trie, les met en lots et leur appose une étiquette avec code à barres pour les enregistrer dans un fichier de contrôle. Ils sont ensuite scannés électroniquement et les données sont saisies automatiquement par reconnaissance intelligente de caractères (RIC), une technique qui saisit les données à partir des images, grâce à laquelle le personnel de dépouillement peut afficher une image d'un questionnaire juste en cliquant avec la souris. Les réponses non reconnues par RIC sont envoyées à un opérateur qui examine l'image du questionnaire et entrait les données correctes dans le système.

2.6.2 Dépouillement automatisé

Une fois que les données ont été scannées, elles sont chargées dans un système de traitement automatisé qui les achemine aux diverses étapes d'un processus long et complexe. Ce processus vise à obtenir des données de la meilleure qualité possible et comporte de nombreuses étapes, notamment plusieurs types de contrôles (effectués par les commis, contrôles spécialisés et contrôles géographiques), l'appariement ou l'élimination des doubles comptes, le rajustement en fonction des données manquantes, la validation des données par comparaison avec des données d'autres sources et le calcul d'estimations. Les données obtenues sont stockées dans une base de données et servent à produire des publications et à répondre aux demandes personnalisées des utilisateurs de données.

La liste des exploitations agricoles dressée à l'aide des résultats du recensement sert à mettre à jour le registre des fermes de la Division de l'agriculture. Ce registre permet de sélectionner des échantillons de fermes pour les enquêtes intercensitaires.

2.6.3 Contrôle et imputation

Cette étape comporte de nombreux contrôles visant à repérer et à résoudre les problèmes relatifs aux erreurs de saisie, aux données manquantes et à l'identification géographique des résidences et de l'emplacement des exploitations agricoles.

Les données sont imputées automatiquement lorsqu'il a été impossible d'obtenir les renseignements manquants ou de résoudre les incohérences dans les données au cours du suivi sur place. Le système cherche une autre exploitation agricole qui présente des caractéristiques semblables à celles de l'exploitation concernée, et qui est située dans la même région géographique. Lorsqu'un appariement approprié est fait, le système copie les réponses du « donneur » sur le questionnaire sur lequel les renseignements étaient manquants.

2.7 Validation des données

La validation des données suit le contrôle et l'imputation. À cette étape, les analystes des domaines spécialisés passent en revue les données agrégées à divers échelons géographiques et examinent les valeurs les plus grandes obtenues pour chaque variable. Les données sont comparées aux résultats des recensements antérieurs, aux données tirées des enquêtes agricoles actuelles et à des données de sources administratives. Les erreurs qui restent, qu'il s'agisse d'erreurs de couverture, de déclaration, de saisie ou autres, sont repérées et corrigées. Lorsqu'il est nécessaire de le faire, on communique avec les répondants pour vérifier leurs réponses. À l'approche de la fin du processus de validation, on prépare des rapports d'attestation, contenant les résultats d'analyses et des recommandations en vue de la publication, et on les présente à un comité de révision. Ces procédures garantissent que les données du recensement publiées sont de très grande qualité, les données sur les principales variables se révélant généralement de la plus haute qualité. Toutes les données totalisées font l'objet de restrictions en matière de confidentialité afin d'empêcher la divulgation de renseignements sur une personne ou sur une exploitation agricole en particulier.

2.8 Qualité des données

Les procédures d'assurance de la qualité visant à garantir l'intégralité et l'exactitude des données sur les exploitations agricoles au Canada sont revues et améliorées à l'occasion de chaque recensement.

L'enquête sur l'état d'avancement des semailles réalisée parallèlement aux activités de collecte et de dépouillement des données permet de confirmer ou de modifier les données sur les cultures fournies par les répondants ayant déclaré que moins de 90 % de leurs semis de grandes cultures étaient terminés lorsqu'ils ont rempli le questionnaire du recensement. La plupart des agriculteurs canadiens ensemencent leurs champs entre le 1^{er} mai et le 1^{er} juin. Non seulement est-il possible qu'une bonne partie des terres n'ait pas été ensemencée au moment où les répondants ont rempli leur questionnaire, mais les cultures semées par la suite dans ces terres pouvaient être fort différentes de celles qui avaient été planifiées et déclarées au recensement. Si les superficies effectivement ensemencées sont fort différentes des superficies déclarées au Recensement de l'agriculture, les données risquent d'être moins valables aux fins des comparaisons dans le temps et de l'établissement de données repères pour les

estimations intercensitaires des cultures et la sélection d'échantillons pour les enquêtes agricoles.

Le Suivi du dénombrement des fermes tire son origine du recensement de 1996, lorsque le personnel du recensement de l'agriculture a réalisé une enquête spéciale dans trois provinces qui a permis de repérer 5 000 fermes oubliées au recensement. On a mené une enquête semblable dans toutes les provinces en 2001 afin de repérer les fermes oubliées mais actives et d'intégrer les renseignements qui les concernent avec les autres données avant leur publication. Par ailleurs, grâce à la liste plus complète des fermes ainsi obtenue, il sera plus facile d'apporter les changements méthodologiques nécessaires pour la collecte des données du recensement de 2006.

2.9 Diffusion des données

Une fois que les données ont été recueillies, traitées, vérifiées et attestées, elles sont prêtes à être diffusées auprès du public. Les données du Recensement de l'agriculture sont offertes à de petites échelles géographiques, et ce, dans divers produits normalisés et dans des tableaux de données personnalisés. Toutes les données diffusées font l'objet de restrictions en matière de confidentialité afin d'empêcher la divulgation de renseignements permettant d'identifier un répondant.

Le chapitre 3 (partie II) fournit une liste complète des produits et services du Recensement de l'agriculture de 2001.

2.10 Commercialisation du Recensement de l'agriculture

Il s'agit de la dernière étape du cycle du recensement. Une fois les données réunies, traitées et produites, on doit informer les utilisateurs et les répondants des produits et services offerts. La promotion est en grande partie faite par le personnel du Recensement de l'agriculture du bureau central et par le personnel des services consultatifs des centres régionaux de consultation. Les Divisions de la commercialisation, de la diffusion et des communications de Statistique Canada fournissent un soutien technique pour la diffusion des données et la production de documents servant à la commercialisation.

À l'instar des documents du Programme de communications du recensement, les documents de commercialisation sont offerts aux organismes agricoles et aux groupes de producteurs pour les informer des diffusions de données. Diverses activités, notamment des envois par la poste, des communiqués destinés aux médias, des articles spécialisés, des visites aux clients et des expositions, font mieux connaître, dans les secteurs public et privé, les produits et les services du Recensement de l'agriculture de 2001.



3.1 Utilisations concrètes des données du Recensement de l'agriculture

Le Recensement de l'agriculture est la pierre angulaire du programme canadien de la statistique de l'agriculture. Les gouvernements utilisent les données du Recensement de l'agriculture pour élaborer, gérer et évaluer les politiques et les programmes agricoles. Statistique Canada se sert des données comme repères pour estimer les cultures, les animaux d'élevage et les finances agricoles entre les années de recensement.

Pour les utilisateurs du secteur privé, les données du Recensement de l'agriculture sont un outil important pour comprendre l'industrie agricole. Les agro-entreprises évaluent le potentiel du marché et prennent ensuite des décisions concernant la production et les investissements en fonction des données du recensement. Les commissions et les organismes agricoles utilisent les données du recensement comme base pour leurs discussions avec les gouvernements et les associations commerciales. Les gouvernements et les organismes agricoles se servent des données du recensement pour évaluer l'incidence sur l'agriculture de catastrophes comme les inondations dans les régions de la rivière Rouge au Manitoba et du Saguenay au Québec, la tempête de verglas de 1998 dans l'Est du Canada ou la sécheresse de 2001. Les universitaires fondent en grande partie leurs analyses économiques de l'agriculture sur les données tirées du Recensement de l'agriculture.

Le Recensement de l'agriculture répond à tous ces besoins en offrant des produits et services sous trois formes : produits électroniques, publications et services personnalisés.

3.2 Produits de données

Les supports électroniques (Internet et CD-ROM) remplacent l'imprimé comme principal support de diffusion des produits de données du Recensement de l'agriculture de 2001. Pour la première fois, toutes les données sur les fermes et les exploitants sont d'abord diffusées sur support électronique. Quatre à six semaines plus tard, la plupart des données peuvent être imprimées sur demande. La diffusion de tous les produits de données sur support électronique permet aux utilisateurs d'obtenir des données sur les fermes et les exploitants aux trois échelons géographiques infraprovinciaux plus tôt que lors des recensements précédents.

Le 15 mai 2002, on a diffusé sur support électronique (Internet et CD-ROM) des chiffres de base et des totaux sur toutes les variables relatives à l'agriculture pour le Canada, les

provinces et trois échelons infraprovinciaux. Cette diffusion électronique initiale remplace les huit publications des *Profils agricoles* (une pour le Canada, une pour les provinces de l'Atlantique et une pour chacune des six autres provinces) produites à l'occasion du Recensement de l'agriculture de 1996.

La deuxième diffusion électronique (Internet et CD-ROM) des données du Recensement de l'agriculture de 2001, en novembre 2002, comprendra des données de 2001 sur les variables relatives aux exploitants agricoles pour le Canada, les provinces et trois échelons infraprovinciaux ainsi que des données chronologiques sur les fermes et les exploitants pour le Canada et les provinces. Cette diffusion remplacera deux autres publications du Recensement de l'agriculture de 1996.

À l'automne 2003, la dernière diffusion électronique (Internet et CD-ROM) des données présentera certaines variables de 2001 et des variables chronologiques de la base de données du couplage agriculture–population totalisées pour le Canada et les provinces.

3.3 Produit analytique

Un coup d'œil sur l'agriculture canadienne

La publication de prestige de la Division de l'agriculture, *Un coup d'œil sur l'agriculture canadienne*, sera de nouveau produite. Comme au recensement de 1996, elle sera constituée de courts articles analytiques rédigés dans un style vivant et facile à lire sur les nombreux aspects de l'agriculture au Canada et sur les personnes qui œuvrent dans ce secteur. Agrémentés de cartes, de photographies en couleurs et de graphiques attrayants, ces articles informatifs traitent d'un grand éventail de sujets. Destinée aux étudiants, la publication aborde diverses questions (comme la gestion de l'offre) en termes simples, sans jargon. *Un coup d'œil sur l'agriculture canadienne* continuera à jumeler les données du Recensement de l'Agriculture à celles d'autres enquêtes de Statistique Canada ou de sources externes. Grâce à la trousse de l'enseignant qui l'accompagne, cette publication peut être fort utile dans les écoles. La publication et la trousse seront diffusées en 2004.

3.4 Services et produits de données personnalisés

La Sous-section des services aux utilisateurs du Recensement de l'agriculture peut adapter ses produits et totalisations pour répondre aux besoins spéciaux en matière de données des clients. Les totalisations personnalisées permettent aux utilisateurs de créer des tableaux spéciaux à l'aide de données tirées du Recensement de l'agriculture de 2001, de la base de données sur le couplage agriculture-population et des bases de données historiques. Les totalisations personnalisées sont offertes pour les années de recensement allant de 1966 à 1996 (les bases de données sur le couplage agriculture-population n'ont pas été créées en 1966 et 1976).

Sous réserve des restrictions en matière de confidentialité, les totalisations personnalisées et les cartes peuvent être produites selon les régions géographiques normalisées, de même que selon les régions définies par les utilisateurs.

Les clients qui ne s'intéressent qu'à des variables précises ou qu'à certaines régions géographiques normalisées peuvent aussi obtenir des produits semi-personnalisés créés à partir des totalisations normalisées.

Prix

Les prix des produits personnalisés sont établis en fonction du temps de consultation requis, du nombre de régions géographiques et de variables et des exigences en matière de traitement des données pour livrer le produit personnalisé. *Un coup d'œil sur l'agriculture canadienne* est offert à prix fixe; il est possible d'obtenir un rabais pour les établissements d'enseignement ou les achats importants.

Support

Les produits sont offerts sur divers supports selon les besoins des clients, soit sur support imprimé, sur disquette ou sur CD-ROM.

Centres de service

Pour obtenir plus de renseignements sur les données, les produits et les services du Recensement de l'agriculture, veuillez communiquer avec le centre régional de consultation de Statistique Canada le plus proche ou la Sous-section des services aux utilisateurs du Recensement de l'agriculture (numéro sans frais : 1 800 465-1991). Vous pouvez également consulter le *Catalogue du recensement de 2001*, ou le *Répertoire des produits, des services et des personnes-ressources*, n° 21F0003GPB au catalogue, de la Division de l'agriculture.



BON DE COMMANDE

Statistique Canada

POUR COMMANDER :

COURRIER **TÉLÉPHONE** 1 800 267-6677 **TÉLÉCOPIEUR** 1 800 889-9734

Statistique Canada
Opérations et intégration
Gestion de la circulation
120, avenue Parkdale
Ottawa (Ontario) K1A 0T6
CANADA

COURRIEL
order@statcan.ca

ATM
1 800 363-7629

(Veuillez écrire en majuscules)

Compagnie _____

Service _____

À l'attention de _____ Titre _____

Adresse _____

Ville _____ Province _____

Code postal _____ Téléphone _____ Télécopieur _____

Courriel : _____

Vos renseignements personnels sont protégés par la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.**

MODALITÉS DE PAIEMENT :

(Cochez une seule case)

Veuillez débiter mon compte VISA Master Card American Express

Numéro de carte _____

Date d'expiration _____

Détenteur de carte (en majuscules s.v.p.) _____

Signature _____

Paiement inclus \$ _____
(à l'ordre du Receveur général du Canada)

Numéro du bon de commande _____
(Veuillez joindre le bon)

Signature de la personne autorisée _____

Numéro au catalogue	Titre	Édition(s) demandée(s) ou inscrire « A » pour les abonnements	Prix (Les prix n'incluent pas la taxe de vente)	*Frais de port (Pour les envois à l'extérieur du Canada)	Quantité	Total \$

▶ *Frais de port : Aucuns frais pour les envois au Canada. Pour les envois à destination des États-Unis, veuillez ajouter 6 \$ pour chaque numéro ou article commandé. Pour les envois à destination des autres pays, veuillez ajouter 10 \$ pour chaque numéro ou article commandé. Fréquence des parutions : publication annuelle = 1; publication trimestrielle = 4; publication mensuelle = 12.	TOTAL	
▶ Les clients canadiens ajoutent soit la TPS de 7 % et la TVP en vigueur, soit la TVH (TPS n° R121491807).	TPS (7 %)	
▶ Les clients de l'étranger paient en dollars canadiens tirés sur une banque canadienne ou en dollars US tirés sur une banque américaine selon le taux de change quotidien en vigueur.	TVP en vigueur	
▶ Statistique Canada utilise la SIF. Les ministères et les organismes du gouvernement fédéral doivent indiquer sur toutes les commandes leur code d'organisme RI _____ et leur code de référence RI _____.	TVH en vigueur (N.-É., N.-B., T.-N.L.)	
▶ **Statistique Canada utilisera les renseignements qui vous concernent seulement pour effectuer la présente transaction, livrer votre (vos) produit(s), annoncer les mises à jour de ce(s) produit(s) et gérer votre compte. Nous pourrions de temps à autre vous informer au sujet d'autres produits et services de Statistique Canada ou vous demander de participer à nos études de marché. Si vous ne voulez pas qu'on communique avec vous de nouveau pour des promotions <input type="checkbox"/> ou des études de marché <input type="checkbox"/> , cochez la case correspondante et faites-nous parvenir cette page par télécopieur ou par la poste, téléphonez-nous au 1 800 700-1033 ou envoyez un courriel à order@statcan.ca .	TOTAL GÉNÉRAL	
		PF021207



MERCI POUR VOTRE COMMANDE!



Statistique Canada
Statistics Canada

www.statcan.ca

Canada